

Commune de BARRAUX 38530



PREFECTURE
DE L'ISÈRE



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE 2025



Sécurité Civile

Document complètement modifié en juin 2018

Dernière mise à jour 15 05 2025 17h06

Plans fort plus salle Vauban

Plans aléas IGN

Rectification danger industriel COLAS

Document P.C.S. validé le :	Par :	Signature :
.....	M. le maire	
.....	L'élú responsable de la Sécurité	



L.D. Concept

Plan Communal de Sauvegarde	ARRETE MUNICIPAL	

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile et notamment son chapitre II – article 13 ;

Vu le décret d'application n°2005-1156 du 13 septembre 2005 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212 – 1, relatif aux pouvoirs de police du maire ;

Considérant que les habitants de la commune peuvent être victimes d'accidents ou de désagréments, qu'ils soient naturels, technologiques, accidentels ou terroristes et qu'il convient, en vertu des devoirs de protection de populations, de pouvoir y faire face ;

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

ARRETE :

Article 1er : le plan communal de sauvegarde de la commune de : BARRAUX

est modernisé à compter du :

Article 2 : le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

Fait à,

Le :

Le Maire,

Télécopie
« déclenchement du PCS de la Commune de BARRAUX »
À compléter par le Chef du PCC ou son représentant.

[illegible]

Sommaire général

**Partie II – Organisation de crise
page 10**

**Partie III – Alerte
page 23**

**Partie IV – Risques et Procédures de Sauvegarde
page 30**

**Partie V – Fiches Action
page 213**

**Partie VI – Fiches Support
page 229**

TABLE DES MATIERES

PARTIE I – INTRODUCTION ... 7

Arrêté municipal ...
Présentation et objectifs du PCS ...
Responsabilités du maire en matière de sécurité civile ...
Mise à jour ...

PARTIE II - ORGANISATION DE CRISE ... 10

Sommaire ...
Organigramme des missions de la cellule communale...
Organigramme des représentants de la cellule communale ...
Missions du Maire en tant que directeurs des opérations de secours ...
Missions du chef du poste commandement (PC) ...
Missions du responsable de communication ...
Missions du secrétariat standard du PC ...
Missions de la cellule logistique / terrain ...
Missions de la cellule évaluation / sécurité ...
Missions de la cellule population ...
Missions de la cellule accueil / standard général ...

PARTIE III - L'ALERTE ... 23

Sommaire ...
Schéma d'alerte ...
Création et diffusion d'un message ...
Moyens et modalités d'alerte ...
Lieux d'hébergements

PARTIE IV - RISQUES ET PROCEDURES DE SAUVEGARDE..... 30

Sommaire ...

Aléas humains32

Attaque terroriste
Prise d'otage (s)
Alerte à la bombe
Mouvement de foule

Incendie de forêt ... 79

Procédure de sauvegarde de niveau 1...
Procédure de sauvegarde de niveau 2...
Procédure de sauvegarde de niveau 3...

Inondation par rupture de grands barrages...90

Pré-alerte n°1 ...
pré-alerte n°2 ...
alerte 1

Inondation par l'Isère ... 104

Procédure de sauvegarde de niveau 2 (1)...
Procédure de sauvegarde de niveau 3 (1)...

Inondation torrentielle Fiche risque (1) ...112

Divagations torrentielles et ruissellement Fiche risque (1) ... 114

Procédure de sauvegarde niveau 1 ...
Procédure de sauvegarde niveau 2 (1) ...
Procédure de sauvegarde niveau 3 (1) ...

Mouvement de terrain ... 128

Procédure de sauvegarde de niveau 2 ...
Procédure de sauvegarde de niveau 3 ...

Risques industriels138

Fonderie

CAS N°1 Le sinistre ne sort pas des limites de l'entreprise - Procédure de sauvegarde de niveau 2...
CAS N°2 Le sinistre sort des limites de l'entreprise - Procédure de sauvegarde de niveau 3 (1)...

Station service 147

CAS N°1 Le sinistre ne sort pas des limites de l'entreprise - Procédure de sauvegarde de niveau 2...

CAS N°2 Le sinistre sort des limites de l'entreprise - Procédure de sauvegarde de niveau 3 (1)...

Alpes émulsion 153

CAS N°1 Le sinistre ne sort pas des limites de l'entreprise - Procédure de sauvegarde de niveau 2...

CAS N°2 Le sinistre sort des limites de l'entreprise - Procédure de sauvegarde de niveau 3 (1)...

Sablière 159

Risque sismique ... 164

Procédure de sauvegarde de niveau 2 ...

Procédure de sauvegarde de niveau 3 ...

Transport de matières dangereuses par route fiche risque (1) ... 171

Transport de matières dangereuses par canalisation fiche risque (1) ... 179

Procédure de sauvegarde de niveau 3 (1) ...

Aléas Météo 187

Pandémie 196

FICHES ACTION ... 213

Sommaire ...

Aménager le lieu du Poste de Commandement ...

Accueil téléphonique du public ...

Accueil du public en mairie ...

Fiche observation des torrents communaux ...

Réaliser un communiqué de presse ...

Mise en place d'un périmètre de sécurité ...

Gestion des bénévoles ...

Organiser une évacuation (1) ...

Organisation de l'hébergement transitoire (1) ...

Répondre aux besoins en eau potable et en nourriture ...

Organiser une chapelle ardente

Gestion post-crise ...

FICHES SUPPORT ... 229

Sommaire ...

Consignes de sécurité en cas d'inondation ...

Consignes de sécurité en cas de mouvements de terrain ...

Consignes de sécurité en cas d'accident industriel ...

Consignes de sécurité en cas d'accident de transport de matières dangereuses ...

Consignes de sécurité en cas de séisme ...

Consignes de sécurité en cas d'incendie de forêt ...

Consignes de sécurité en cas d'inondation par rupture de grands barrages ...

Télécopie « déclenchement du PCS de la commune » ...

Organigramme vierge de la cellule de crise communale ...

Inventaire des Membres mobilisés des cellules ...

Main courante version papier - Etat des lieux du matériel - Inventaire du matériel réquisitionné - (voir dans dossier tableaux)

Réquisition : rappel réglementaire sur les pouvoirs du maire ...

Modèle d'arrêté de réquisition ...

Modèle d'arrêté d'interdiction de pénétrer dans les propriétés privées ...

Modèle d'arrêté d'interdiction de circulation ...

Dispositif de vigilance hydrométéorologique ...

dispositif vigilance inondation Isère ...

dispositif vigilance inondation torrentielle et ruissellement ...

Suivi des bénévoles engagés sur le terrain - Recensement des personnes évacuées - Accueil des personnes au centre d'accueil d'urgence - (voir dans dossier tableaux)

Réaliser un rapport de retour d'expérience ...245



SECURITE CIVILE

PARTIE I - INTRODUCTION



L.D. Concept

Présentation et objectifs du PCS

Dans le domaine de la sécurité civile, des événements marquants nous rappellent régulièrement que les situations susceptibles de perturber le fonctionnement quotidien de nos organisations sont nombreuses.

Il suffit de penser à l'explosion de l'usine AZF à Toulouse en 2001, aux inondations de la Somme en 2001, à celles du sud-est en 2002 et 2003, aux incendies d'usine de Nantes en 1987 avec évacuation de 35.000 personnes, de Tours en 1988 ayant entraîné la coupure d'alimentation en eau potable de la ville, mais aussi à tous les phénomènes climatiques extrêmes tels que la tempête de 1999 ou les chutes de neige en 2005.

Dans tous les cas, le désarroi, les attentes des citoyens les amènent à interpeller la puissance publique dont ils attendent qu'elle soit capable d'apporter dans l'urgence des réponses à ces situations imprévues ou inopinées.

Du fait de leur proximité et de leur responsabilité, les acteurs de la puissance publique vers lesquels les citoyens se tournent en priorité sont les maires.

Les plans développés par certaines communes de l'Hérault et du Vaucluse (inondations 2003), du Var (incendie de forêt 2003), ou par Toulouse (AZF 2001) ont montré toute l'utilité d'une préparation de cette action de proximité pour faire face à ces situations.

La loi de modernisation de la sécurité civile d'août 2004 a donc créé les outils nécessaires au maire dans son rôle de partenaire majeur de la gestion d'un événement de sécurité civile avec l'institution du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), de la Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) et l'association plus forte aux exercices organisés.

Parmi ces outils, le PCS a vocation à organiser la mobilisation de cette réponse de proximité, traduisant l'engagement de tous et une culture partagée de la sécurité.

Extrait de la préface du Guide Pratique d'Elaboration du PCS de la Direction de la Défense et la Sécurité Civile

La mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde a pour objet d'appuyer le décideur à l'échelon communal dans son rôle de Directeur des Opérations de Secours face à divers types de situations susceptibles d'atteindre fortement la population ou encore de perturber l'activité de la commune.

Le document présenté ici a pour objet de permettre une meilleure prise en compte des risques auxquels est soumise la commune, en vue d'être mieux préparé à la gestion d'une crise potentielle, par le biais d'outils techniques et méthodologiques (fiches d'actions réflexes, cartes de risques, ...) adaptés aux caractéristiques de la commune.

Responsabilités du maire en matière de sécurité civile

Cadre législatif du PCS

L'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde est définie par le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 pris pour application de l'article 13 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile

Il est obligatoire pour les communes concernées par un Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles approuvé et/ou un Plan Particulier d'Intervention, ceci dans un délai de 2 ans, à compter de la date d'approbation des plans ou de la date de publication du présent arrêté, lorsque ces plans existent à cette date.

Le plan communal de sauvegarde a pour ambition de constituer un outil opérationnel propre à gérer un phénomène grave qui peut mettre en cause la sécurité des personnes et des biens dans le territoire de la commune.

Rappel sur les responsabilités du Maire

Le Code général des collectivités territoriales attribue au maire des responsabilités importantes en matière de police et d'organisation des secours. Ainsi, l'article L.2212 § 5 spécifie que :

« La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique. Elle comprend notamment : [...] le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et les fléaux calamiteux, ainsi que les pollutions de toute nature telles que les incendies, les inondations, les ruptures de digues, les éboulements de terre ou de rochers, les avalanches ou autres accidents naturels, les maladies épidémiques ou contagieuses, les épizooties, de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et, s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure. »

Dans ce cadre, l'article 5 de la loi du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs précise **que le Maire est responsable des opérations de secours en tant que Directeur des Opérations de Secours (DOS), lorsque le sinistre n'excède pas le territoire de la commune et ne fait pas l'objet du déclenchement d'un plan d'urgence.**

Le Maire est, en conséquence, responsable sur sa commune de la sécurité des populations et des biens, tant que le sinistre n'excède pas ses moyens ou les limites de sa commune, ou que le Préfet (l'autorité préfectorale) ne prend pas la direction des opérations (y compris en intervenant sur place).

Dès lors que plusieurs communes sont concernées par un sinistre ou qu'un plan d'urgence est déclenché, les opérations de secours sont placées sous l'autorité du Préfet de Département (article 5 de la loi de 1987).

Le Maire peut également faire appel au Préfet pour obtenir de sa part un soutien dans les opérations à mener. Le Préfet, en vertu de l'article 2215-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose également d'un pouvoir de substitution en cas de carence du Maire. Lorsque le Préfet, se substitue au Maire dans l'exercice de son pouvoir de police et lorsque les mesures ne dépassent pas le cadre communal, cette substitution doit être précédée d'une mise en demeure.



SECURITE CIVILE

PARTIE II

ORGANISATION DE CRISE



L.D. Concept

Sommaire

PARTIE II - ORGANISATION DE CRISE 10

Sommaire :

Organigramme des missions de la cellule communale

Organigramme des représentants de la cellule communale

Missions générales de la cellule municipale

Missions du Maire en tant que directeur des opérations de secours

Missions du chef du poste commandement (PC)

Missions du responsable de communication

Missions du secrétariat standard du PC

Missions de la cellule logistique / terrain

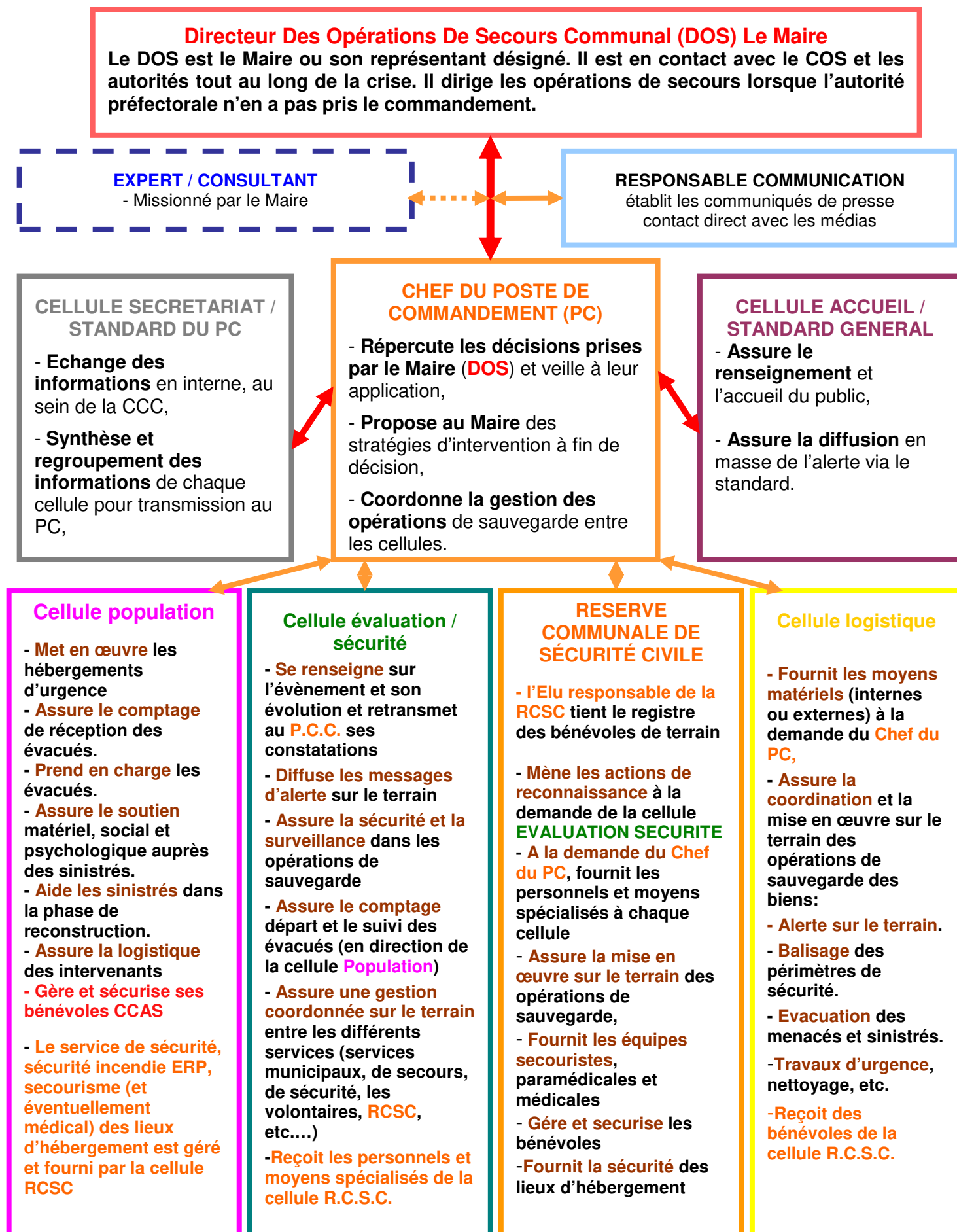
Missions de la cellule évaluation / sécurité

Missions de la Réserve de Sécurité Civile

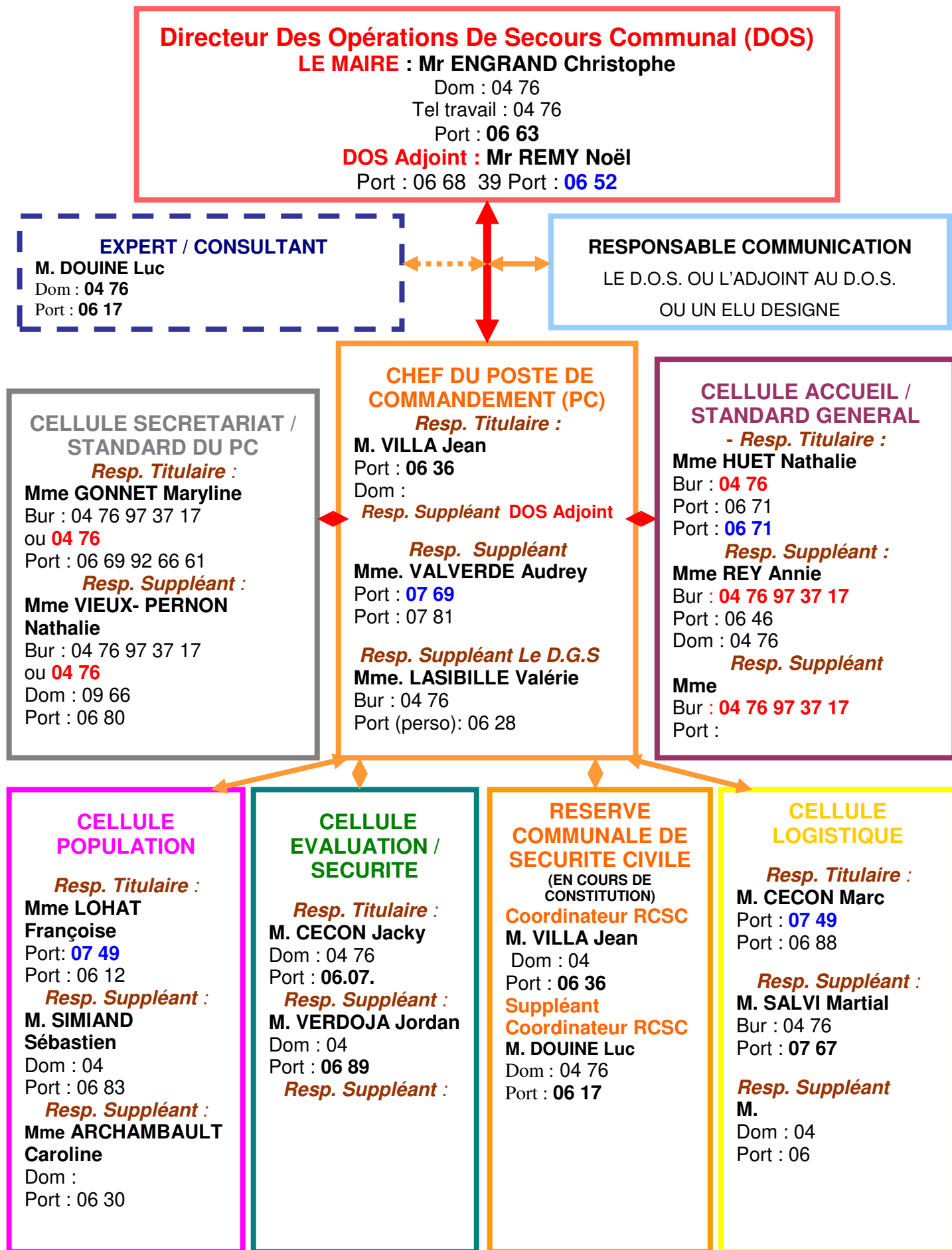
Missions de la cellule population

Missions de la cellule accueil / standard général

Organigramme des missions de la cellule communale



Organigramme de responsabilité P.C.S. 28 07 2021



MISSIONS DU MAIRE EN TANT QUE DIRECTEUR DES OPERATIONS DE SECOURS

SYNTHESE

Il est Directeur des Opérations de Secours (DOS) sur sa commune :

- il lui incombe les décisions stratégiques concernant la conduite des interventions,
- il est en liaison étroite avec le Commandant des Opérations de Secours (COS) et a autorité sur lui.

Le Maire est le seul détenteur du pouvoir de police administrative, qu'il ne peut déléguer à une autre personne physique ou morale.

Activation du PCS

Le Maire se rend si possible sur le lieu du PC ou bien se met en liaison avec le PC,

- Il déclenche le PCS et produit un arrêté municipal d'instauration du PCS,
- Il informe les autorités préfectorales de l'activation du PCS et leur indique les numéros de téléphone pour rester en contact.
- Il se met en contact avec le Commandant des Opérations de Secours (COS).

Avec le COS et le Chef du PC, pendant la gestion de crise

- Il décide des moyens et des mesures de sauvegarde,
- Il reste en contact avec la préfecture,
- Il diffuse aux différents responsables, les consignes et informations reçues des autorités,
- Il soumet à l'autorité préfectorale, les mesures prises, dès que le Préfet devient le Directeur des Opérations de Secours (DOS),
- Il fait état aux autorités des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des consignes,
- Il signe les arrêtés municipaux,

Après la crise

- Il désactive le PCS, en accord avec le COS et/ou sur instruction de l'autorité préfectorale,
- Il informe l'autorité préfectorale de la désactivation du PCS,
- Il décide des moyens et des mesures permettant le retour à la normale,
- Il organise le retour d'expérience sur l'évènement (REX).

Si l'évènement dépasse les capacités ou limites communales :

Le Préfet devient DOS (Directeur des Opérations de Secours).

Dans ce cas, le Maire doit veiller à lui soumettre très régulièrement les mesures envisagées.

Le Préfet prenant en charge la direction des opérations de secours, le Maire garde des responsabilités communales en matière :

**d'information des populations et d'alerte de proximité,
de mise en œuvre des mesures de sauvegarde vis-à-vis de ses administrés, et reste à disposition du Préfet pour exécuter les missions que celui-ci peut lui confier.**

Chef du P.C.C.

Missions générales du Poste de Commandement Communal

SYNTHESE

L'ensemble des missions se déroule sous l'autorité du Maire (DOS).

En accord avec le Maire et en liaison, éventuellement, avec l'officier de Sapeur Pompier Commandant des Opérations de Secours (COS)

Il :

Analyse la situation d'après les informations disponibles,

Détermine les zones sinistrées et si possible les cartographies,

Assure la liaison avec les autorités préfectorales, les services de secours et de sécurité,

Assure l'alerte des populations et la diffusion de messages de prévention,

Active les différents services impliqués dans l'organisation des secours et met en vigilance ceux qui pourraient être impliqués en cas d'évolution de la crise,

Recense les personnes pouvant être impliquées dans l'évènement et dans les opérations de sauvegarde,

Adapte les dispositifs de gestion de crise (actions nécessaires à la sauvegarde des personnes, des biens et des activités) suivant la nature et l'ampleur du sinistre,

Coordonne et gère la mise en œuvre des actions des différents moyens engagés,

Réquisitionne les moyens nécessaires pour gérer la crise,

Réalise une analyse du déroulement des opérations en fin d'évènement et organise un retour d'expérience.

Missions de la cellule Accueil / standard général

SYNTHESE

- Assure le renseignement et l'accueil du public,
- Assure la diffusion de l'alerte via le standard.

En début de situation de crise

- Installation du **Standard Général et de l'Accueil**,
- Diffuse les messages d'alerte et les consignes de sécurité à la population, sous l'autorité du **chef du PCC**.

Pendant la crise, sous l'autorité du Chef de PCC

- Diffuse des messages d'alerte, d'information et des consignes de sécurité à la population, aux ERP et aux bâtiments, via le standard,
- Transmet toute information nouvelle reçue sur l'évolution de la crise issue des témoins ou autres, au **Chef du PCC**, via le standard ou via des notes internes,
- Accueil de la population et information sur place.

Après la crise

- Informe la population de la fin de la crise,
- Oriente les sinistrés vers la cellule Population, pour une assistance au montage des dossiers de demande d'indemnisation,
- Participe à la rédaction d'un retour d'expérience (REX).

MISSIONS DU RESPONSABLE DE COMMUNICATION

SYNTHESE

- Il est le porte-parole du **Maire**, face au médias et à la population.
- La communication aux médias est du ressort du **Directeur des Opérations de Secours (Maire ou Préfet)**
- Le contenu des informations communiquées est toujours validé avant diffusion, par le **Directeur des Opérations de Secours (Maire ou Préfet)**

Avant, pendant et après la crise

- Il réalise les communiqués de presse et établit les messages d'information à l'attention de la population avec le Chef du PCC, et l'accord si nécessaire du DOS.

NB :

*Lorsque que le Préfet est le Directeur des Opérations de Secours, seul ce dernier est habilité à communiquer des informations à la presse.
Cependant, le Maire ou son représentant ont la possibilité de transmettre des informations aux médias, sur la base d'un contenu défini par le Préfet et avec son autorisation.*

MISSIONS DE LA CELLULE SECRETARIAT STANDARD DU PCC

SYNTHESE

- Echange des informations en interne, au sein de la **Cellule de Crise Communale**,
- Synthèse et regroupement des informations de chaque cellule pour transmission au **Poste de Commandement (PCC)**
- Suivi de l'évènement.

En début de situation de crise

- Organise l'installation du **PCC**,
- Ouvre le suivi des évènements / main courante.

Pendant la crise, sous l'autorité du Chef du PCC

Mission de Secrétariat :

- Tient à jour le suivi des évènements / main courante, établit la mise à jour des listes des autres cellules,
- Assure l'approvisionnement en fournitures de bureau,
- Assure la frappe et la transmission des documents au sein du **PC**

Mission de Standard :

- Assure la liaison avec les autorités, les experts et les responsables de cellule,
- Transmet l'information entre le **Chef du PCC**, le **PC** et les cellules,
- Vient renforcer si nécessaire la mission de l'Accueil/Standard, dans la diffusion des messages d'alerte, d'information et des consignes de sécurité à la population, aux ERP et aux entreprises.

Après la crise

- Assure l'archivage de l'ensemble des documents liés à la crise,
- Prépare le retour d'expérience (RETEX),
- Assiste les sinistrés dans le montage des dossiers d'indemnisation,
- Gère les dons matériels et financiers,
- Procède à la mise à jour du PCS avec le Chef du PCC.

MISSIONS DE LA RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE

SYNTHESE

- Fournit les moyens spécialisés à la demande du **Chef du PCC**,
- Assure la coordination et la mise en œuvre sur le terrain des opérations de sauvegarde (avec la cellule **évaluation/sécurité** et la cellule **logistique terrain**).

Pendant la crise, sous l'autorité du DOS

Alerte :

- Aide sur le terrain, à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité à la population
- Aide à la diffusion d'informations auprès des personnes vulnérables (porte-à-porte),

Gestion globale :

- Aide à la mise en place du Poste de Commandement Communal
- Aide à la mise en place des systèmes de communication d'urgence (transmissions)
- Accueil et gère les bénévoles de terrain - Encadre et assure la sécurité des bénévoles des cellules sur le terrain
- Éventuellement porte secours, met en sureté, transmet les bilan aux secours et pratique les premiers soins en l'absence des secours organisés
- Aide le déploiement des périmètres de sécurité déterminés,
- Met en oeuvre le système de surveillance contre le vol et le vandalisme aux côtés de la cellule Evaluation/Sécurité et de la police ou la Gendarmerie.

Mobilisation du matériel (hébergement, ravitaillement, travaux) :

- Aide à l'acheminement du gros matériel sur les lieux et rend compte des interventions,
- Aide à l'acheminement du matériel pour l'hébergement,
- Aide à l'acheminement du ravitaillement. - Aide à la distribution sur le terrain
- Aide à la mise en sécurité des axes de circulation,

Actions spécifiques :

- Accompagne et assure la sécurité des sinistrés à un point de rassemblement
- Aide à l'ouverture des centres d'hébergement, fournit la sécurité incendie, évacuation, secourisme et médical des lieux d'hébergements
- Intervient sur le terrain pour l'évacuation de la population,
- Aide au transport collectif des personnes évacuées.

Après la crise

- Aide sur le terrain, à l'information de la population de la fin de la crise,
- Soutient morale des victimes,
- Aide pour les opérations lourdes sur le terrain (dégagement des voiries, remise en état des réseaux, nettoyage, etc.),
- Participe à la réalisation d'un retour d'expérience (RETEX)

MISSIONS DE LA CELLULE LOGISTIQUE / TERRAIN

LE RESPONSABLE DE LA CELLULE TRAVAILLE AUSSI SUR LE TERRAIN AUX CÔTÉS
DES AUTRES ACTEURS.

SYNTHESE

- Fournir les moyens à la demande du **Chef du PCC**,
- Assurer la coordination et la mise en œuvre sur le terrain des opérations de sauvegarde (avec la cellule **évaluation/sécurité** et l'aide de **la R.C.S.C.**).

Pendant la crise, sous l'autorité du **DOS**

Alerte :

- Alerte les gestionnaires des réseaux en cas de problème (eau, assainissement, électricité, téléphone) et assure le suivi.
- Assure sur le terrain, la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité à la population

Gestion globale :

- Met en œuvre ou aide le déploiement des périmètres de sécurité déterminés,
- Aide à l'organisation du système de surveillance contre le vol et le vandalisme aux côtés des membres de la cellule **Évaluation/Sécurité** et de **la Police ou la Gendarmerie**.
- Reçoit ses volontaires de la cellule évaluation sécurité

Mobilisation du matériel (hébergement, ravitaillement, travaux) :

- Aide aux réquisitions après établissement d'arrêté de réquisition par **le Maire**,
- Aide à l'acheminement du gros matériel sur les lieux et rend compte des interventions,
- Assure l'acheminement du matériel pour l'hébergement,
- Assure l'acheminement du ravitaillement.

Actions spécifiques :

- Assure l'ouverture des centres d'hébergement,
- Intervient sur le terrain pour l'évacuation de la population,
- Aide au transport collectif des personnes évacuées.

Après la crise

- Informe sur le terrain, la population de la fin de la crise,
- Assure la récupération du matériel mis à disposition et établit le bilan d'utilisation de ce matériel,
- Intervient pour les opérations lourdes sur le terrain (dégagement des voiries, remise en état des réseaux, nettoyage, etc.),
- Participe à la réalisation d'un retour d'expérience (RETEX)

MISSIONS DE LA CELLULE EVALUATION / SECURITE

LE RESPONSABLE DE LA CELLULE TRAVAILLE AUSSI SUR LE TERRAIN POUR LE
SUIVI DE LA SITUATION.

SYNTHESE

- Se renseigne sur l'évènement et son évolution,
- Assure la sécurité des intervenants dans les opérations de sauvegarde,
- Assure une gestion coordonnée entre les différents services (services municipaux, de secours, de sécurité, les volontaires.)

En début de situation de crise

Le responsable de la cellule :

- Fait un état de l'évènement et le transmet au **Chef du PCC**.

La cellule :

- Se renseigne sur la situation par tous les moyens (terrain, liaison avec les experts, avec les secours..),
- Délimite sur une carte les zones concernées ou susceptibles d'être concernées par l'évènement,
- Définit un périmètre de sécurité.

Pendant la crise, sous l'autorité du Chef du Poste de Commandement Communal

- Encadrement, en coordination avec les cellules communales, des opérations d'évacuation pour un déroulement en toute sécurité et en bon ordre
- Si besoin, en mode dégradé, encadrement des opérations de secours pour un déroulement en toute sécurité
- Coordonne les actions des secouristes et des volontaires sur le terrain, reçoit les volontaires de la cellule **R.C.S.C.** cette dernière fournit également ceux de la cellule **logistique terrain**, et les spécialistes de la sécurité des lieux d'hébergements à la cellule **population**
- Transmission régulière au PCC de l'état de l'évènement et si possible de son évolution prévisible
- Assure l'organisation d'un système de surveillance contre le vol et le vandalisme, aux côtés de la cellule **R.C.S.C.** et de la **Police ou Gendarmerie**.

Après la crise

- Si besoin, dispose des balisages de sécurité et de nouvelles barrières,
- Si besoin, demande au **P.C.C.** les experts pour faire établir des diagnostics (études techniques, géotechniques..),
- Participe à la réalisation du retour d'expérience (RETEX).

MISSIONS DE LA CELLULE POPULATION

SYNTHESE

- Prise en charge des sinistrés, soutien social et psychologique auprès des sinistrés et des évacués
- Aide les sinistrés dans la phase de reconstruction

Pendant la crise sous l'autorité du Chef de P.C.C.

- Reçoit les moyens humains locaux pouvant assurer un soutien psychologique et une veille secouriste et/ou médicale auprès des sinistrés, de la R.C.S.C. en coordination avec les cellules **Evaluation** / **Sécurité** et **Logistique** / **Terrain**
- Gère ses propres volontaires population,
- Reçoit les volontaires médicaux, secouristes, et les chargés de la sécurité des lieux d'hébergement de la R.C.S.C.
- Assure l'accueil et le confort des sinistrés dans les centres d'hébergement et de restauration,
- Recense les sinistrés et les évacués.

Après la crise

- Recherche de solutions de relogement plus durables avec le PCC communal pour les plus sinistrés,
- Assiste les sinistrés dans le montage des dossiers de demande d'indemnisation,
- Gère les dons matériels et financiers, en accord avec le DGS et le chef du P.C.C.,
- Participe à la rédaction d'un retour d'expérience (REX).



SECURITE CIVILE

PARTIE III - L'ALERTE



L.D. Concept

SOMMAIRE

PARTIE III - L'ALERTE 22

Sommaire:

Schéma d'alerte

Création et diffusion d'un message

Moyens et modalités d'alerte

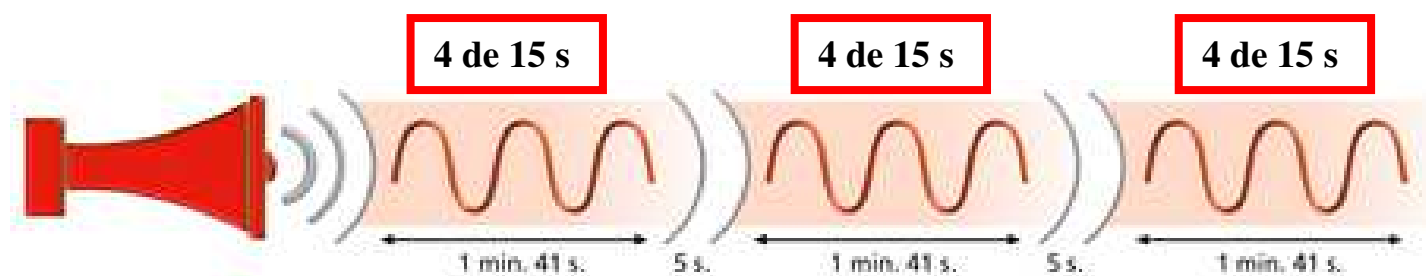
Lieux d'hébergements

Le Signal National d'Alerte

Qui décide de l'alerte ?

L'alerte est une mission qui incombe au **Directeur des Opérations de Secours**, c'est à dire à l'autorité en charge de la gestion de la crise (Préfet de département, ou le **Maire**).

Le **signal national d'alerte** se compose d'un son modulé, montant et descendant, de trois séquences d'une minute et quarante et une secondes, séparées par un intervalle de cinq secondes.



La **fin de l'alerte** est annoncée par un signal continu de 30 secondes.

Tous les premiers mercredis du mois à midi, les sirènes font l'objet d'un exercice. Ce signal d'exercice ne dure qu'une minute et quarante et une secondes seulement pour ne pas être confondu avec le signal d'alerte.

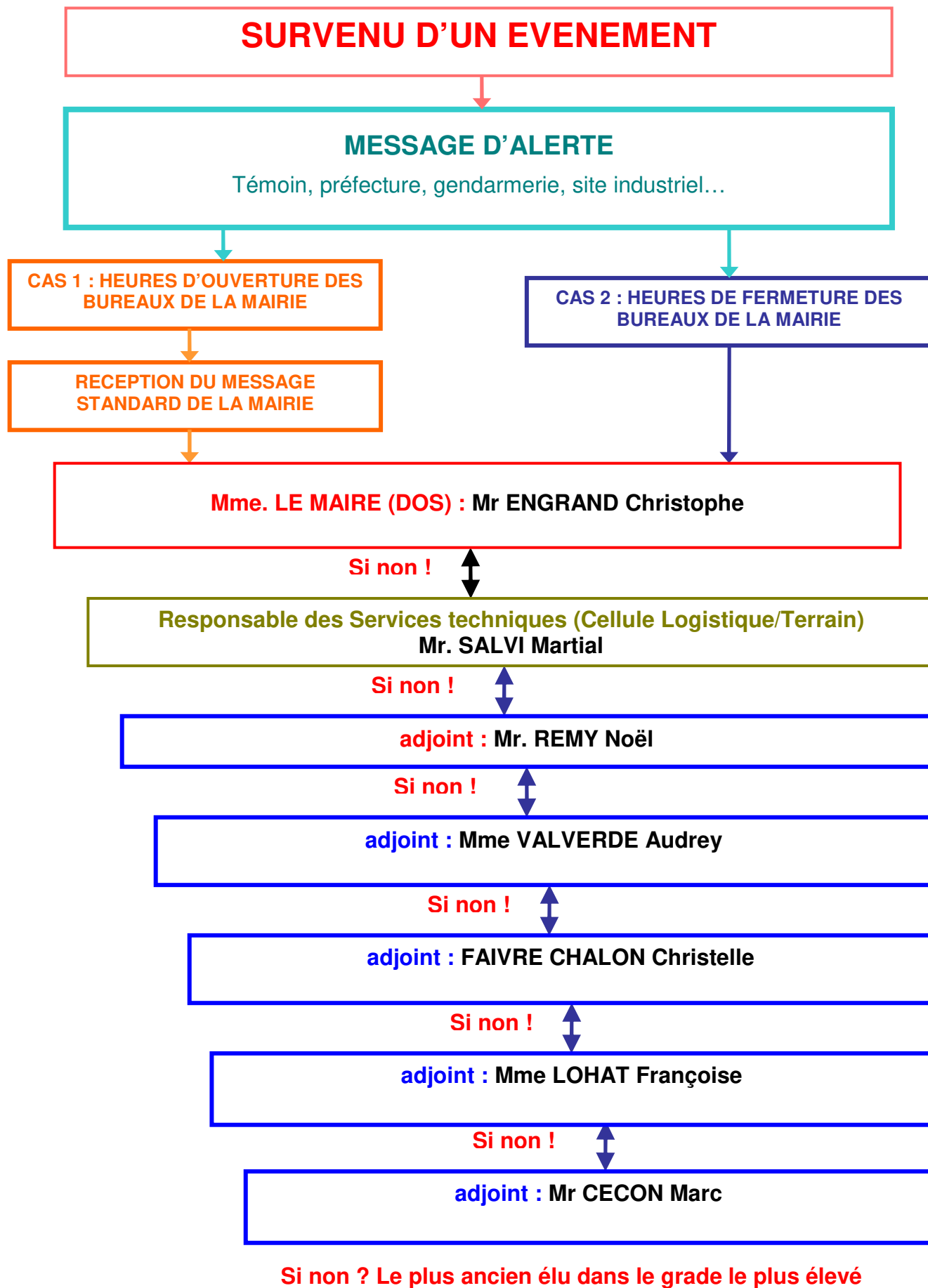
Les conduites à tenir

Lorsqu'une sirène d'alerte retentit, il faut se mettre à l'abri, de préférence dans un local clos et s'informer sur la situation en écoutant la radio ou en regardant la télévision.

Pour s'assurer de la bonne diffusion de ces messages, une convention de partenariat a été signée entre le Ministère de l'intérieur, Radio France et France Télévisions.



SCHEMA D'ALERTE



CREATION ET DIFFUSION D'UN MESSAGE QUI COMPOSE LE MESSAGE ?

LE MAIRE D.O.S.

LE CHEF DU PCC

LE DOS (éventuellement) VALIDE LE MESSAGE

COMPOSITION DU MESSAGE

Le message doit comporter les éléments suivants :

- Nature de l'accident ou de la situation,
- Consignes de sécurité à suivre,
- Moyens de se tenir informé de l'évolution de la situation.

NB : Il doit être concis et objectif (ne pas dramatiser la situation pour ne pas créer un effet de panique).

S'il s'agit d'une évacuation :

Rappeler les points de rassemblement et que les personnes doivent se munir du minimum d'affaires personnelles dont papiers d'identités, vêtements chauds, traitements médicaux, etc.

QUI DIFFUSE LE MESSAGE ?

Le Secrétariat/Standard du PCC

Information par téléphone des enjeux particuliers

- *Des populations vulnérables,*
- *Des enjeux sensibles (bibliothèques, points de convivialité, restaurants, etc. ..)*
- *Des enjeux industriels, biologiques, chimiques, radiologiques.*
- *Des autres Etablissements Recevant du Public sur le site (commerces, ..).*

L'Accueil/Standard général

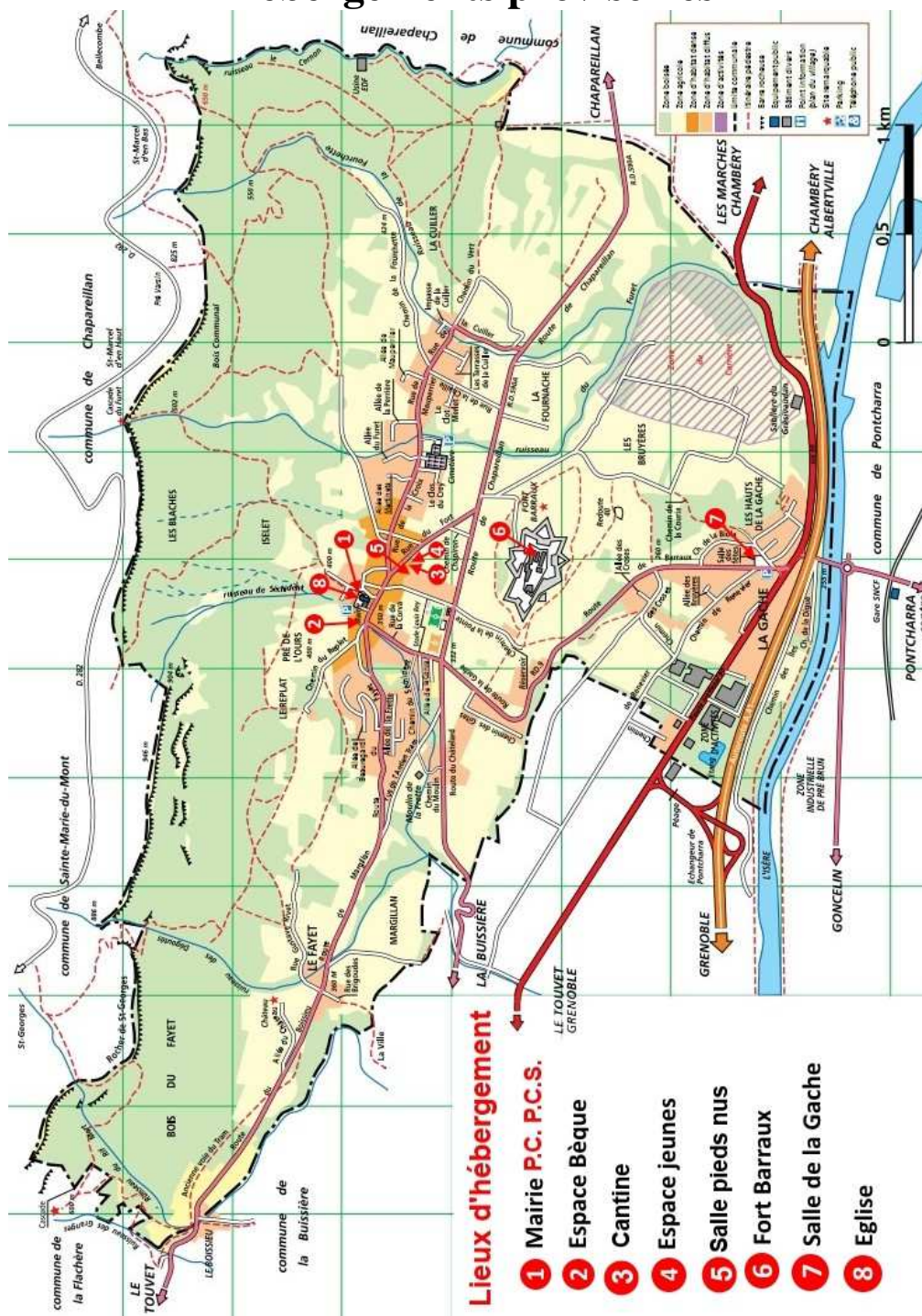
Information par téléphone et sur place

- Renseignements du public sur place et via le standard,
- Si besoin, assistance au secrétariat/standard du PCC pour l'information des enjeux particuliers.

MOYENS ET MODALITES D'ALERTE

MOYENS D'ALERTE PREVUS	COUVERTURE DU MOYEN D'ALERTE	MODALITES DE MISE EN OEUVRE
SIRENE SUR LE TOIT DU BATIMENT PCC	TOUTE LA COMMUNE	STANDARD PCC ET STANDARD GENERAL
SIRENE DU FORT	TOUTE LA COMMUNE ET LES COMMUNES ENVIRONNANTES	STANDARD PCC ET STANDARD GENERAL
TELECOMMUNICATION – LIGNES TELEPHONIQUES	ABONNES FRANCE TELECOM ET AUTRES	STANDARD PCC ET STANDARD GENERAL
PAR MEGAPHONE FIXE SUR VEHICULE	SELON LE CIRCUIT D'ALERTE CHOISI	CELLULE LOGISTIQUE/TERRAIN
PAR MEGAPHONE PORTATIF	SELON LE CIRCUIT D'ALERTE CHOISI	CELLULE LOGISTIQUE/TERRAIN
PORTE A PORTE	SELON LE CIRCUIT D'ALERTE CHOISI	CELLULE LOGISTIQUE/TERRAIN + GENDARMERIE OU POLICE EVENTUELLEMENT

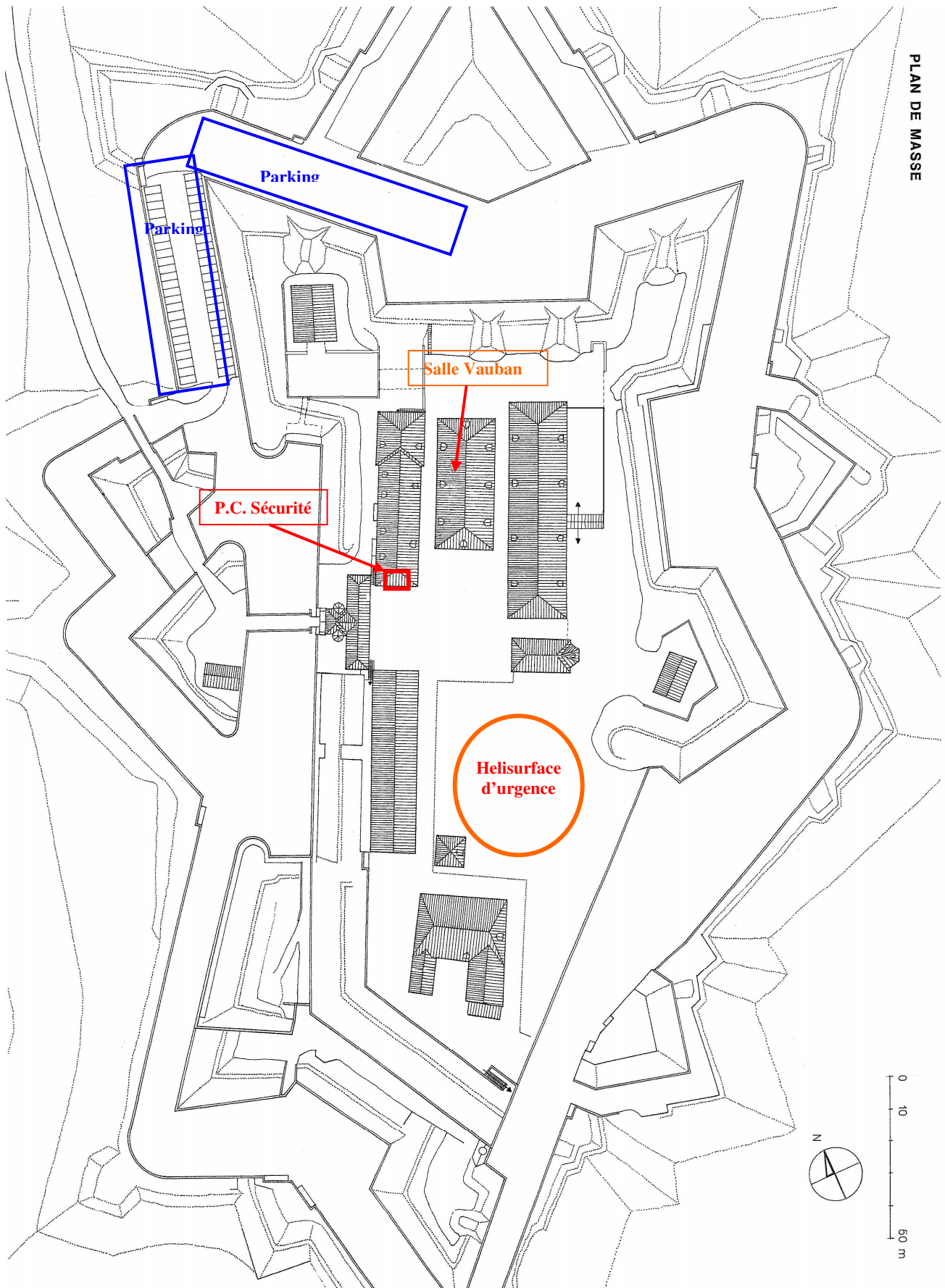
Hebergements provisoires



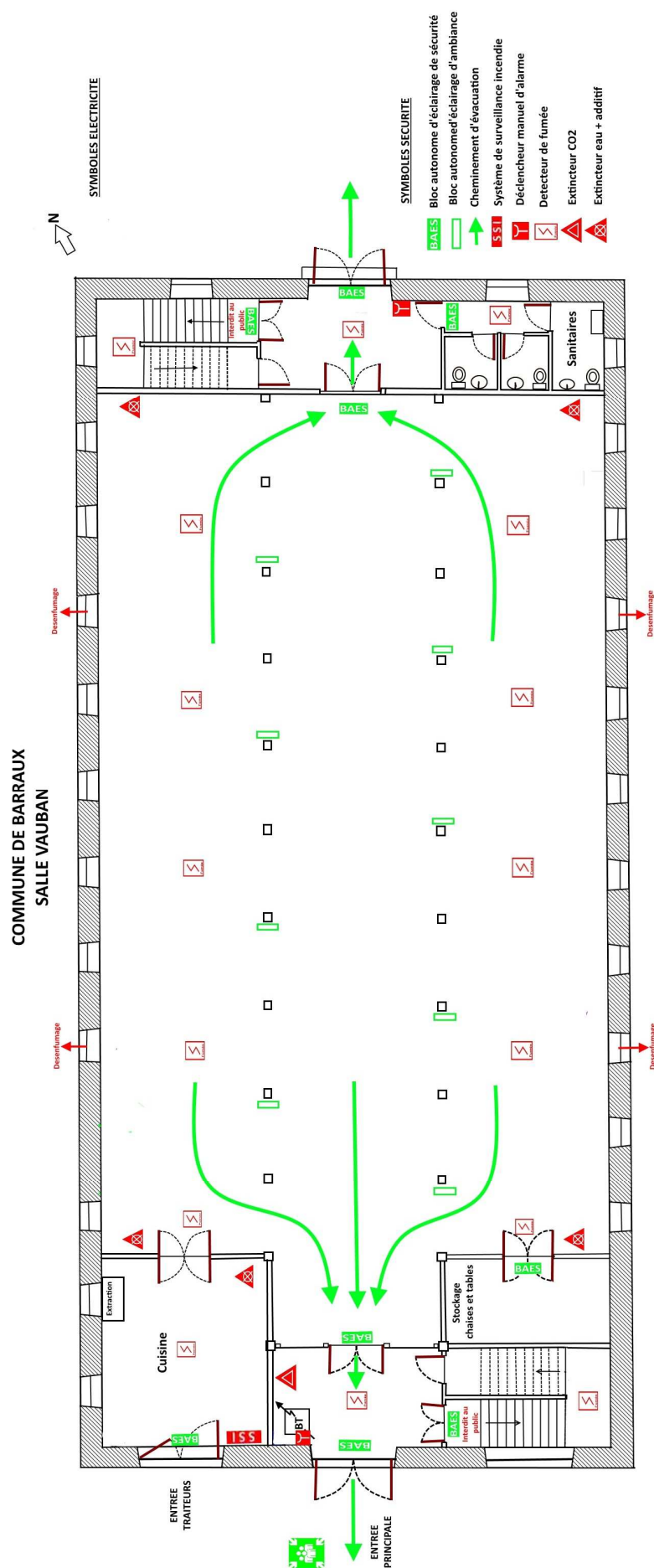
Lieux	Adresses	Nombre de places
6 Fort Barraux ,cuisine sanitaires, possibilité douche	Fort Barraux	Module normal 299, cuisine sanitaires, possibilité douche
2 Espace Bègue		
7 Salle de la Gâche		

NOTA : Les E.R.P. servant de lieux d'hébergement provisoires doivent avoir, durant toute la durée d'utilisation, un service de sécurité incendie et secours fourni par la R.C.S.C

6 Fort Barraux salle vauban



6 Fort Barraux salle vauban





SECURITE CIVILE

PARTIE IV

RISQUES ET PROCEDURES DE SAUVEGARDE



L.D. Concept

PARTIE IV - RISQUES ET PROCEDURES DE SAUVEGARDE 30

SOMMAIRE :

Aléas humains32

Attaque terroriste

Prise d'otage (s)

Alerte à la bombe

Mouvement de foule

Incendie de forêt ... 79

Procédure de sauvegarde de niveau 1...

Procédure de sauvegarde de niveau 2...

Procédure de sauvegarde de niveau 3...

Inondation par rupture de grands barrages...90

Pré-alerte n°1 ...

pré-alerte n°2 ...

alerte 1

Inondation par l'Isère ... 104

Procédure de sauvegarde de niveau 2 (1)...

Procédure de sauvegarde de niveau 3 (1)...

Inondation torrentielle Fiche risque (1) ...112

Divagations torrentielles et ruissellement Fiche risque (1) ... 114

Procédure de sauvegarde niveau 1 ...

Procédure de sauvegarde niveau 2 (1) ...

Procédure de sauvegarde niveau 3 (1) ...

Mouvement de terrain ... 128

Procédure de sauvegarde de niveau 2 ...

Procédure de sauvegarde de niveau 3 ...

Risques industriels138

Fonderie

CAS N°1 Le sinistre ne sort pas des limites de l'entreprise - Procédure de sauvegarde de niveau 2...

CAS N°2 Le sinistre sort des limites de l'entreprise - Procédure de sauvegarde de niveau 3 (1)...

Station service 147

CAS N°1 Le sinistre ne sort pas des limites de l'entreprise - Procédure de sauvegarde de niveau 2...

CAS N°2 Le sinistre sort des limites de l'entreprise - Procédure de sauvegarde de niveau 3 (1)...

Alpes émulsion 153

CAS N°1 Le sinistre ne sort pas des limites de l'entreprise - Procédure de sauvegarde de niveau 2...

CAS N°2 Le sinistre sort des limites de l'entreprise - Procédure de sauvegarde de niveau 3 (1)...

Sablière 159

Risque sismique ... 164

Procédure de sauvegarde de niveau 2 ...

Procédure de sauvegarde de niveau 3 ...

Transport de matières dangereuses par route fiche risque (1) ... 171

Transport de matières dangereuses par canalisation fiche risque (1) ... 179

Procédure de sauvegarde de niveau 3 (1) ...

Aléas Météo 187

Pandemie 196

...



ALEAS HUMAINS

**SOUS CE VOCABLE SONT REGROUPES LES RISQUES
OU L'HOMME EST L'ALEA DIRECT**

ATTAQUE TERRORISTE

**POUR DES RAISONS EVIDENTES DE SECURITE
LES DOCUMENTS TRAITANT DU TERRORIME
SONT A DIFFUSION RESTREINTE !**





ALEAS HUMAINS

**SOUS CE VOCABLE SONT REGROUPEES LES RISQUES
OU L'HOMME EST L'ALEA DIRECT**

PRISE D'OTAGE (S)

**POUR DES RAISONS EVIDENTES DE SECURITE
LES DOCUMENTS TRAITANT DU TERRORIME
SONT A DIFFUSION RESTREINTE !**





ALEAS HUMAINS

**SOUS CE VOCABLE SONT REGROUPES LES RISQUES
OU L'HOMME EST L'ALEA DIRECT**

ALERTE A LA BOMBE

**POUR DES RAISONS EVIDENTES DE SECURITE
LES DOCUMENTS TRAITANT DU TERRORIME
SONT A DIFFUSION RESTREINTE !**





ALEAS HUMAINS

**SOUS CE VOCABLE SONT REGROUPES LES RISQUES
OU L'HOMME EST L'ALEA DIRECT**

**VIOLENCES URBAINES
MOUVEMENT DE FOULE**

**POUR DES RAISONS EVIDENTES DE SECURITE
LES DOCUMENTS TRAITANT DU TERRORIME
SONT A DIFFUSION RESTREINTE !**





Incendie de forêt

IDENTIFICATION

Le territoire de la commune est indiqué comme présentant globalement un aléa modéré d'incendie de forêt impliquant des enjeux modérés à forts.

DESCRIPTION

Incendie qui se propage au sein de formation végétale d'une surface minimale de 1 hectare pouvant être des forêts (dominance d'arbres et d'arbustes) ou des formations sub-forestières (maquis, garrigues, lande).

Le feu a besoin de 3 éléments pour se propager : un combustible (bois), un comburant (oxygène) et une source de chaleur.

Il peut prendre plusieurs formes :

- **les feux de sol** : qui brûlent la matière organique contenue dans la litière, l'humus ou les tourbières. Leur vitesse de propagation est faible, en revanche, ils sont difficilement maîtrisables car peu visibles,
- **les feux de surface** : ils brûlent les strates basses de la végétation. Ils se propagent en général par rayonnement,
- **les feux de cimes** : ils brûlent la partie supérieure des arbres et forment une couronne de feu. Leur vitesse de propagation est très élevée, d'autant plus si le vent est fort et le combustible sec.

IMPACTS DE L'EVENEMENT SUR LES HOMMES, LES INFRASTRUCTURES, L'ENVIRONNEMENT

IMPACTS DIRECTS :

C'est surtout le milieu naturel qui est très touché et directement l'activité d'exploitation du bois. L'action des sapeurs-pompiers est heureusement très efficace au niveau de la protection des populations et des infrastructures humaines.

- **Risque direct de victime** : le plus souvent les sapeurs-pompiers et plus rarement les promeneurs et résidents peuvent être blessés, brûlés, asphyxiés...
- **Sur les infrastructures et activités humaines** : les réseaux peuvent être touchés (électriques/gaz..), les constructions isolées brûlées...
- **Sur les peuplements forestiers** : troncs noircis, houppiers brûlés, racines endommagées...
- **Sur le sol** : mise à nu du sol, diminution de la porosité du sol et de sa capacité d'absorption de l'eau,
- **Sur la faune** : morts par brûlure ou asphyxie...
- **Sur le paysage** : impact visuel immédiat.

IMPACTS INDUITS :

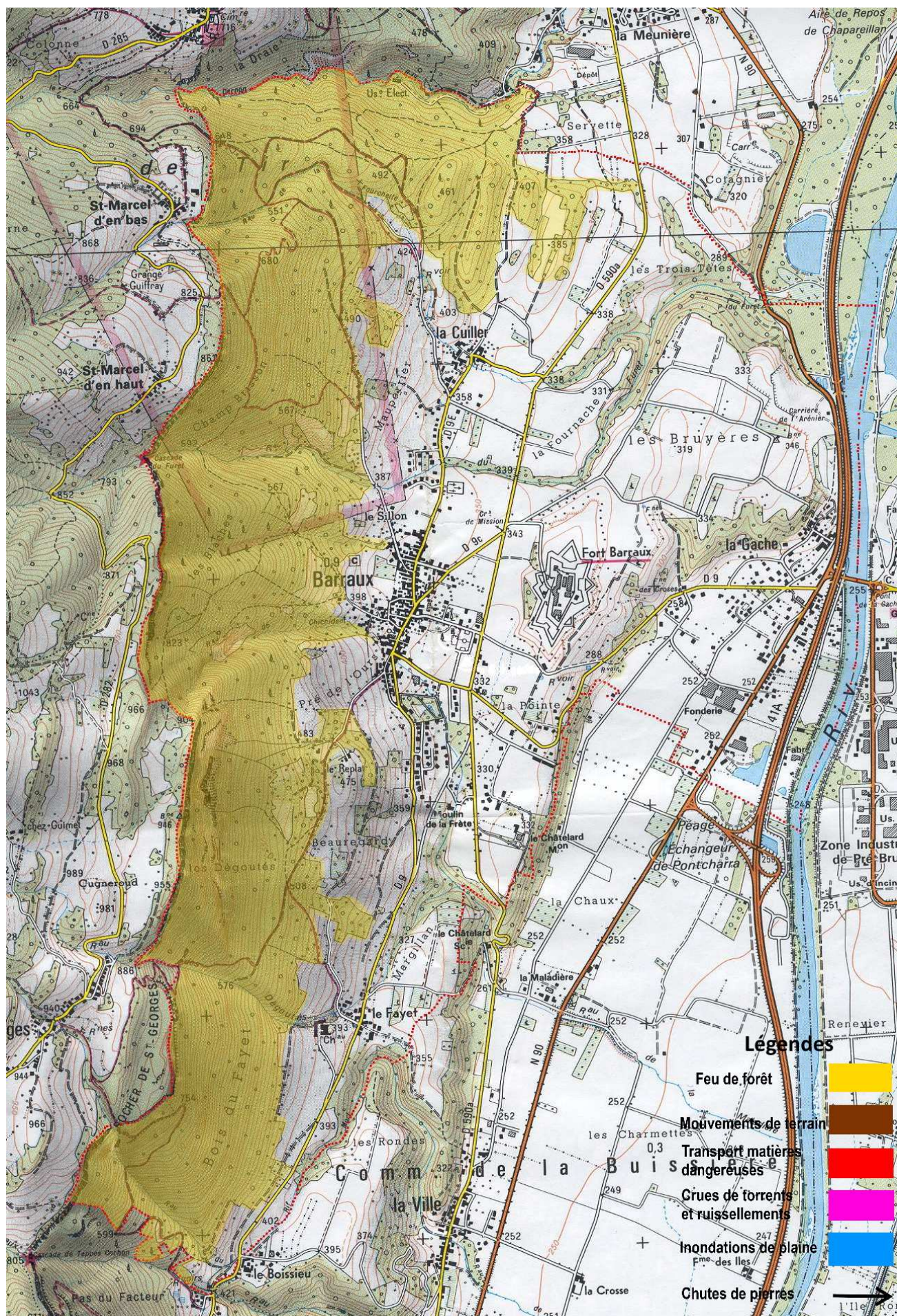
- **Danger pour les résidents,**
- **Danger pour la circulation,**
- **Isolement par rupture des alimentations en électricité/téléphone...**
- **Risque d'explosion, incendie, pollution...**

Incendie de forêt

Les secteurs habités situés à proximité des surfaces boisées, sont à surveiller de près en période de sécheresse et en cas d'incendie.

ENJEUX SITUEES A PROXIMITE DES ZONES BOISEES		
Caractéristiques des quartiers / lieux-dits		TOTAL = 63 personnes environ
		TOTAL = 27 constructions
LE FAYET	Habitat résidentiel	7 constructions environ
LA CROIX	Habitat résidentiel	6 constructions environ
LE BOURG	Habitat résidentiel	14 constructions environ
Population vulnérable sur l'ensemble des enjeux concernés <i>(Voir la liste scellée dans l'annuaire de crise)</i>		
Etablissements sensibles et prioritaires		NON
Etablissements industriels		NON
Réseaux		OUI
Réseaux électriques		OUI Usine électrique du CERNON
Réseau eau potable		OUI
Réseau d'assainissement		OUI
Réseau de téléphone		NON
Réseau de distribution de gaz		OUI
Réseau routier		OUI Voirie communale

Incendie de forêt



Incendie de forêt



PROCEDURE DE SAUVEGARDE DE NIVEAU 1

PERIODE SECHE SUR UNE LONGUE PERIODE

MISE EN ETAT DE VIGILANCE

MISSION	REALISATION DE LA MISSION PAR :	FICHES D'AIDE	REALISEE
Alerter le Maire D.O.S. (sinon suivre le mode d'alerte dégradée prévu), le chef du PCC et le chef de cellule Evaluation/Sécurité et mettre en vigilance la cellule Logistique/ Terrain et R.C.S.C.	le responsable d'astreinte		
Renforcer la surveillance des zones boisées en période de sécheresse	la cellule Evaluation/Sécurité et R.C.S.C.		
Déterminer les secteurs dangereux	la cellule Evaluation/Sécurité et R.C.S.C.		
Lorsque la situation demande de prendre des mesures de prévention : interdire l'accès aux secteurs à risque	la cellule Logistique/Terrain et R.C.S.C.		

PROCEDURE DE SAUVEGARDE DE NIVEAU 2

UN INCENDIE S'EST DECLARE

MISE EN ETAT DE PRE-ALERTE

MISSION	REALISATION DE LA MISSION PAR :	FICHES D'AIDE	REALISEE
Mobiliser les chefs des cellules Secrétariat/Standard du PC, Logistique/Terrain, Accueil/ Standard général, Evaluation/Sécurité et R.C.S.C. au lieu du Poste de Commandement , si les conditions de sécurité le permettent	le responsable d'astreinte	<i>voir fiches support « consignes de sécurité »</i>	
Vérification que les éléments nécessaires à la mise en œuvre des missions de la cellule soient disponibles (transmission.)	les cellules mobilisées		
Alerter l'expert communal et lui demander de rejoindre le Poste de Commandement (PC)	la cellule Evaluation/Sécurité	Expert : M. Luc DOUINE, 06 17 50 15 14 04 76 97 19 65	
Surveiller et se renseigner sur l'évolution des événements	la cellule Evaluation/Sécurité + R.C.S.C		
Déterminer les secteurs dangereux à barrer	la cellule Evaluation/Sécurité		
Barrer l'accès aux secteurs dangereux	la cellule Logistique/Terrain + R.C.S.C		
Déterminer les enjeux exposés à l'évènement	la cellule Evaluation/Sécurité	<i>fiche "risque" partie enjeux exposés,</i> <i>fiche carte d'action – population vulnérable</i>	

PROCEDURE DE SAUVEGARDE DE NIVEAU 2 (suite)

MISSION	REALISATION DE LA MISSION PAR :	FICHES D'AIDE	REALISEE
Mettre en place un standard d'information du public	la cellule Accueil/Standard général	<i>fiche action "accueil téléphonique du public"</i> <i>fiche action «accueil du public en mairie"</i>	
Mettre au point un message de pré alerte	Le Maire et le Chef du Poste de Commandement (PC)	—	
Par appel téléphonique, mettre en pré alerte les enjeux sensibles et informer des consignes de sécurité adéquates : personnes vulnérables, établissements recevant du public, établissements industriels, sur la base du message de pré alerte conçu par le Maire et le chef du PC	la cellule Accueil/Standard général	<i>voir Annuaire de crise</i> <i>fiche support consignes de sécurité</i>	
Sur le terrain, diffuser la pré alerte aux enjeux sensibles et au reste de la population exposée	la cellule Evaluation/Sécurité Logistique/Terrain + R.C.S.C	<i>voir annuaire de crise</i> <i>fiche carte d'action – population vulnérable</i> diffusion de l'alerte avec les moyens prévus	

PROCEDURE DE SAUVEGARDE DE NIVEAU 3

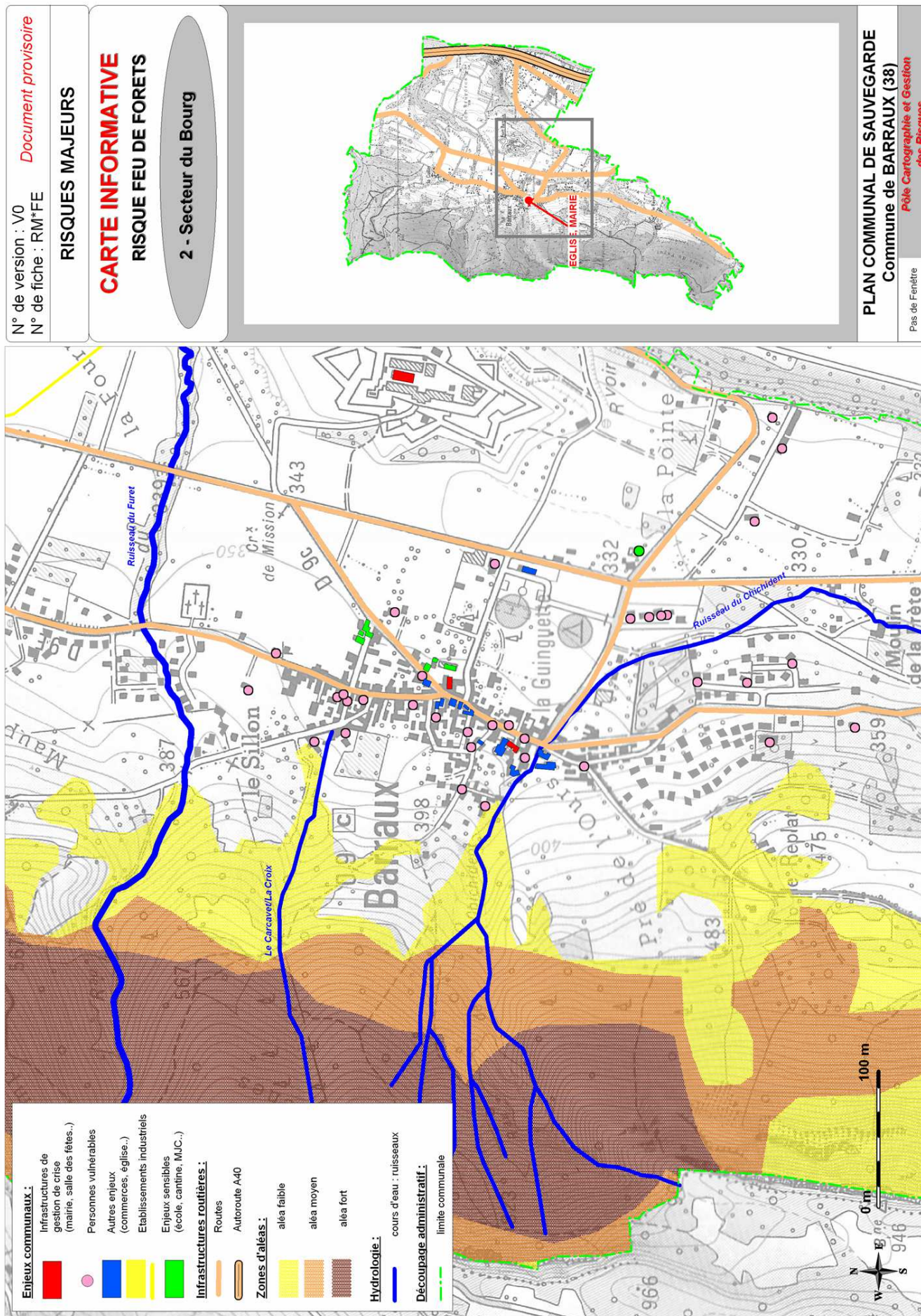
LE MAIRE ORDONNE L'EVACUATION

MISSION	REALISATION DE LA MISSION PAR :	FICHES D'AIDE	REALISEE
Inform <u>obligatoirement</u> la Préfecture que des évacuations vont avoir lieu	Le Maire	<i>voir Annuaire de crise</i>	
Aménager le lieu du Poste de Commandement	la cellule Secrétariat/Standard du PC	<i>voir fiche action « aménager le lieu du PC »</i>	
Mobilisation des membres de la cellule Population au lieu du Poste de Commandement, si les conditions de sécurité le permettent	la cellule Secrétariat/Standard du PC	<i>voir Annuaire de crise</i>	
Mettre en place les centres d'accueil d'urgence	la cellule Population	<i>fiche action "Organisation de l'hébergement transitoire"</i>	
	la cellule Logistique/Terrain + R.C.S.C.		
Si besoin , renforcer l'équipe avec des moyens paramédicaux et médicaux locaux	la cellule Population + R.C.S.C.	<i>voir Annuaire de crise</i>	
Faire parvenir tout élément nécessaire à l'aménagement des centres d'accueil d'urgence	la cellule Logistique/Terrain	<i>voir Annuaire de crise</i>	
Mobiliser les moyens de transport disponibles nécessaires aux opérations d'évacuation	la cellule Logistique/Terrain	<i>voir Annuaire de crise</i>	
Réceptionner les messages des cellules sur le terrain et renseigner le chef du PC et transmettre les directives du Poste de Commandement aux cellules sur le terrain	la cellule Secrétariat/Standard du PC	avec les moyens de communication prévus	
Mettre au point un message d'alerte	Le Maire et le Chef du Poste de Commandement (PC)	—	

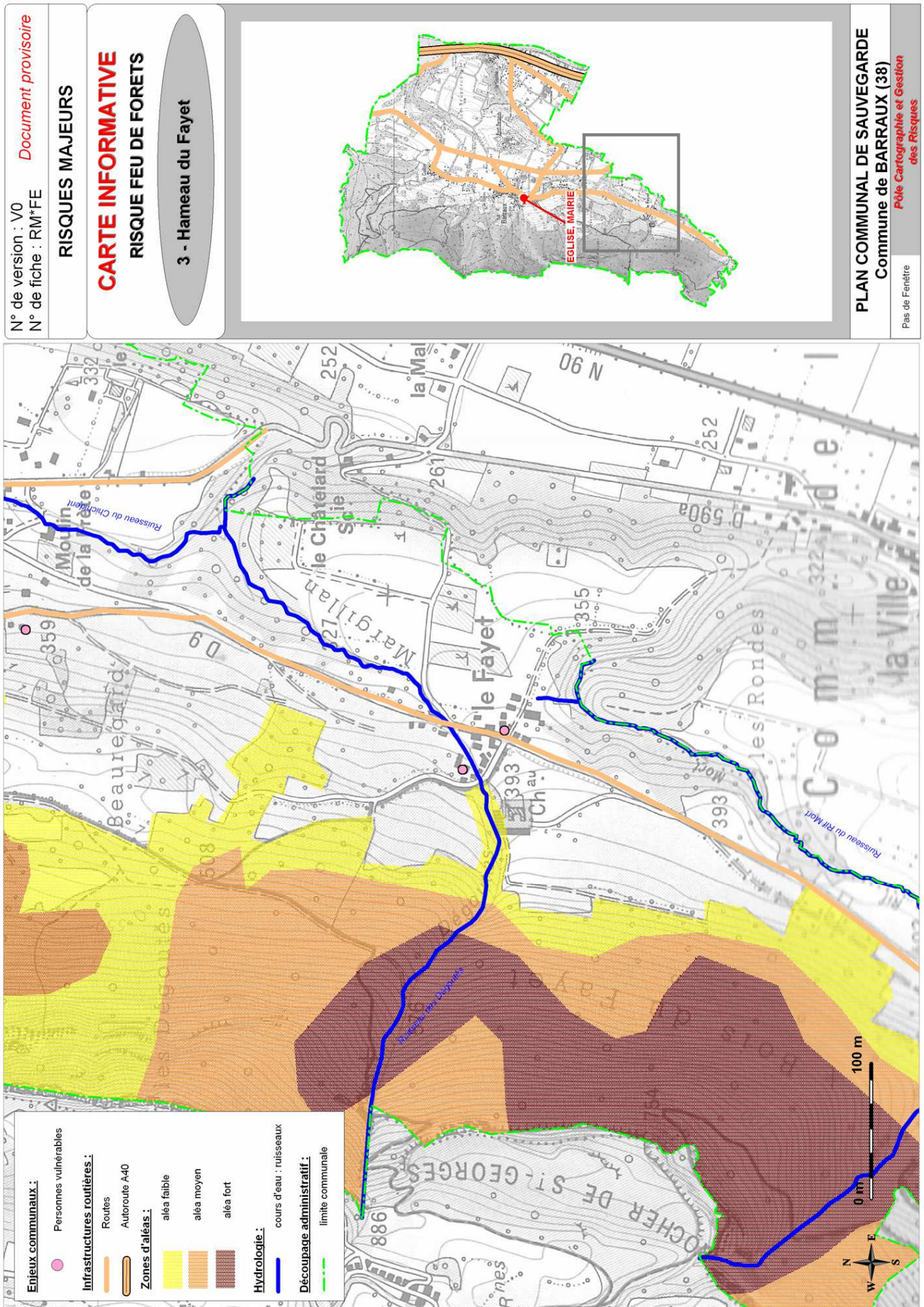
PROCEDURE DE SAUVEGARDE DE NIVEAU 3 (SUITE)

MISSION	REALISATION DE LA MISSION PAR :	FICHES D'AIDE	REALISEE
Par appel téléphonique, informer les enjeux sensibles de l'ordre d'évacuer - informer le chef du PC lorsque la diffusion de l'alerte auprès des établissements sensibles est terminée	la cellule Accueil/Standard général	<i>voir Annuaire de crise</i> <i>fiche support consignes de sécurité</i>	
Encadrer les opérations d'évacuation, recenser les personnes évacuées et sécuriser les biens abandonnés	la cellule Evaluation/Sécurité + R.C.S.C.	<i>fiche support "Recensement des personnes évacuées"</i>	
Evacuer les enjeux sensibles dans un premier temps et les conduire aux lieux d'accueil d'urgence	la cellule Logistique/Terrain + R.C.S.C.	<i>fiche action "Organiser une évacuation"</i> <i>fiche carte d'action – population vulnérable</i>	
Sur le terrain, diffuser l'ordre d'évacuer à l'ensemble de la population exposée	la cellule Logistique/Terrain + R.C.S.C.	avec les moyens de diffusion de l'alerte prévus	
Diriger les évacués vers les points de rassemblement et les lieux d'accueil d'urgence	la cellule Logistique/Terrain + R.C.S.C.		
Accueillir les évacués dans les centres d'accueil d'urgence ouverts	la cellule Population	<i>fiche support "Accueil des personnes en centre d'urgence"</i>	
Prêter main forte aux équipes de la cellule Population pour la gestion des évacués	toutes les autres cellules	–	
L'INCENDIE EST SOUS CONTRÔLE ET NE REPRESENTE PLUS DE MENACE			

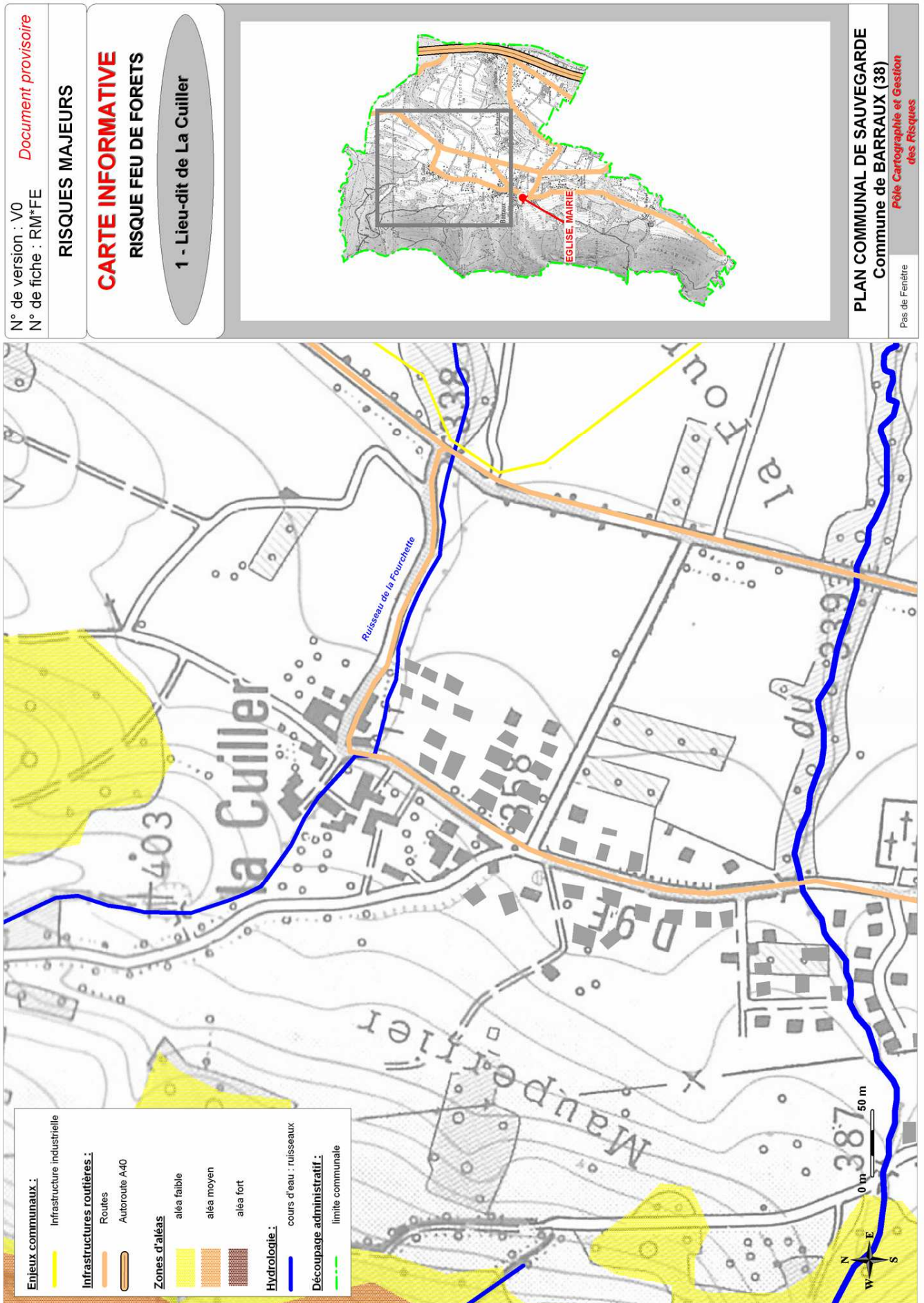
Incendie de forêt



Incendie de forêt



Incendie de forêt





Inondation par rupture de grands barrages

LOCALISATION

La commune peut être inondée en cas de rupture :

Du barrage de Bissorte (73) - Du barrage de Roselend (73) - Du barrage de Tignes (73) - Du barrage de Girotte (73)

PREVISION

Ces 4 grands barrages font l'objet d'un plan organisant l'alerte et les secours le Plan Particulier d'Intervention (PPI).

Stades d'alerte PPI :

STADES DE PRE-ALERTE	→ préparation à l'évacuation
Pré alerte n°1 : vigilance renforcée. Pré alerte n°2 : préoccupations sérieuses.	
STADE DE L'ALERTE	→ évacuation
Alerte n°1 : état de péril imminent. Alerte n°2 : état de rupture constatée.	

DESCRIPTION

Une rupture de barrage entraînerait 2 phénomènes :

1 / La formation d'une onde de submersion ou vague déferlante, se traduisant par une élévation brutale du niveau de l'Isère, qui précéderait

2 / Une inondation comparable à un phénomène de crue centennale de l'Isère.

Zones de submersion/temps d'arrivée du front de l'onde :

Elles ont été délimitées sur la base d'études et de modélisation hydrauliques dans le cadre du PPI, conformément au décret n°92-997 du 15 septembre 1992.

Généralement la rupture est précédée de signes avant-coureurs détectés par les systèmes de surveillance. Il peut s'écouler une dizaine d'heures entre la constatation de ces signes et la rupture effective du barrage.

Barrages	Distance limite commune/barrage	Temps d'arrivée du front de l'onde / Délai	Niveau d'élévation maximal de l'ISÈRE – cote NGF	Temps d'arrivée du pic de crue
Roselend (73)	67 km	2h19	9 à 12 mètres 257 à 262 mètres	3h16 à 3h20
La Girotte (73)	68 km	5h00	6 mètres 253 mètres	5h47 à 5h51
Bissorte (73)	89 km	5h06	6 à 7 mètres 253 à 256 mètres	6h07 à 6h22
Tignes (73)	116 km	4h35	7 à 12 mètres 254 à 262 mètres	5h50 à 5h58

Facteurs déclenchant :

- séisme, crue
- dégradation de l'ouvrage ou de sa fondation,
- mouvements de terrain dans la retenue,
- malveillance...

IMPACTS DE L'EVENEMENT SUR LES HOMMES, LES INFRASTRUCTURES, L'ENVIRONNEMENT

Impacts directs :

- détérioration des infrastructures et des activités humaines (ponts, habitations, coupures des réseaux..),
- risque de noyade, d'être emporté par les flots,
- destruction totale ou partielle de la faune et de la flore.

Impacts induits :

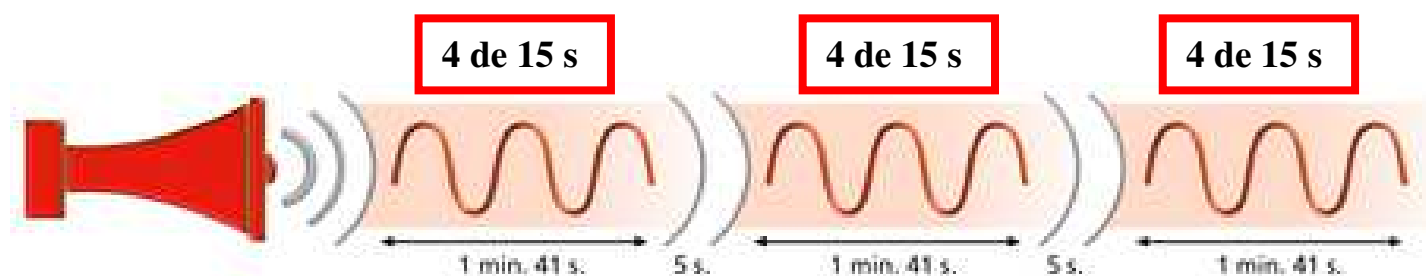
- isolement par rupture des alimentations en eau, électricité, téléphone, approvisionnement en nourriture.
- effets induits de glissement de berges par l'effet érosif du passage de l'onde, de charriage de matériaux et de dépôts en aval, formation d'embâcle et de débâcle...
- risque d'explosion, d'incendie, de pollution, risque sanitaire...



Consignes de sécurité en cas d'inondation et par rupture de grands barrages

Connaître le signal d'alerte

Le signal national d'alerte par sirène consiste en l'émission d'un son sur trois cycles successifs d'une durée de 1 minute et 41 secondes chacun et séparés par un intervalle de 5 secondes, d'un son modulé en amplitude ou en fréquence (arrêté du 23 mars 2007).



Les conduites à tenir

Lorsqu'une sirène d'alerte retentit, il faut se mettre à l'abri, de préférence dans un local clos et s'informer sur la situation en écoutant la radio ou en regardant la télévision.

Pour s'assurer de la bonne diffusion de ces messages, une convention de partenariat a été signée entre le Ministère de l'intérieur, Radio France et France Télévisions.



A l'intérieur

Monter dans les étages sans utiliser l'ascenseur (à partir du 5^{ème} étage),

En extérieur

Rejoindre les points hauts naturels les plus proches : monter sur les coteaux.

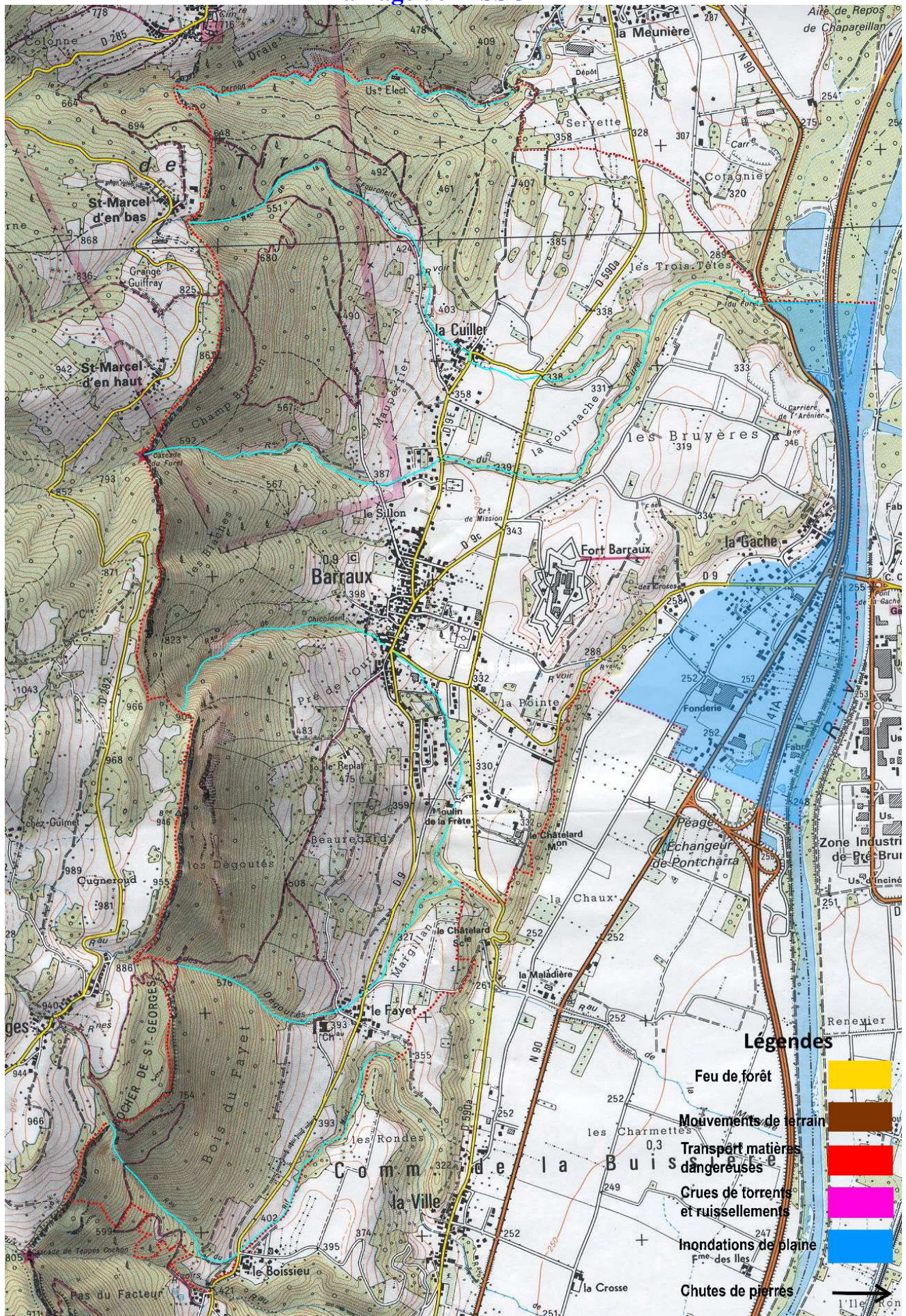
Inondation par rupture de grands barrages



Nous avons réunis dans ces fiches Risque la totalité des enjeux exposés au risque de rupture des 4 barrages. De plus, en cas de rupture d'un des barrages, même pour celui de la GIROTTE, par mesure de précaution, toute la population présente sur la Plaine de la Gâche

Enjeux concernés par le risque	
Caractéristiques des quartiers / lieux-dits	Total = 582 personnes environ
LA GACHE Habitat résidentiel	194 constructions environ
Population vulnérable Population vulnérable sur l'ensemble des enjeux concernés (Voir la liste scellée dans l'annuaire de crise)	
Etablissements sensibles et prioritaires	Total = 356 personnes maxima
Salle des Fêtes de LA GACHE	100
Restaurant routier RELAIS DU PONT DE LA GACHE	53
Salon de coiffure DAVIDE&SON	20
Boulangerie de LA GACHE	2
Restaurant privé NOELLA	46
Hôtel-restaurant LE VAUBAN	135
Etablissements industriels	= 4 établissements
Fonderie GIROUD INDUSTRIE SAS	
SOCIETE DU PIPELINE MEDITERRANEE-RHONE	
ALPES EMULSION	
Station-service AVIA BATTISTELLA	
Réseaux	OUI
Réseaux électriques	OUI
Réseau eau potable	OUI
Réseau d'assainissement	OUI
Réseau de téléphone	OUI
Station de pompage	OUI Station de pompage de LA MURE
Réseau de distribution de gaz	OUI
Réseau routier	OUI Autoroute 41 Route Départementale 9 Route Nationale 90 Voirie communale

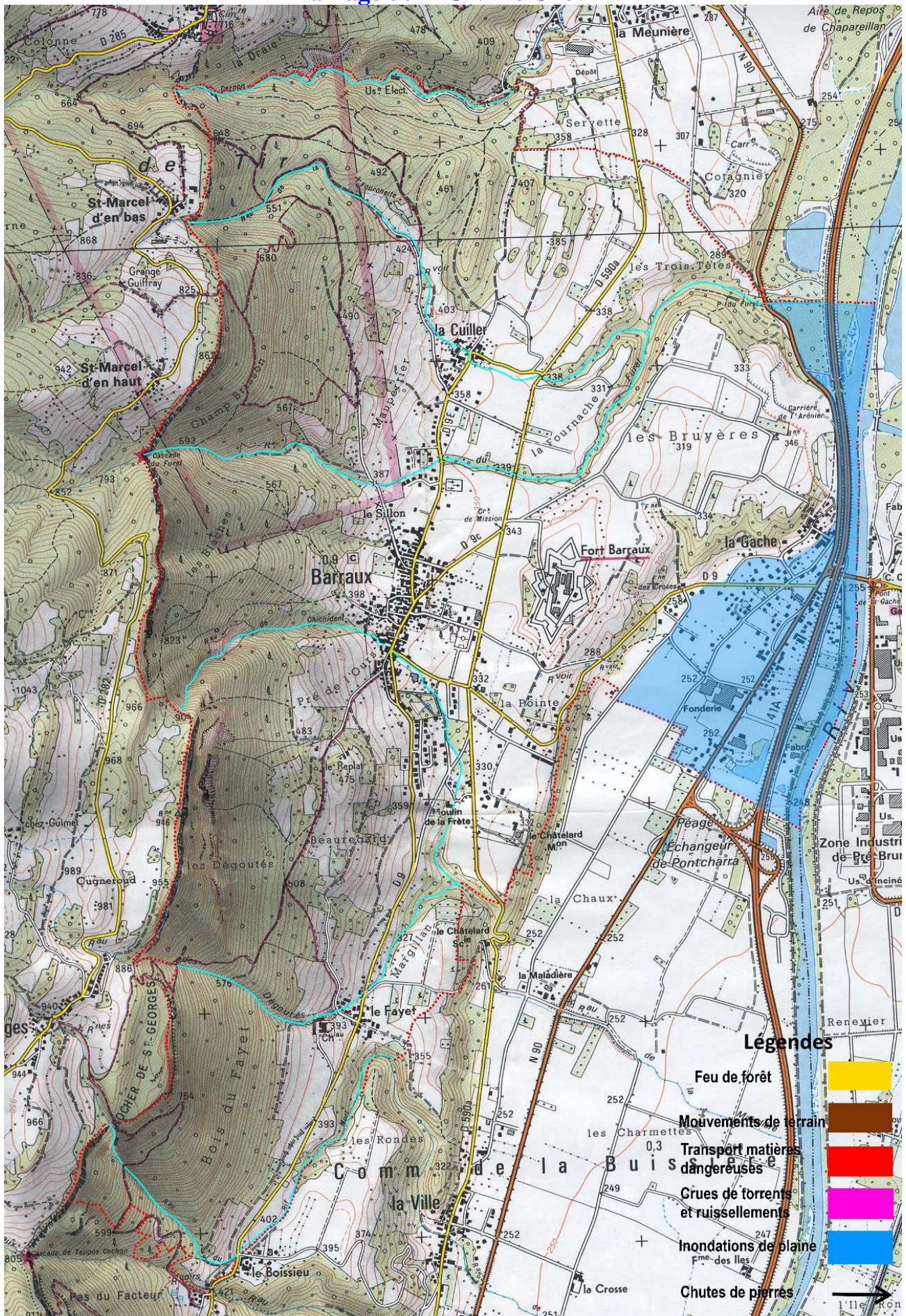
Barrage de BISSORTE



Barrage de BISSORTE



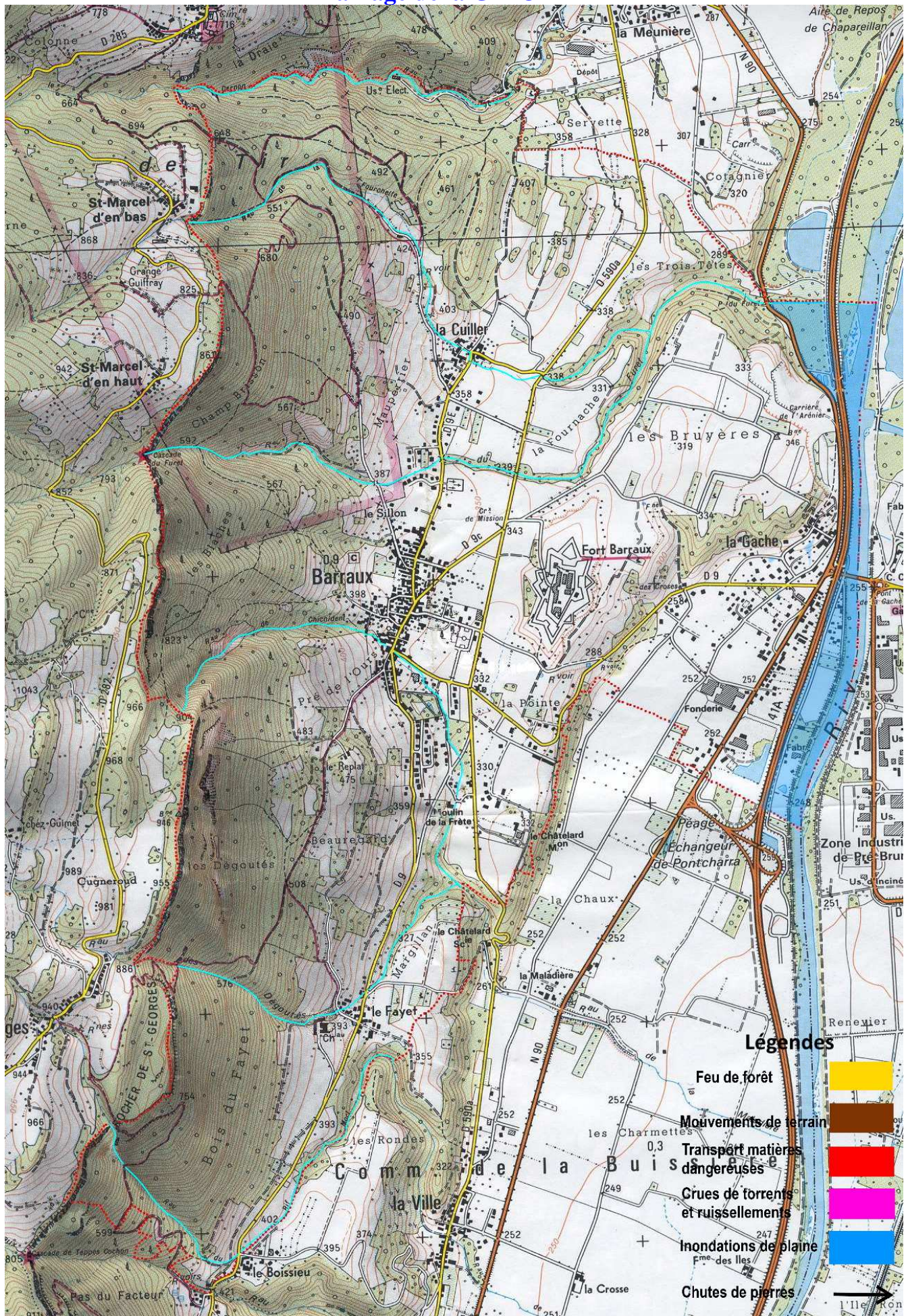
Barrage de TIGNE le Chevril



Barrage de TIGNE le Chevril



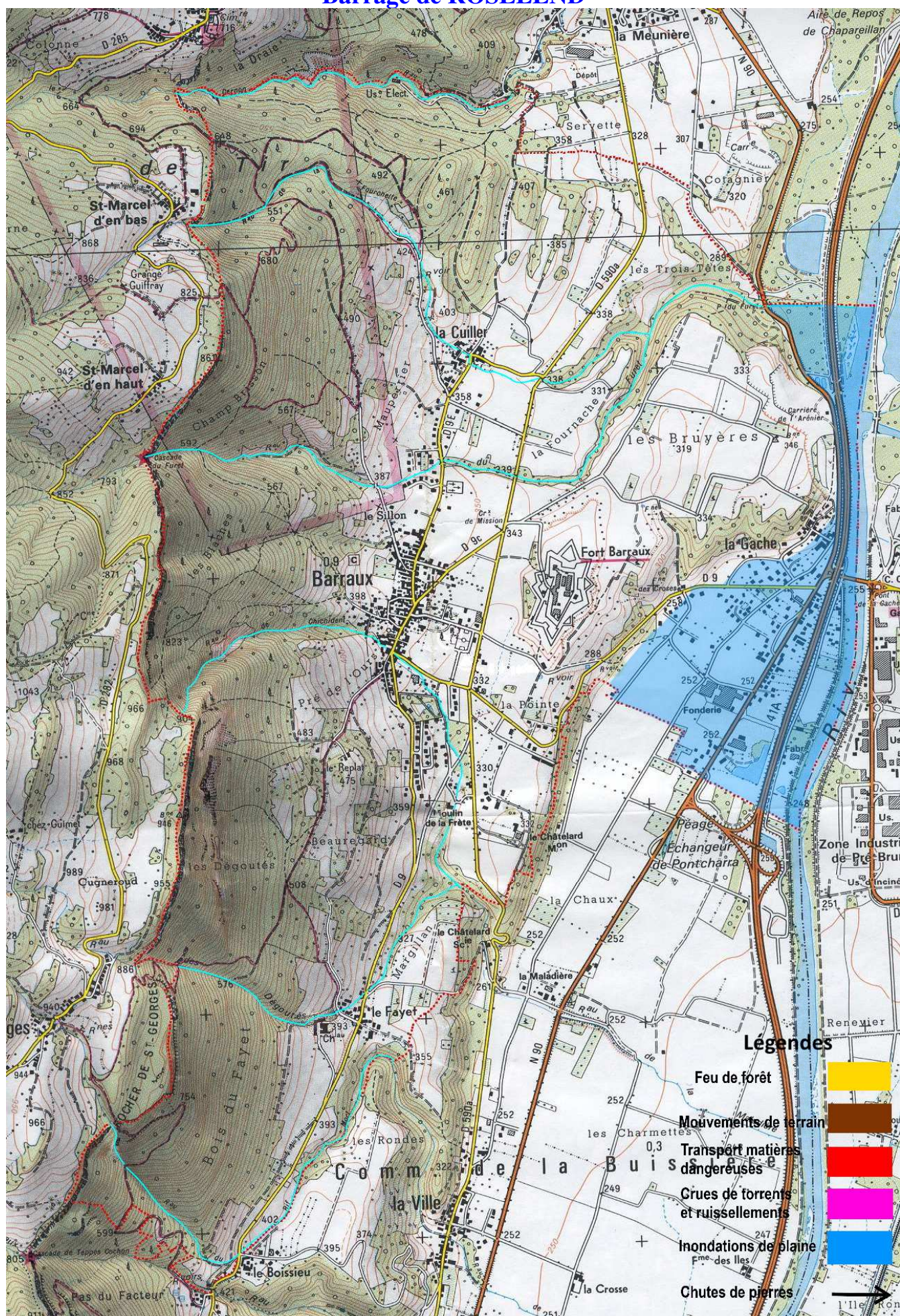
Barrage de la GIROTTE



Barrage de la GIROTTE



Barrage de ROSELEND



Barrage de ROSELEND



PRE-ALERTE N°1

VIGILANCE RENFORCEE " SE MOBILISER "

MISSION	REALISATION DE LA MISSION PAR :	FICHES D'AIDE	REALISEE
Alerter le Maire (sinon suivre le mode d'alerte dégradée prévu), le chef du PCC et le chef de cellule Evaluation/ Sécurité	le responsable d'astreinte		
Mobiliser les Chefs des cellules Logistique Terrain, Population, R.C.S.C. , au lieu du Poste de Commandement, si les conditions de sécurité le permettent	le responsable d'astreinte	<i>voir fiches support « consignes de sécurité »</i>	
Alerter l'expert communal et lui demander de rejoindre le Poste de Commandement (PC)	la cellule Evaluation/Sécurité	Expert : M. Luc DOUINE, 06 17 50 15 14 04 76 97 19 65	
Vérification que les éléments nécessaires à la mise en œuvre des missions de la cellule soient disponibles (transmission.)	les cellules mobilisées		
Aménager le lieu du Poste de Commandement	la cellule Secrétariat/Standard du PC	<i>voir fiche action « Aménager le lieu du PC »</i>	
Assurer le suivi des actions par écrit (main courante)	la cellule Secrétariat/Standard du PC	<i>voir la fiche support "main courante"</i>	
Mettre en place un standard d'information du public universitaire	la cellule Accueil/Standard général	<i>fiche action "accueil téléphonique du public" fiche action "accueil du public en mairie"</i>	
Mettre au point un message de <u>pré alerte 1</u>	Le Préfet	—	
Par appel téléphonique, mettre en <u>pré alerte 1</u> les enjeux sensibles et informer des consignes de sécurité adéquates (personnes vulnérables, établissements recevant du public, établissements industriels) - sur la base du message de <u>pré alerte 1</u> conçu par le Préfet	la cellule Accueil/Standard général	<i>voir Annuaire de crise fiche support « consignes de sécurité »</i>	
Sur le terrain, diffuser la pré alerte aux enjeux sensibles et au reste de la population exposée	la cellule Logistique/Terrain + R.C.S.C	<i>voir inventaire des enjeux ; voir les cartes d'action- population vulnérable diffusion de l'alerte avec les moyens prévus</i>	
Réceptionner les messages des cellules sur le terrain et renseigner le chef du PC - et transmettre les directives du Poste de Commandement aux cellules sur le terrain	la cellule Secrétariat/Standard du PC	<i>avec les moyens de communication prévus</i>	

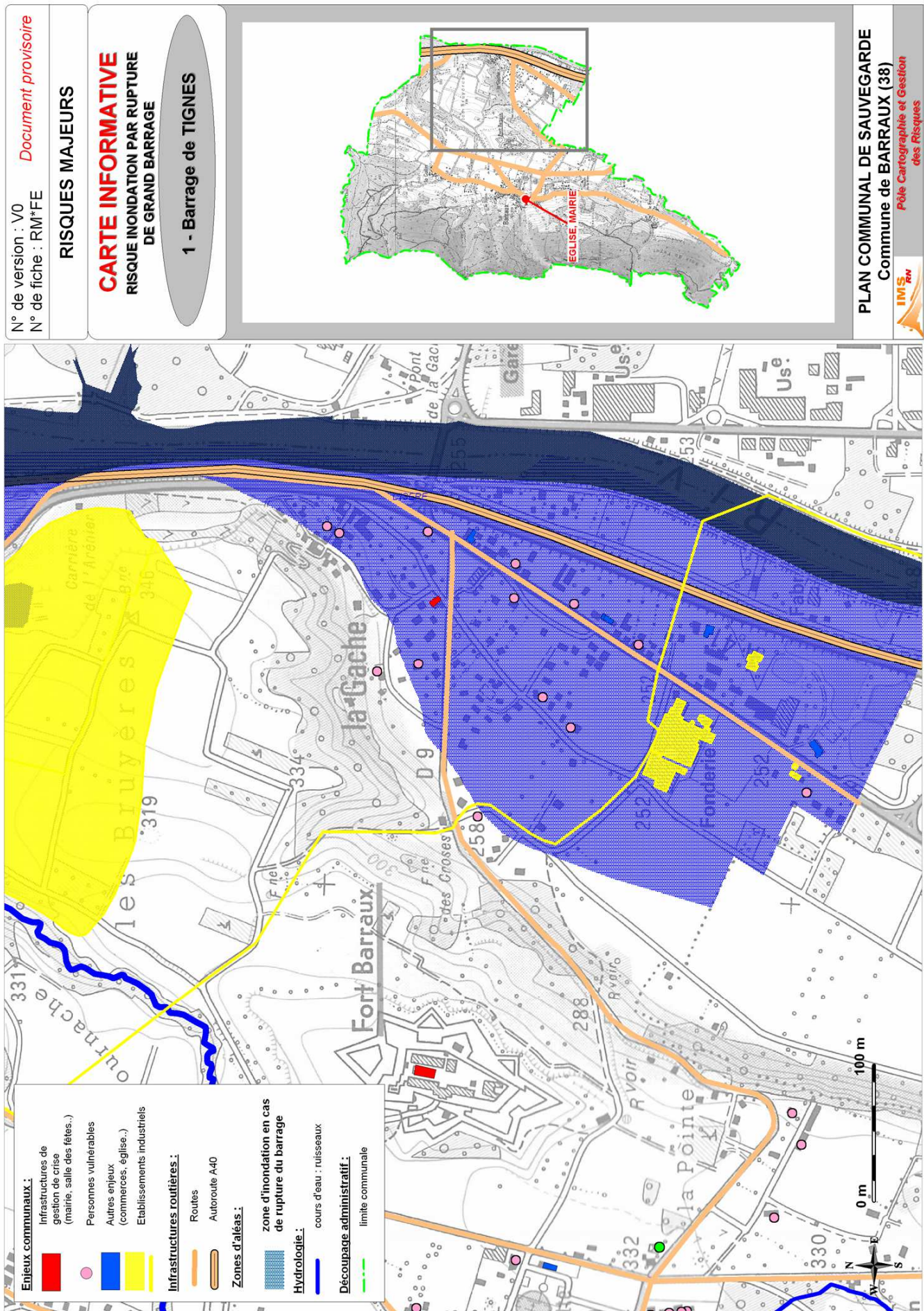
PRE-ALERTE N°2

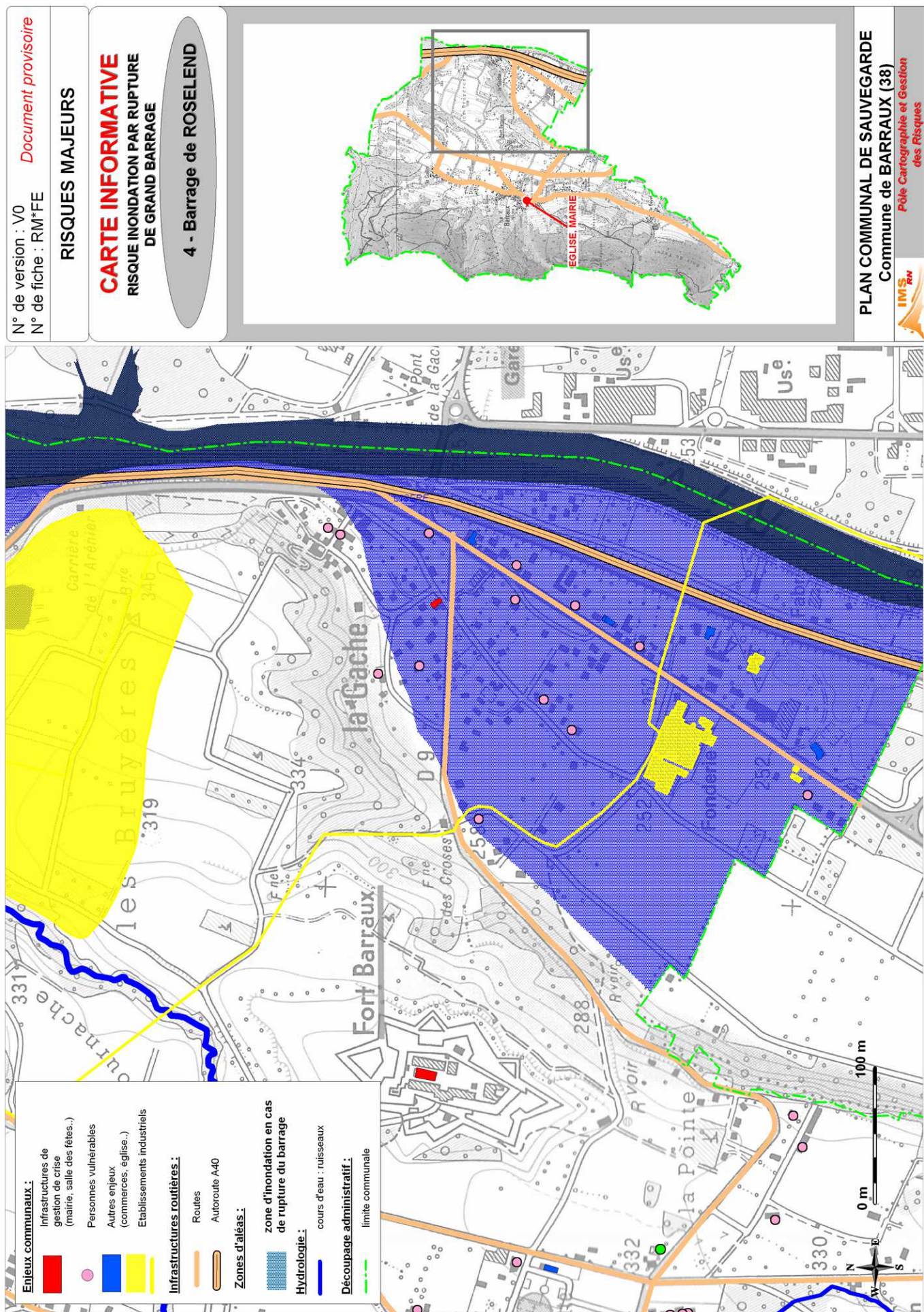
PREOCCUPATION SERIEUSE " SE PREPARER A EVACUER"

MISSION	REALISATION DE LA MISSION PAR :	FICHES D'AIDE	REALISEE
Faire appel à la R.C.S.C. pour la mise en œuvre des opérations d'évacuation, si besoin	la cellule Evaluation/Sécurité + R.C.S.C	<i>voir Annuaire de crise</i>	
Déterminer les enjeux exposés à l'évènement	la cellule Evaluation/Sécurité	<i>fiche "risque" partie enjeux exposés</i> <i>carte d'action population vulnérable</i>	
Déterminer les secteurs dangereux à barrer	la cellule Evaluation/Sécurité		
Barrer l'accès aux secteurs dangereux et baliser les itinéraires réservés aux opérations de sauvegarde	la cellule Logistique/Terrain + R.C.S.C		
Poursuivre le suivi des actions par écrit (main courante)	la cellule Secrétariat/Standard du PC	<i>voir la fiche support "main courante"</i>	
Réceptionner les messages des cellules sur le terrain et renseigner le chef du PC + transmettre les directives du Poste de Commandement aux cellules sur le terrain	la cellule Secrétariat/Standard du PC	avec les moyens de communication prévus	
Mettre au point un message de pré alerte 2	Le Préfet	–	
Par appel téléphonique, mettre en pré alerte 2 les enjeux sensibles + informer des consignes de sécurité adéquates - sur la base du message de pré alerte 2 conçu par le Préfet	la cellule Accueil/Standard général	<i>voir Annuaire de crise</i> <i>fiche support « consignes de sécurité »</i>	
Sur le terrain, diffuser la pré alerte 2 aux enjeux sensibles et au reste de la population exposée	la cellule Logistique/Terrain + R.C.S.C	<i>voir inventaire des enjeux ; voir les cartes d'action-population vulnérable</i> diffusion de l'alerte avec les moyens prévus	
Mettre en place les centres d'accueil d'urgence	la cellule Population et la cellule Logistique/Terrain + R.C.S.C	<i>fiche action "Organisation de l'hébergement transitoire"</i>	
Mobiliser les moyens de transport disponibles nécessaires aux opérations d'évacuation	la cellule Logistique/Terrain	<i>voir Annuaire de crise</i>	
Si besoin, renforcer l'équipe Population avec des moyens paramédicaux et médicaux locaux	la cellule Evaluation/Sécurité et la cellule R.C.S.C	<i>voir Annuaire de crise</i>	

ALERTE 1**PERIL IMMINENT "EVACUER"**

MISSION	REALISATION DE LA MISSION PAR :	FICHES D'AIDE	REALISEE
Mettre au point un message <u>d'alerte 1</u>	Le Préfet	–	
Par appel téléphonique, mettre en <u>alerte 1</u> , les enjeux sensibles (personnes vulnérables, établissements recevant du public, établissements industriels) - sur la base du message d' <u>alerte 1</u> provenant du Préfet	la cellule Accueil/Standard général	<i>voir fiches support « consignes de sécurité »</i>	
Sur le terrain, diffuser l'ordre d'évacuer à l'ensemble de la population exposée	la cellule Logistique/Terrain + R.C.S.C	avec les moyens de diffusion de l'alerte prévus	
Encadrer les opérations d'évacuation, recenser les personnes évacuées	la cellule Evaluation/Sécurité	<i>fiche support "Recensement des personnes évacués"</i>	
Evacuer les enjeux sensibles dans un premier temps et les conduire aux lieux d'accueil d'urgence et sécuriser les biens abandonnés	la cellule Evaluation/Sécurité Logistique/Terrain + R.C.S.C	<i>fiche action "Organiser une évacuation"</i> <i>voir les cartes d'action- population vulnérable</i>	
Diriger les évacués vers les points de rassemblement et les lieux d'accueil d'urgence	la cellule Evaluation/Sécurité Logistique/Terrain + R.C.S.C		
Accueillir les évacués dans les centres d'accueil d'urgence ouverts	la cellule Population	<i>fiche support "accueil des personnes dans le centre d'urgence"</i>	
Evacuer vers les hauteurs les plus proches... et rejoindre le lieu du Poste de Commandement	toutes les cellules	–	
Prêter main forte aux équipes de la cellule Population pour la gestion des évacués	toutes les autres cellules	–	
Attendre l'autorisation des autorités avant de retourner dans la plaine	toutes les cellules	–	
LES SERVICES DE SECOURS ET DE SECURITE AUTORISENT LE RETOUR DANS LA PLAINE			





Inondation par l'Isère



LOCALISATION

La plaine de la commune est partiellement concernée par le risque fort d'inondation.

La commune est concernée par le risque de rupture de digue.

PREVISION

Dispositif de vigilance « crue inondation » pour le cours d'eau Isère :

sur www.vigicrues.ecologie.gouv.fr

sur meteofrance.com

Le Préfet alerte le Maire via le système GALA (*Gestionnaire d'Alerte Locale Automatisée*)

DESCRIPTION / PREVENTION

La crue de référence pour l'aléa inondation est celle de 1859, dite crue bi centennale, qui au PONT de la GACHE, atteint un débit de 1890 m³/s.

Le régime hydrologique de l'ISÈRE à Grenoble peut se décomposer en 3 périodes :

- basses eaux : janvier, février et mi-juillet à mi-septembre
- crues de printemps : mars à juin
- crues d'automne : essentiellement octobre et novembre.

Un Plan de Prévention des Risques Inondation par l'Isère a été approuvé le 30 juillet 2007. La carte de l'aléa inondation définit 3 niveaux :

ALEA INONDATION (PPR Isère)	Vitesse : 0 à 0.2 m/s	0.2 à 0.5 m/s	0.5 à 1 m/s
Hauteur d'eau : 0 à 0.5 m	faible	moyen	fort
0.5 à 1 m	moyen	moyen	fort
> à 1 m	fort	fort	fort

Facteurs déclenchant :

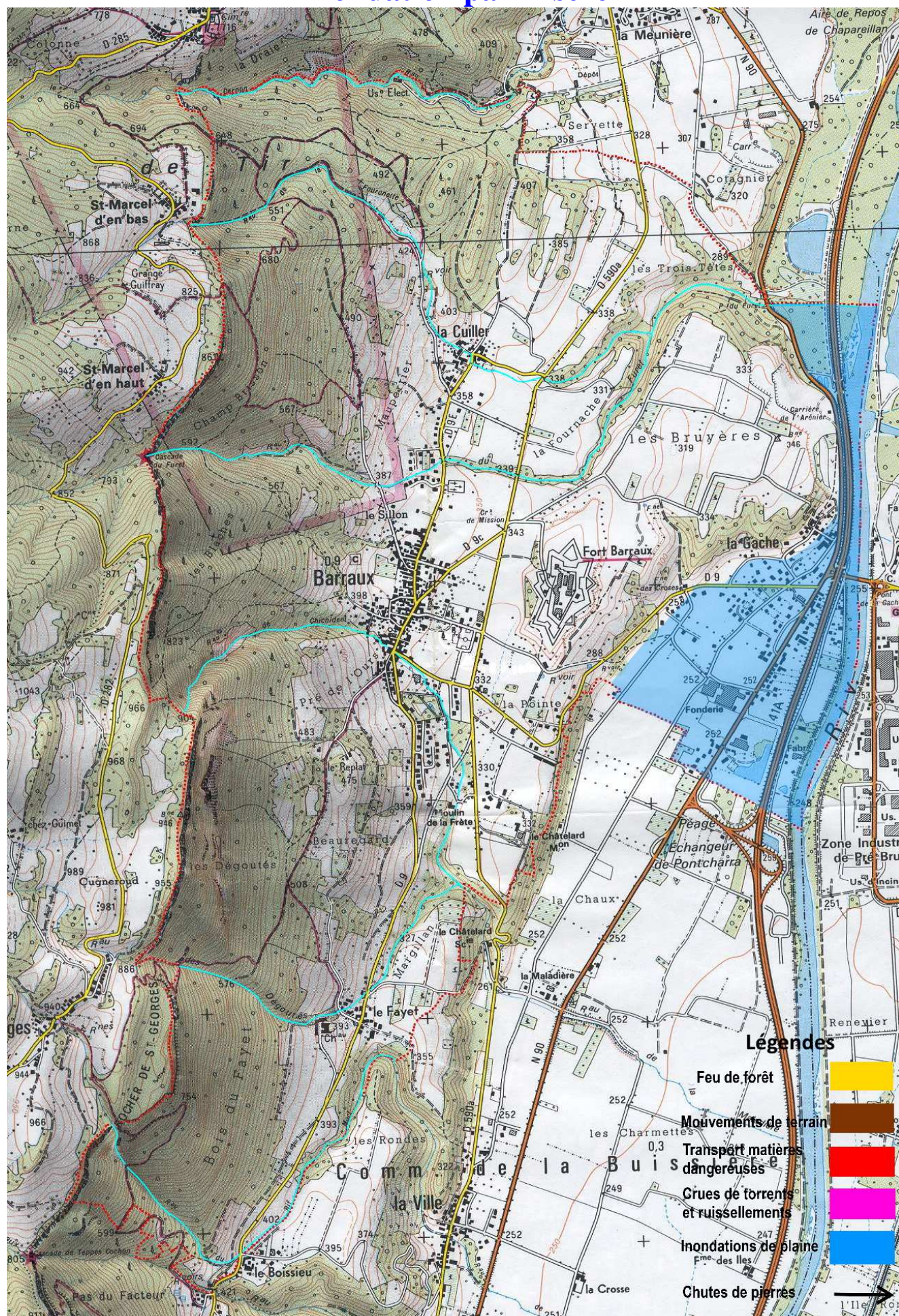
- fortes précipitations sur plusieurs jours, la fonte des neiges au printemps est un facteur aggravant le phénomène.

Enjeux concernés par le risque inondation par l'Isère

 Nous avons réunis dans ces fiches Risque la totalité des enjeux exposés au risque d'inondation de l'Isère.

Enjeux concernés par le risque	
Caractéristiques des quartiers / lieux-dits	Total = 582 personnes environ
LA GACHE Habitat résidentiel	194 constructions environ
Population vulnérable sur l'ensemble des enjeux concernés <i>(Voir la liste scellée dans l'annuaire de crise)</i>	
Etablissements sensibles et prioritaires	Total = 356 personnes maxima
Salle des Fêtes de LA GACHE	100
Restaurant routier RELAIS DU PONT DE LA GACHE	53
Salon de coiffure DAVIDE&SON	20
Boulangerie de LA GACHE	2
Restaurant privé NOELLA	46
Hôtel-restaurant LE VAUBAN	135
Etablissements industriels	= 4 établissements
Fonderie GIROUD INDUSTRIE SAS	
SOCIETE DU PIPELINE MEDITERRANEE-RHONE	
ALPES EMULSION	
Station-service AVIA BATTISTELLA	
Réseaux	OUI
Réseaux électriques	OUI
Réseau eau potable	OUI
Réseau d'assainissement	OUI
Réseau de téléphone	OUI
Station de pompage	OUI Station de pompage de LA MURE
Réseau de distribution de gaz	OUI
Réseau routier	OUI Autoroute 41 Route Départementale 9 Route Nationale 90 Voirie communale

Inondation par l'Isère



Inondation par l'Isère



PROCEDURE DE SAUVEGARDE DE NIVEAU 2 (1)

VIGILANCE CRUE "ORANGE "

MISSION	REALISATION DE LA MISSION PAR :	FICHES D'AIDE	REALISEE
Alerter le Maire (sinon suivre le mode d'alerte dégradée prévue), le chef du PC et le chef de cellule Evaluation/ Sécurité	le responsable d'astreinte	-	
EN CAS DE VIGILANCE METEO "ORANGE" ET "ROUGE" : mise en veille du réseau d'observateurs R.C.S.C.	la cellule Evaluation/Sécurité (sous la responsabilité du chef de cellule) ou le responsable d'astreinte	<i>voir Annuaire de crise</i>	
Mobiliser les membres des cellules Secrétariat/Standard du PCC Logistique/Terrain, Evaluation/ Sécurité, R.C.S.C. et Accueil/ Standard Général , au lieu du Poste de Commandement, si les conditions de sécurité le permettent	le responsable d'astreinte	<i>voir fiches support consignes de sécurité</i>	
Aménager le lieu du Poste de Commandement	la cellule Secrétariat/Standard du PCC	<i>voir fiche action « Aménagement du lieu du PC »</i>	
Vérification que les éléments nécessaires à la mise en œuvre des missions de la cellule soient disponibles (transmission.)	les cellules mobilisées		
Alerter l'expert de la « vigilance crue orange » lui demander de rejoindre le Poste de Commandement (PCC)	la cellule Evaluation/Sécurité	Expert : M. Luc DOUINE, 06 17 50 15 14 04 76 97 19 65	
Surveiller et se renseigner sur l'évolution des événements	la cellule Evaluation/Sécurité + R.C.S.C.		
Déterminer les secteurs dangereux à barrer les signaler aux PC communal	la cellule Evaluation/Sécurité		
Barrer l'accès aux secteurs dangereux avec la cellule logistique terrain communale	la cellule Logistique/Terrain + R.C.S.C.		

PROCEDURE DE SAUVEGARDE DE NIVEAU 2 (2)

VIGILANCE CRUE « ORANGE »

MISSION	REALISATION DE LA MISSION PAR :	FICHES D'AIDE	REALISEE
Déterminer les enjeux exposés à l'évènement	la cellule Evaluation/Sécurité	<i>fiche "risque" enjeux exposés</i> <i>carte d'action – population vulnérable</i>	
Mettre en place le standard d'information de la population	la cellule Accueil/Standard général	<i>fiche action "accueil téléphonique du public"</i> <i>fiche action "accueil du public en mairie"</i>	
Mettre au point un message de pré alerte	Le Maire, et le Chef du Poste de Commandement	–	
Par appel téléphonique, mettre en pré alerte les enjeux sensibles et informer des consignes de sécurité adéquates (personnes vulnérables, établissements recevant du public, établissements industriels) - sur la base du message de pré alerte conçu par le chef du PCC visé par le Maire	la cellule Accueil/Standard général	<i>Voir Annuaire de crise</i> <i>Voir fiche support « consignes de sécurité »</i>	
Sur le terrain, diffuser la pré alerte aux enjeux sensibles et au reste de la population exposée	la cellule Logistique/Terrain + R.C.S.C.	<i>Voir annuaire de crise</i> <i>Voir la carte d'action – population vulnérable</i> Diffusion de l'alerte avec les moyens prévus	

PROCEDURE DE SAUVEGARDE DE NIVEAU 3 (1)

PASSAGE EN VIGILANCE CRUE "ROUGE"

LE DIRECTEUR DES OPERATIONS DE SECOURS (DOS) MAIRE DECIDE D'ENGAGER DES OPERATIONS D'EVACUATION

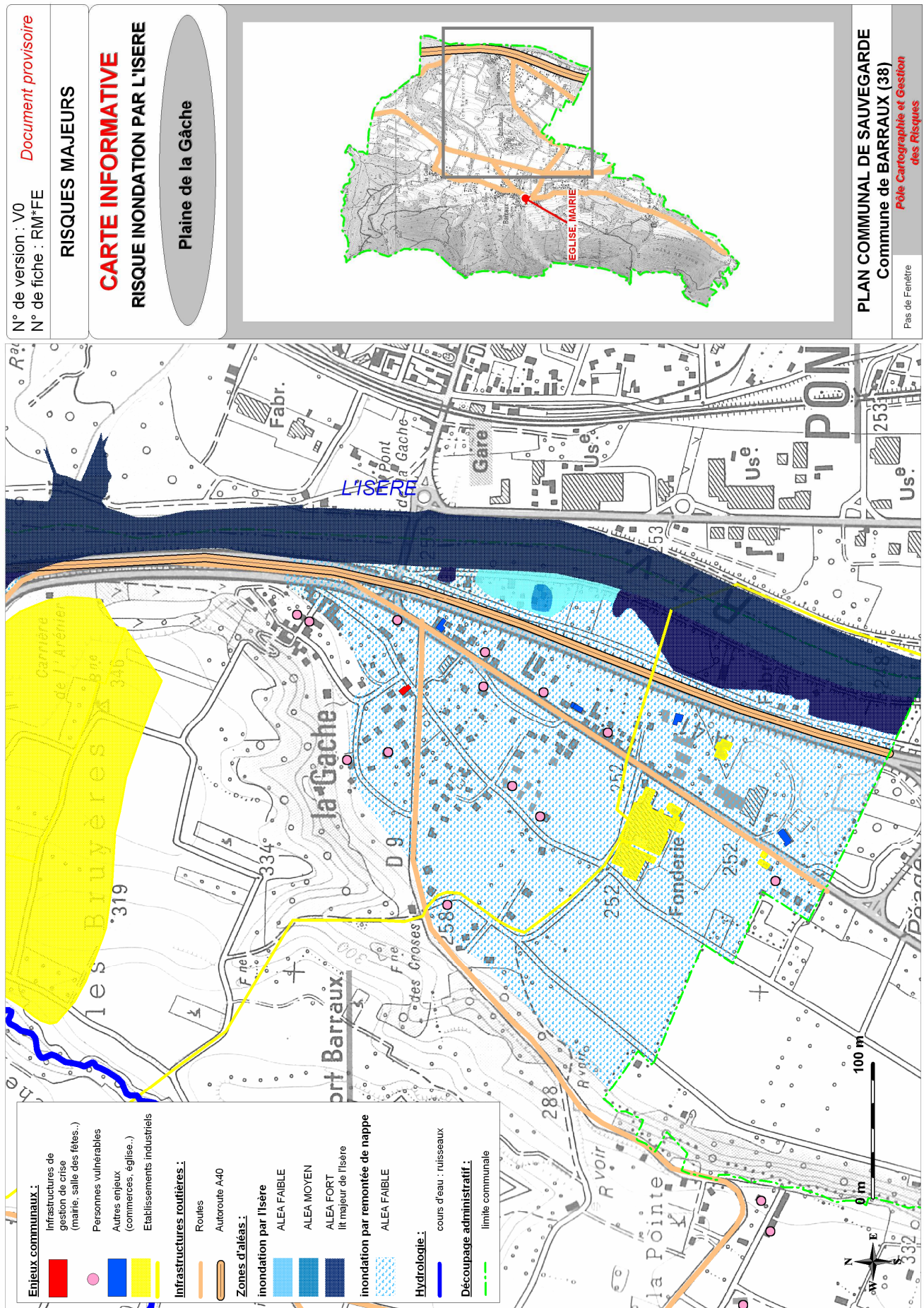
MISSION	REALISATION DE LA MISSION PAR :	FICHES D'AIDE	REALISEE
Informer <u>obligatoirement</u> la Préfecture que des évacuations vont avoir lieu	Le Maire ou le chef du PCC	<i>voir l'annuaire de crise</i>	
Mobilisation des membres de la cellule Population au lieu du Poste de Commandement, si les conditions de sécurité le permettent	la cellule Secrétariat/Standard du PCC	<i>voir Annuaire de crise</i>	
Vérification que les éléments nécessaires à la mise en œuvre des missions de la cellule soient disponibles (transmission.)	la cellule Population	—	
Mettre en place les centres d'accueil d'urgence avec les communes concernées	la cellule Population	<i>Voir fiche Action "Organisation de l'hébergement transitoire"</i>	
	la cellule Logistique/Terrain + R.C.S.C.		
Si besoin, renforcer l'équipe avec des moyens paramédicaux et médicaux locaux	la cellule R.C.S.C.	<i>voir Annuaire de crise</i>	
Faire parvenir tout élément nécessaire à l'aménagement des centres d'accueil d'urgence	la cellule Logistique/Terrain + R.C.S.C.	<i>voir Annuaire de crise</i>	
Mobiliser les moyens de transport disponibles nécessaires aux opérations d'évacuation	la cellule Logistique/Terrain	<i>voir Annuaire de crise</i>	
Réceptionner les messages des cellules sur le terrain et renseigner le chef du PCC - et transmettre les directives du Poste de Commandement aux cellules sur le terrain	la cellule Secrétariat/Standard du PCC	<i>avec les moyens de communication prévus</i>	
Mettre au point un message « d'alerte Evacuation » en direction de la population	Le Maire et Chef du Poste de Commandement (PCC)	—	

PROCEDURE DE SAUVEGARDE DE NIVEAU 3 (2)

LE DIRECTEUR DES OPERATIONS DE SECOURS (DOS) MAIRE DECIDE D'ENGAGER DES OPERATIONS D'EVACUATION

MISSION	REALISATION DE LA MISSION PAR :	FICHES D'AIDE	REALISEE
Par appel téléphonique, informer les enjeux sensibles de l'ordre d'évacuer - informer le chef du PCC lorsque la diffusion de l'alerte auprès des établissements sensibles est terminée	la cellule Accueil/Standard général	<i>Voir Annuaire de crise</i> <i>Voir fiche support</i> <i>« consignes de</i> <i>sécurité »</i>	
Encadrer les opérations d'évacuation, recenser les personnes évacuées et sécuriser les biens abandonnés	la cellule Evaluation/Sécurité Logistique/Terrain + R.C.S.C.	<i>Voir fiche support</i> <i>"Recensement des</i> <i>personnes évacuées"</i>	
Evacuer les enjeux sensibles, dans un premier temps et les conduire aux lieux d'accueil d'urgence	la cellule Logistique/Terrain + R.C.S.C.	<i>Voir fiche action</i> <i>"Organiser une</i> <i>évacuation"</i> <i>Voir la carte d'action –</i> <i>population vulnérable</i>	
Sur le terrain, diffuser l'ordre d'évacuer à l'ensemble de la population exposée	la cellule Logistique/Terrain + R.C.S.C.	avec les moyens de diffusion de l'alerte prévus	
Diriger les évacués vers les points de rassemblement et les lieux d'accueil d'urgence	la cellule Logistique/Terrain + R.C.S.C.	–	
Accueillir les évacués dans les centres d'accueil d'urgence ouverts	la cellule Population	<i>Voir fiche support</i> <i>"Accueillir les</i> <i>personnes au centre</i> <i>d'urgence"</i>	
Prêter main forte aux équipes de la cellule Population pour la gestion des évacués	toutes les autres cellules	–	

LE PREFET ANNONCE LA FIN DE LA CRISE, L'ISERE EST EN DECRUE, LES PREVISIONS SONT FAVORABLES À UN RETOUR À LA NORMALE



Inondation lente
ou rapide

INONDATION TORRENTIELLE

DESCRIPTION

Brusque montée des eaux des torrents souvent accompagnée d'un charriage massif de matériaux rendant le phénomène encore plus destructeur, pouvant donner lieu à des laves torrentielles, fortement dommageables.

Cet aléa est souvent associé à un phénomène de ruissellement localisé sur l'ensemble du pied du versant de la commune, qui emprunte préférentiellement les chemins et voiries, et provoque du ravinement.

Ruisseau du CERNON	En limite communale nord
Ruisseau de la FOURCHETTE	Traverse le hameau de la CUILLER
Ruisseau du FURET	Vers le lieu-dit du FURET
Ruisseau du CARCAVET	Lieu-dit de la CROIX
Divagation du CARRE	Au dessus du bourg
Ruisseau du CHICHIDENT	Traverse le bourg
Divagation du REPLAT	Lieu-dit de la RUA
Ruisseau des DEGOUTES	Traverse le hameau du FAYET
Ruisseau du RIF MORT	Au sud du hameau du FAYET, en limite communale sud-est
Ruisseau du BOISSIEUX et des GRANGES	En limite communale sud

PREVISION

Cf. Fiches Prévisions Météorologiques et hydrologiques **FS N°18 à 20**

CINETIQUE : 10 à 40 minutes de délai entre le phénomène atmosphérique (orage..) et la survenue de la crue torrentielle

FACTEURS DECLANCHANTS

Fortes précipitations ; imbibation des sols en eau ; saturation des nappes phréatiques.

IMPACTS SUR LES HOMMES, LES BIENS ET L'ENVIRONNEMENT

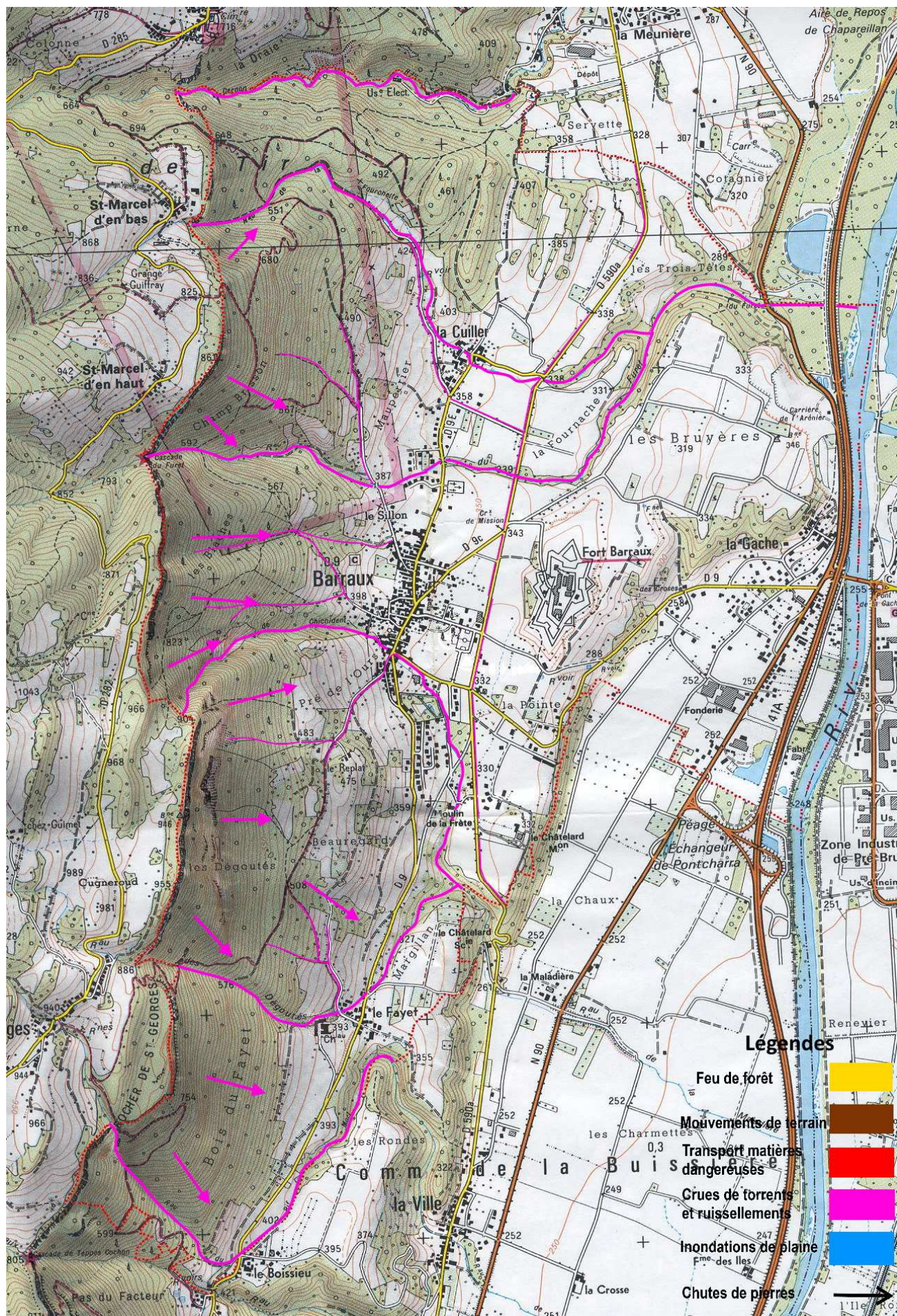
Impacts directs : détérioration des infrastructures (déstabilisation des ponts et des ouvrages d'endiguement, habitations riveraines, chemins, voiries...) risque de noyade, d'être emporté par les flots...

Impacts induits : effet induit de glissement de berges, de charriage de matériaux et de dépôt en aval, formation d'embâcle et de débâcle

Dans le recensement des enjeux touchés par le risque (fiches RISQUE), nous avons distingué les enjeux concernés par :

- *le risque de débordement des torrents, à proprement dit,*
- *des divagations des eaux torrentielles et des eaux de ruissellement, phénomène assez récurrent sur les pieds monts*

Inondation torrentielle fiche risque (1)



Inondation torrentielle fiche risque (1)

Enjeux concernés	
Caractéristiques des quartiers / lieux-dits	TOTAL = 435 personnes env.
	TOTAL = 554 constructions
Hameau du CUILLER	Habitat résidentiel 21 constructions env.
Lieu-dit CREY ET PRES DU PORT	Habitat dense et résidentiel 18 constructions env.
Lieu-dit LE SILLON – LA CROIX	Habitat dense 35 constructions env.
LE BOURG	Habitat dense 45 constructions env.
BEAUREGARD	Habitat résidentiel 9 constructions env.
Hameau du FAYET	Habitat dense et résidentiel 17 constructions env.
Population vulnérable sur l'ensemble des enjeux concernés <i>(Voir la liste scellée dans l'annuaire de crise)</i>	
Etablissements sensibles et prioritaires	OUI
Mairie	10 personnes env.
Etablissement Recevant du Public « Espace Béque » en zone à risque - 4 salles, nb de places max 45, 19, 19, 15	98 personnes maxima
Etablissements industriels	OUI
Société du Pipeline Méditerranée Rhône	
Réseaux	OUI
Réseaux électriques	OUI
Réseau eau potable	OUI
Réseau d'assainissement	OUI
Réseau de téléphone	OUI
Réseau de distribution de gaz	OUI
Réseau routier (Voirie communale)	OUI



DIVAGATIONS TORRENTIELLES ET RUISSELLEMENT DE PIED DE PENTE

DESCRIPTION

Ce sont des phénomènes rapides avec une hauteur en eau limitée à 1 mètre au maximum, qui ne présentent pas de risque majeur pour les populations résidentes.

Aléa inondation en pied de plaine :

Ce sont des secteurs souvent en forme de cuvette, qui recueillent les eaux de divagation des torrents. La hauteur d'eau ne dépasse pas 1 mètre et la vitesse des écoulements est négligeable.

Aléa zones marécageuses :

Ce sont des zones constamment imbibées en eaux ou les zones périphériques. Ce sont des secteurs souvent impropres à la construction.

IDENTIFICATION

Plusieurs secteurs sur BARRAUX sont concernés par le phénomène d'inondation par stockage des eaux, suite à un ruissellement ou à un débordement torrentiel.

Aléa inondation en pied de versant : en limite nord de la commune la rive droite du Cernon, dans le hameau de la Cuiller le ruisseau de la Fourchette, entre la cuiller et le bourg le ruisseau du Furet, dans le bourg le ruisseau du Chichident, dans le hameau du Fayet le ruisseau du Fayet, en limite sud de la commune les ruisseaux du Rif mort, du Boissieux et des Granges

FACTEURS DECLENCHANT

Précipitations sur une longue durée,

Débâcle neigeuse

Débordement des torrents

IMPACTS DE L'EVENEMENT SUR LES HOMMES, LES INFRASTRUCTURES ET L'ENVIRONNEMENT

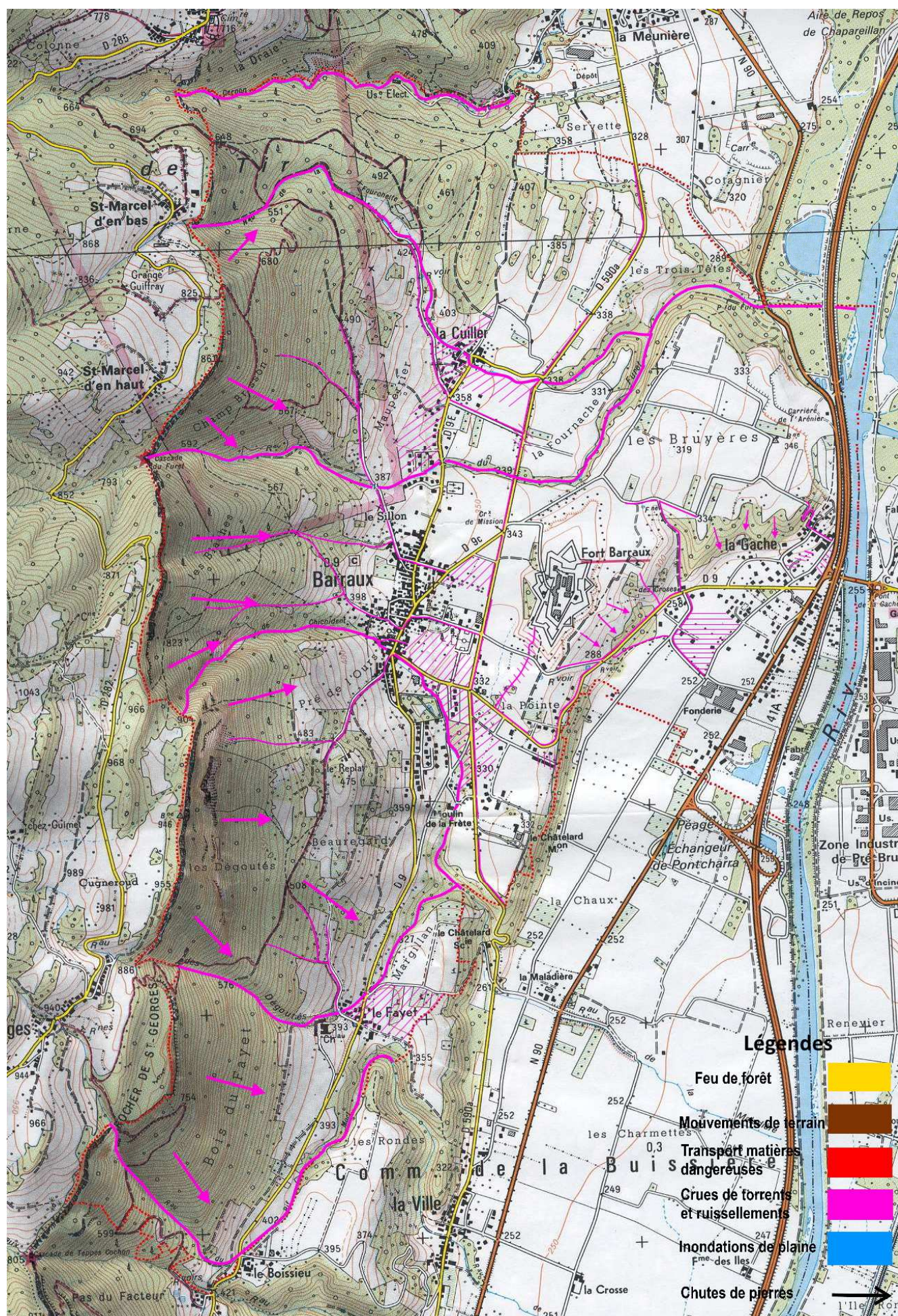
Inondations des habitations,

Domages aux fondations

Divagations torrentielles et ruissellement fiche risque (2)

Enjeux concernés	
Caractéristiques des quartiers / lieux-dits	TOTAL = 435 personnes env.
	TOTAL = 554 constructions
Hameau du CUILLER	Habitat résidentiel 21 constructions env.
Lieu-dit CREY ET PRES DU PORT	Habitat dense et résidentiel 18 constructions env.
Lieu-dit LE SILLON – LA CROIX	Habitat dense 35 constructions env.
LE BOURG	Habitat dense 45 constructions env.
BEAUREGARD	Habitat résidentiel 9 constructions env.
Hameau du FAYET	Habitat dense et résidentiel 17 constructions env.
Population vulnérable sur l'ensemble des enjeux concernés <i>(Voir la liste scellée dans l'annuaire de crise)</i>	
Etablissements sensibles et prioritaires	OUI
Mairie	10 personnes env.
Etablissement Recevant du Public « Espace Béque » en zone à risque - 4 salles, nb de places max 45, 19, 19, 15	98 personnes maxima
Etablissements industriels	OUI
Société du Pipeline Méditerranée Rhône	
Réseaux	OUI
Réseaux électriques	OUI
Réseau eau potable	OUI
Réseau d'assainissement	OUI
Réseau de téléphone	OUI
Réseau de distribution de gaz	OUI
Réseau routier (Voirie communale)	OUI

Divagations des eaux torrentielles et des eaux de ruissellement



Divagations des eaux torrentielles et des eaux de ruissellement



Procédure de sauvegarde niveau 1

VIGILANCE METEO FRANCE "ORANGE "

ACTIVATION DU DISPOSITIF DE VEILLE DES TORRENTS

MISSION	REALISATION DE LA MISSION PAR :	FICHES D'AIDE	REALISEE
Alerter le Maire (sinon suivre le mode d'alerte dégradée prévu), le chef du PC et le chef de cellule Evaluation/Sécurité et R.C.S.C.	le responsable d'astreinte	-	
Activation de la mise en veille du réseau d'observateurs des torrents R.C.S.C.	la cellule Evaluation/Sécurité (sous la responsabilité du chef de cellule) ou le responsable d'astreinte	<i>voir l'annuaire de crise</i>	
Mobiliser les membres de la cellule Logistique/Terrain au lieu du Poste de Commandement si les conditions de sécurité le permettent	le responsable d'astreinte	<i>voir les fiches supports « inondation torrentielle - consignes de sécurité »</i>	
Vérification que les éléments nécessaires à la mise en œuvre des missions des cellules soient disponibles (transmission...)	les cellules mobilisées		
Se tenir prêt à mobiliser le matériel adéquat en cas d'encombrement des ruisseaux et de débordement	la cellule Logistique/Terrain	<i>voir l'annuaire de crise</i>	

Procédure de sauvegarde niveau 2 (1)

VIGILANCE METEO "ROUGE "

LE MAIRE DECIDE DE DECLENCHER LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

MISSION	REALISATION DE LA MISSION PAR :	FICHES D'AIDE	REALISEE
Inform <u>obligatoirement</u> la Préfecture du déclenchement du PCS	Le Maire	<i>Voir fiche support "télécopie activation PCS"</i>	
Mobiliser les membres des cellules Evaluation/Sécurité, R.C.S.C. ainsi que ceux des cellules Secrétariat/Standard du PC et Accueil/Standard général , au lieu du Poste de Commandement, si les conditions de sécurité le permettent	le responsable d'astreinte	<i>Voir annuaire de crise</i>	
Vérification que les éléments nécessaires à la mise en œuvre des missions de la cellule soient disponibles (transmission.)	les cellules nouvellement mobilisées	-	
Aménager le lieu du Poste de Commandement	la cellule Secrétariat/Standard du PC	<i>voir fiche action "Aménagement du lieu du PC »</i>	
Alerter l'expert communal de la vigilance météo " rouge " et lui demander de rejoindre le Poste de Commandement (PC)	la cellule Evaluation/Sécurité	Expert : M. Luc DOUINE, 06 17 50 15 14 04 76 97 19 65	
Assurer le suivi des actions par écrit (main courante)	la cellule Secrétariat/Standard du PC	<i>Voir la fiche support « main courante version papier » ou version informatique</i>	
Réceptionner les messages des cellules sur le terrain et renseigner le chef du PC - et transmettre les directives du Poste de Commandement aux cellules sur le terrain	la cellule Secrétariat/Standard du PC	avec les moyens de communication prévus <i>Voir annuaire de crise</i>	
Surveiller et se renseigner sur l'évolution des évènements	la cellule Evaluation/Sécurité		
Déterminer et barrer les secteurs dangereux	la cellule Evaluation/Sécurité	<i>Voir fiche action "Mise en place d'un périmètre de sécurité"</i>	
	la cellule Logistique/Terrain + R.C.S.C.		
Déterminer les enjeux exposés à l'évènement	la cellule Evaluation/Sécurité	<i>Voir fiche "risque" partie enjeux exposés FS N°24, carte d'action</i>	

Procédure de sauvegarde niveau 2 (2)

VIGILANCE METEO "ROUGE "

MISSION	REALISATION DE LA MISSION PAR :	FICHES D'AIDE	REALISEE
Mettre en place un standard d'information du public	la cellule Accueil/Standard général	<i>Voir fiche action "accueil téléphonique du public"</i> <i>Voir fiche action "accueil du public en mairie",</i>	
Mettre au point un message de pré alerte	Le Maire et le Chef du Poste de Commandement		
Par appel téléphonique, mettre en pré alerte les enjeux sensibles et informer des consignes de sécurité adéquates : personnes vulnérables, établissements recevant du public, établissements industriels, sur la base du message de pré alerte conçu par le Maire et le chef du PC	la cellule Accueil/Standard général	<i>Voir Annuaire de Crise</i> <i>Voir fiche support « consignes de sécurité »</i>	
Sur le terrain, diffuser la pré alerte aux enjeux sensibles et au reste de la population exposée	la cellule Logistique/Terrain + R.C.S.C.	<i>Voir annuaire de crise</i> <i>Voir la carte d'action</i> diffusion de l'alerte avec les moyens prévus. Voir Annuaire de Crise	

Procédure de sauvegarde niveau 3 (1)

LES PREVISIONS METEO ET LA SITUATION DES TORRENTS SONT TRES PREOCCUPANTES

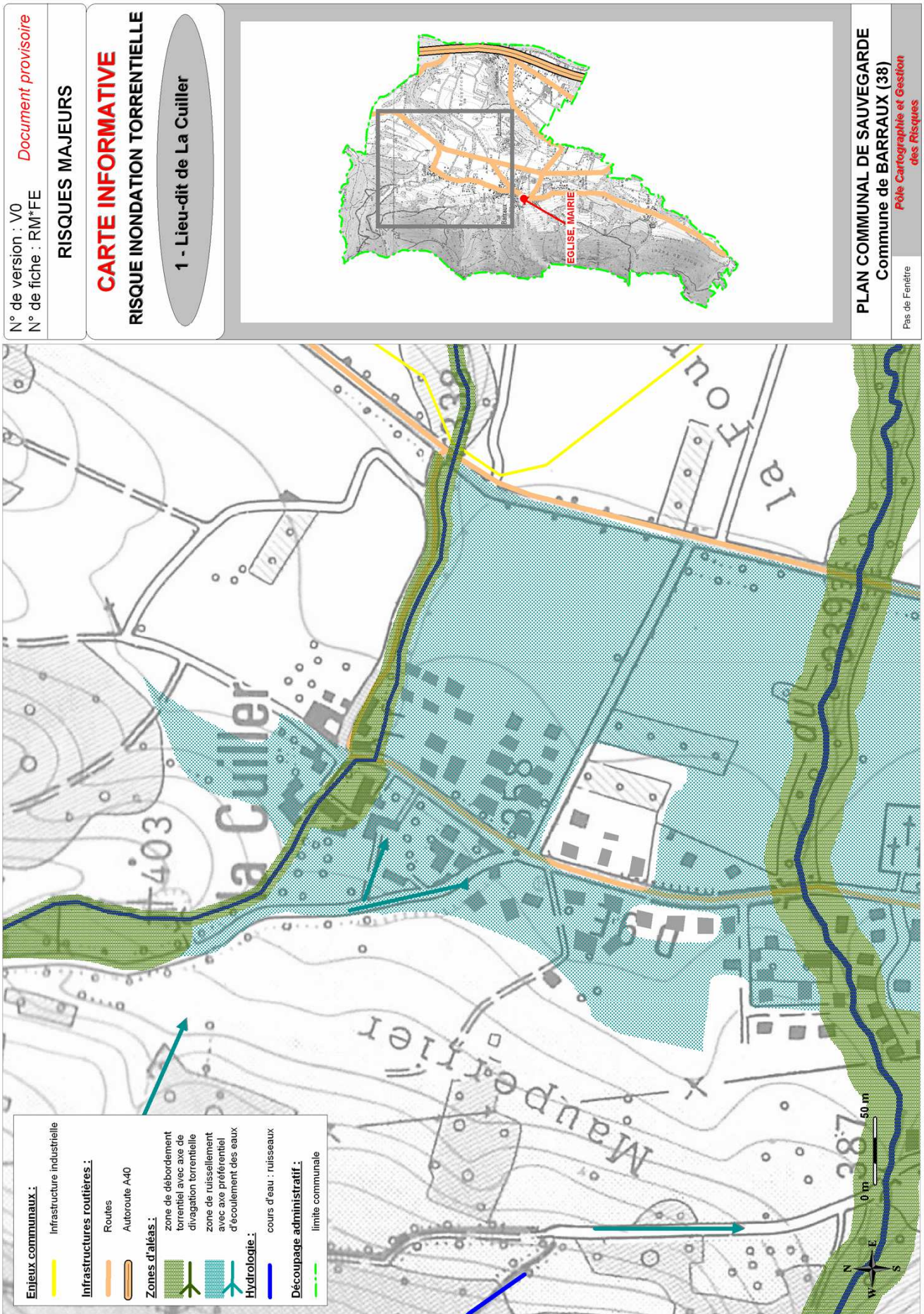
LE DOS DECIDE D'ENGAGER DES OPERATIONS D'EVACUATION

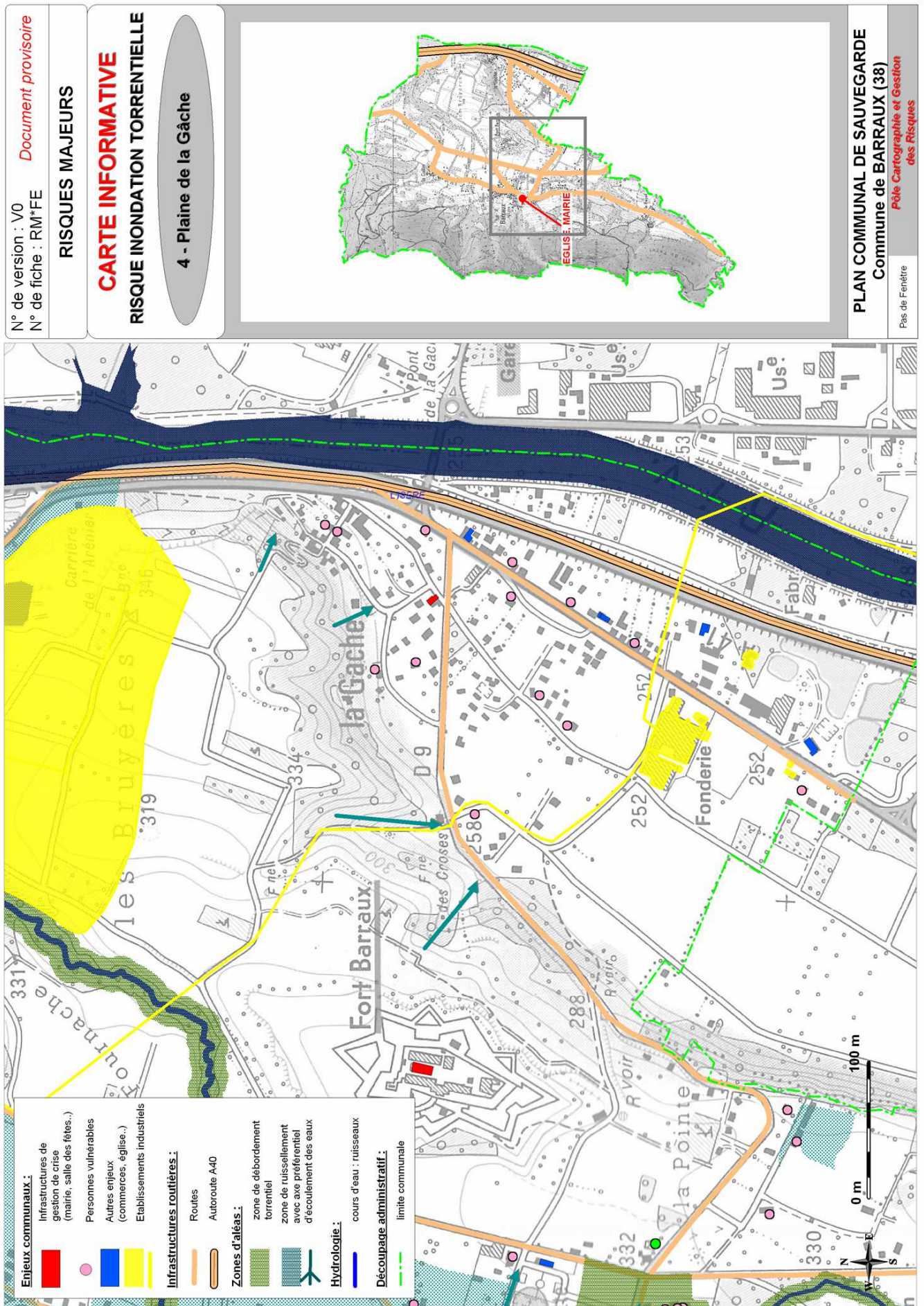
MISSION	REALISATION DE LA MISSION PAR :	FICHES D'AIDE	REALISEE
Informier <u>obligatoirement</u> la Préfecture que des évacuations vont avoir lieu	Le Maire	<i>Voir l'annuaire de crise</i>	
Mobilisation des membres de la cellule Population au lieu du Poste de Commandement si les conditions de sécurité le permettent	la cellule Secrétariat/Standard du PC	<i>Voir l'annuaire de crise</i>	
Vérification que les éléments nécessaires à la mise en œuvre des missions de la cellule soient disponibles (transmission.)	La Cellule Population	—	
Mettre en place les centres d'accueil d'urgence	la cellule Population	<i>Voir fiche action "Organisation de l'hébergement transitoire"</i>	
	la cellule Logistique/Terrain + R.C.S.C.		
Si besoin, renforcer l'équipe avec des moyens paramédicaux et médicaux locaux	la cellule Population	<i>Voir Annuaire de Crise</i>	
Faire parvenir tout élément nécessaire à l'aménagement des centres d'accueil d'urgence	la cellule Logistique/Terrain	<i>Voir Annuaire de Crise</i>	
Mobiliser les moyens de transport disponibles nécessaires aux opérations d'évacuation	la cellule Logistique/Terrain	<i>Voir Annuaire de Crise</i>	
Réceptionner les messages des cellules sur le terrain et renseigner le chef du PC et transmettre les directives du Poste de Commandement aux cellules sur le terrain	la cellule Secrétariat/Standard du PC	<i>avec les moyens de communication prévus</i>	
Mettre au point un message « d'alerte évacuation	Le Maire et le Chef du Poste de Commandement	—	

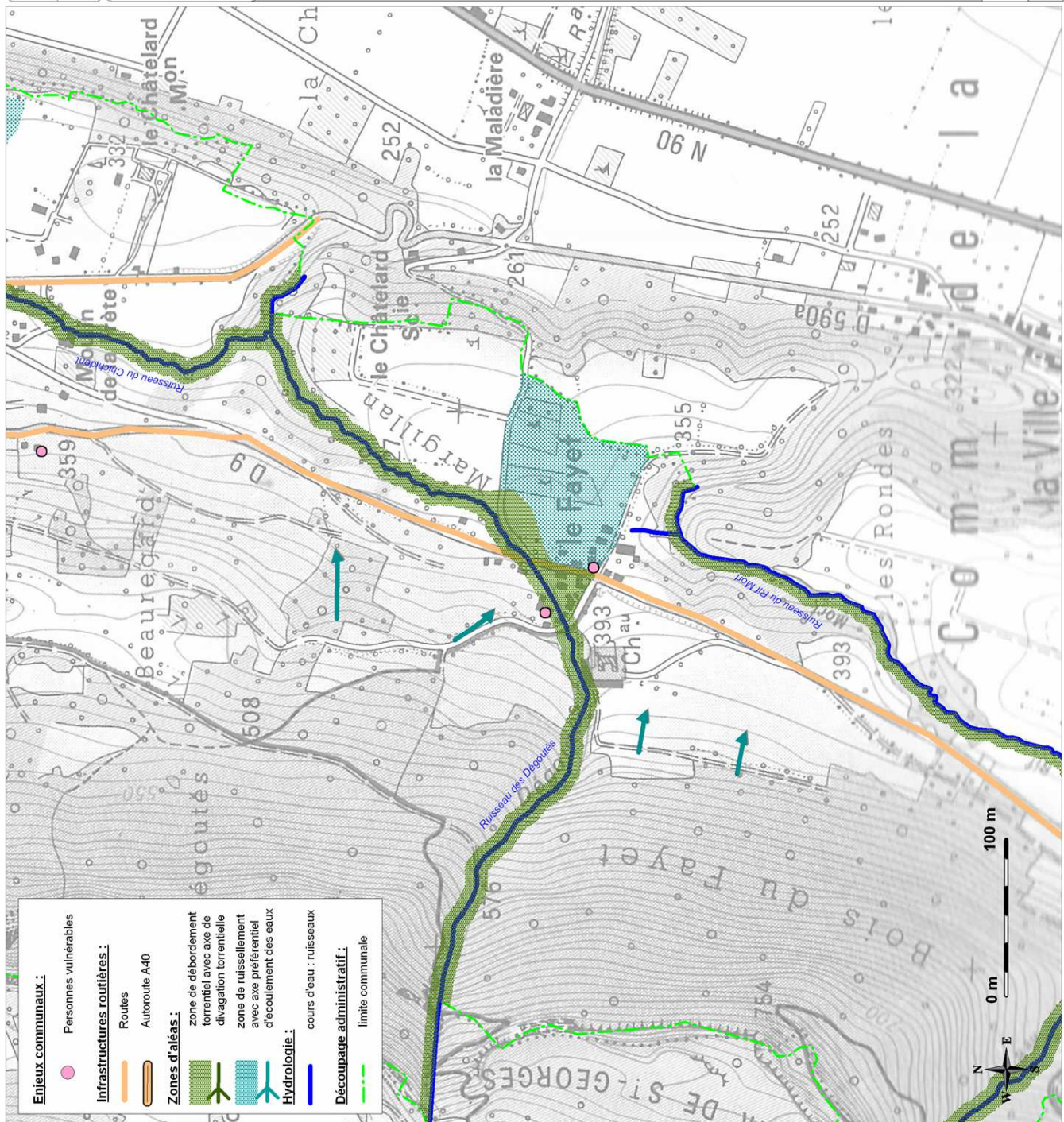
Procédure de sauvegarde niveau 3 (2)

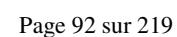
MISSION	REALISATION DE LA MISSION PAR :	FICHES D'AIDE	REALISEE
Par appel téléphonique, informer les enjeux sensibles de l'ordre d'évacuer - informer le chef du PC lorsque la diffusion de l'alerte auprès des établissements sensibles est terminée	la cellule Accueil/Standard général	<i>Voir Annuaire de crise</i> <i>voir fiches support « consignes de sécurité »</i>	
Encadrer les opérations d'évacuation, recenser les personnes évacuées et sécuriser les biens abandonnés	la cellule Evaluation/Sécurité	<i>Voir fiche support "Recensement des personnes et ERP évacués"</i>	
Evacuer les enjeux sensibles dans un premier temps et les conduire aux lieux d'accueil d'urgence	la cellule Logistique/Terrain + R.C.S.C.	<i>Voir fiche action "Organiser une évacuation"</i> <i>Voir la carte d'action – population vulnérable</i>	
Sur le terrain, diffuser l'ordre d'évacuer à l'ensemble de la population exposée	la cellule Logistique/Terrain + R.C.S.C.	avec les moyens de diffusion de l'alerte prévus	
Diriger les évacués vers les points de rassemblement et les lieux d'accueil d'urgence	la cellule Logistique/Terrain + R.C.S.C.	–	
Accueillir les évacués dans les centres d'accueil d'urgence ouverts	la cellule Population	<i>Voir fiche support "Accueil des personnes au centre d'urgence"</i>	
Prêter main forte aux équipes de la cellule Population pour la gestion des évacués	toutes les autres cellules	–	

LES TORRENTS SONT EN DECRUE, LES PREVISIONS SONT FAVORABLES À UN RETOUR À LA NORMALE









Pour mémoire, lieux les plus impactés les 4 & 5 01 2018

En 1

Lieu dit : la Cuiller

Adresse : Rue de la Cuiller

Type de sinistre : Débordement du ruisseau de la Fourchette malgré les travaux effectués sur son cour

Habitations menacées : Oui 8

Population menacé : Oui 24

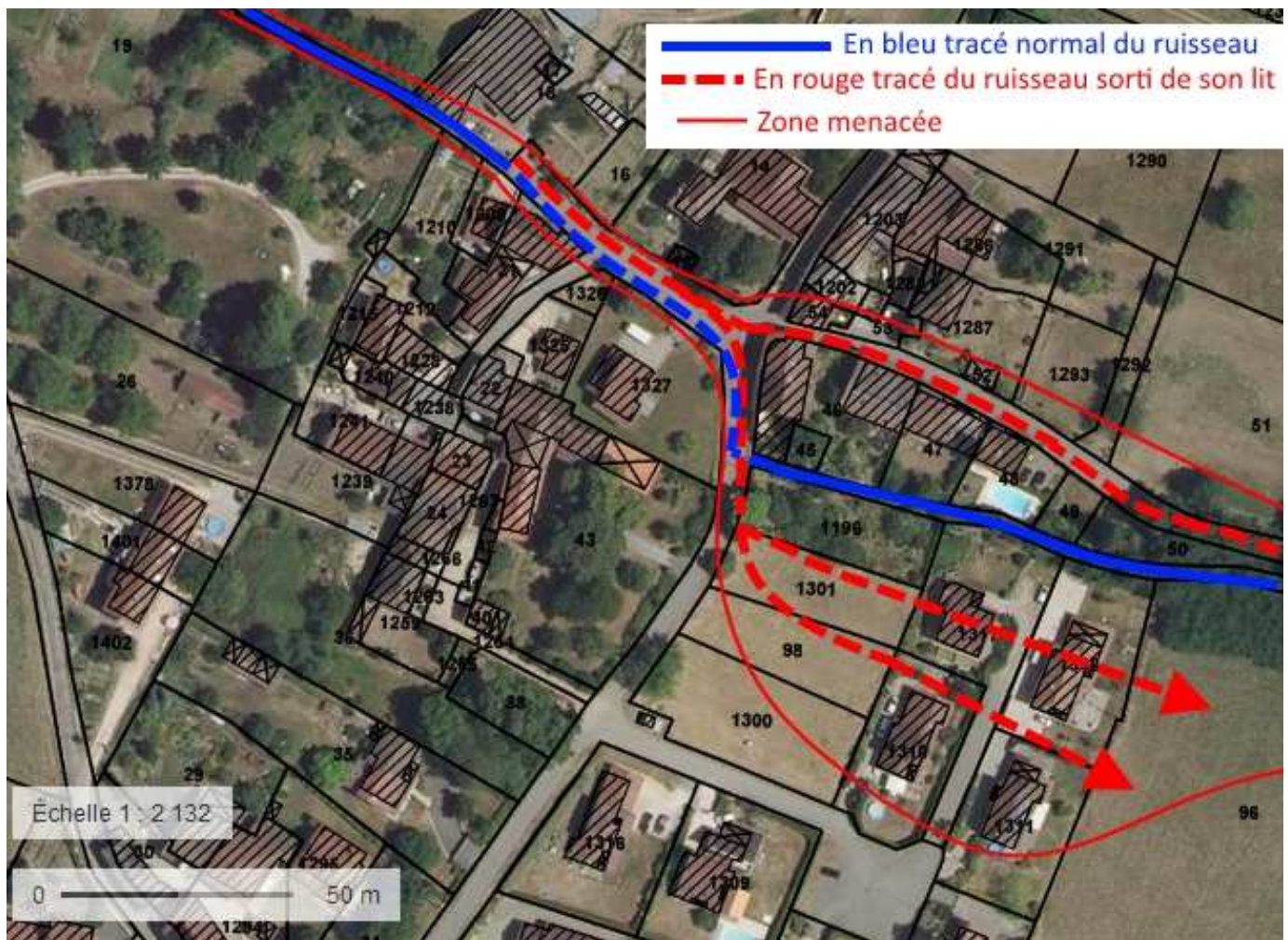
Habitations impactées : Minimum 4 (certaines habitations étant fermées, propriétaires absents)

Accidents, blessures, noyades, etc. Non

Route hors service : Oui plus 150 m de route arrachée, busage hors service

Réseaux menacé : Oui, eau, gaz, électricité, télécom, voirie communale

Réseaux hors service : Non pas de coupure



Pour mémoire, lieux les plus impactés les 4 & 5 01 2018

En 7

Lieu dit : la Corva

Adresse : route de la Corva

Type de sinistre : Débordement du ruisseau le Chichident (Séchident), plus de 3 m³/sec, énorme quantité de pierres, de terre et de branches transporté

Bâtiments menacés : Oui 17 minimum

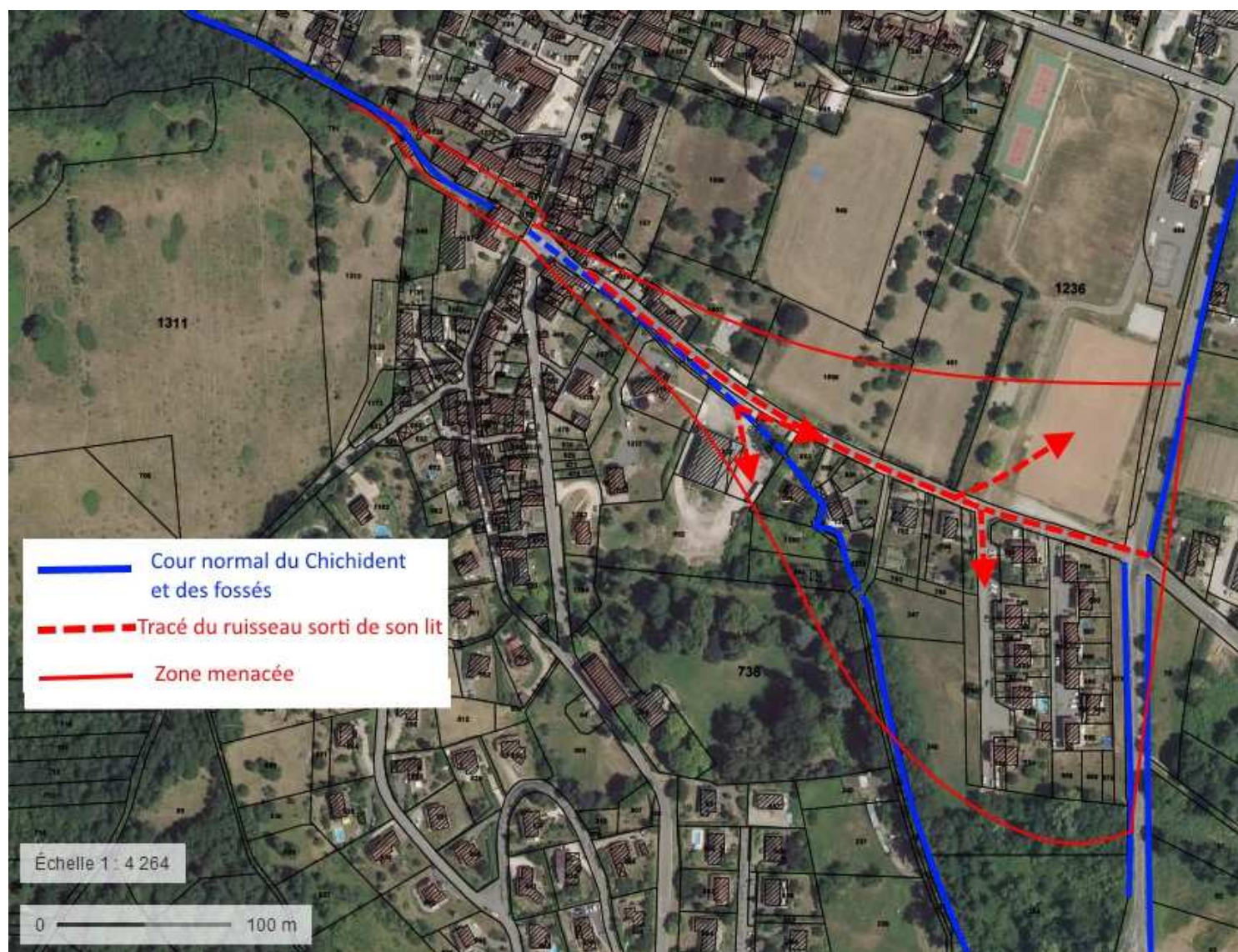
Population menacé : Oui

Bâtiments impactés : Oui, environ une dizaine

Accidents, blessures, noyades, etc. Non

Réseaux menacé : Oui, Eau, gaz électricité télécom, eaux de pluie, eau usées, voirie communale

Réseau hors service : Oui partiellement la voirie communale (goudron soulevé), égout cassé (pollution dans ruisseau), le canal couvert du ruisseau est détruit sur environ 20 m



Pour plus de renseignements voir le Retour d'expérience



Zone exposée
aux glissements
de terrain

Mouvement de terrain

LOCALISATION

- **Glissement de terrain** : L'aléa est présent sur le talus de l'Isère, notamment dans les parties pentues et présentant des possibilités de circulations d'eau.
- **Chute de blocs** : L'aléa est présent sur le territoire de la commune (voir ci après le cas particulier du Mont Granier)
- **Suffosion** : L'aléa est présent sur l'ensemble de la plaine alluviale de l'Isère,

DESCRIPTION

▪ **Glissement de terrain** :

Un glissement de terrain est un déplacement d'une masse de matériaux meubles ou rocheux suivant une ou plusieurs surfaces de rupture. Ce déplacement entraîne des déformations plus ou moins prononcées en surface (arrachement, bourrelets..) et peut être accompagné d'une coulée de boue.

Manifestation brutale et/ou progressive dans le temps.

▪ **Chute de blocs**:

Les chutes de pierres et/ou de blocs correspondent au déplacement gravitaire d'éléments rocheux sur la surface topographique provenant de zones rocheuses escarpées et fracturées, de pentes raides ou de zones d'éboulis instables.

Manifestation brutale et difficilement prévisible.

▪ **Suffosion** :

La Suffosion correspond à un phénomène d'entraînement des particules fines par le jeu des circulations d'eau souterraines dans des chenaux d'écoulements préférentiels. Les conséquences sont des affaissements, voire dans le pire des cas, des effondrements

Manifestation brutale (au terme d'un lessivage progressif) et/ou progressive dans le temps.

Facteurs déclenchant :

Fortes pluies

Eau en circulation

Réalisation de remblais ou de déblais

Travaux modifiant l'écoulement des sources

Séisme

IMPACTS DES PHENOMENES SUR LES HOMMES, LES INFRASTRUCTURES, L'ENVIRONNEMENT

Impacts directs :

▪ **Glissement de terrain** :

- fissuration et endommagement des infrastructures, voire destruction complète,
- rupture des canalisations d'eau, de gaz, de communication,
- risque direct de victime.

▪ **Chute de blocs** :

- endommagement des infrastructures, voire destruction complète,
- risque direct de victime.

▪ **Suffosion** :

Entraînement hydraulique de matériaux fins pouvant générer des cavités ou conduits souterrains.

Le phénomène est local et souvent peu spectaculaire.

- endommagement des infrastructures, voire destruction complète,
- rupture des canalisations d'eau, de gaz, de communication,
- risque direct de victime.

Impacts induits :

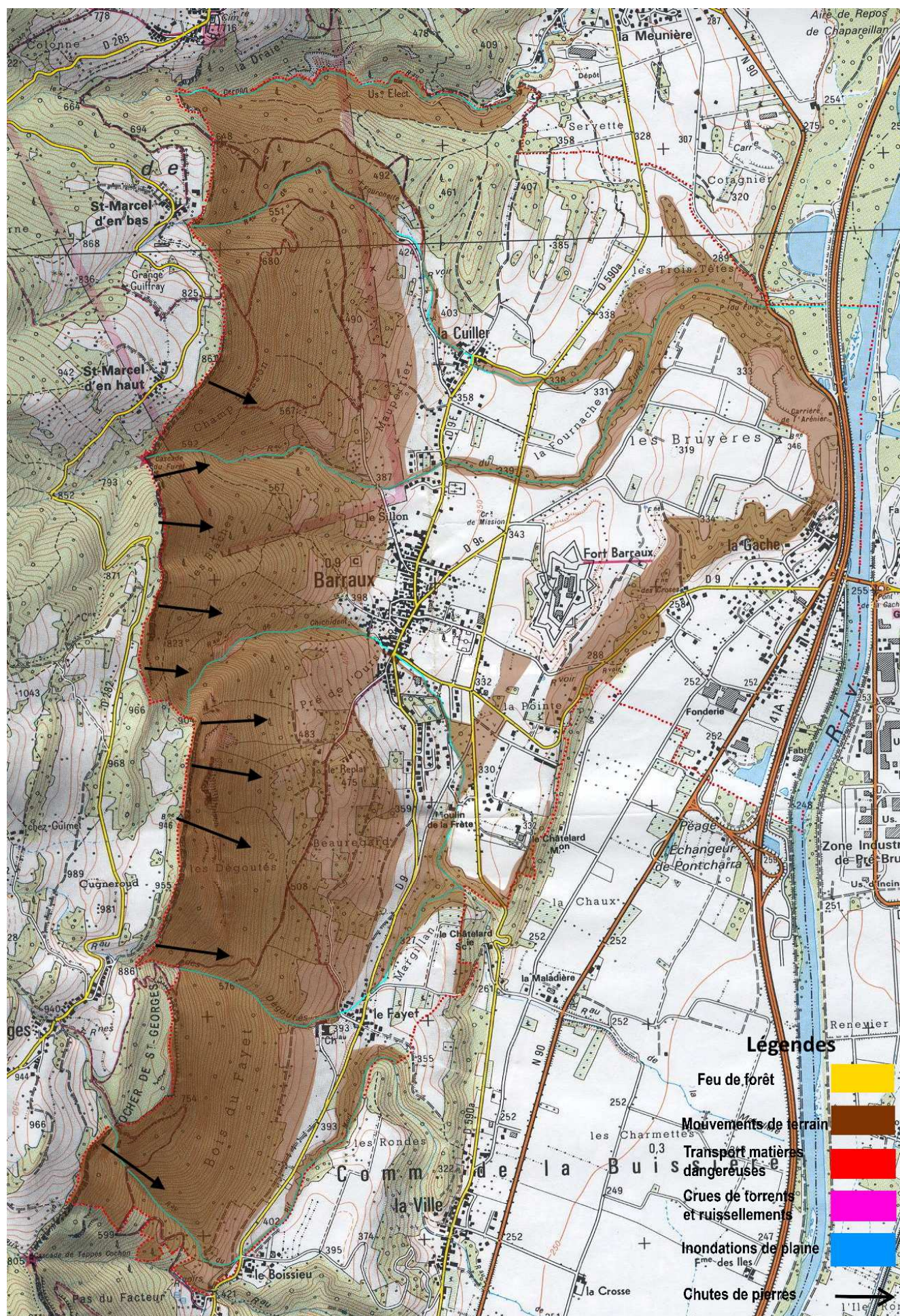
- un glissement ou un éboulement peut venir barrer l'écoulement d'un cours d'eau → rupture brutale du barrage,
- isolement par rupture des alimentations en eau, électricité, téléphone.
- danger pour les résidents et la circulation,

MOUVEMENT DE TERRAIN

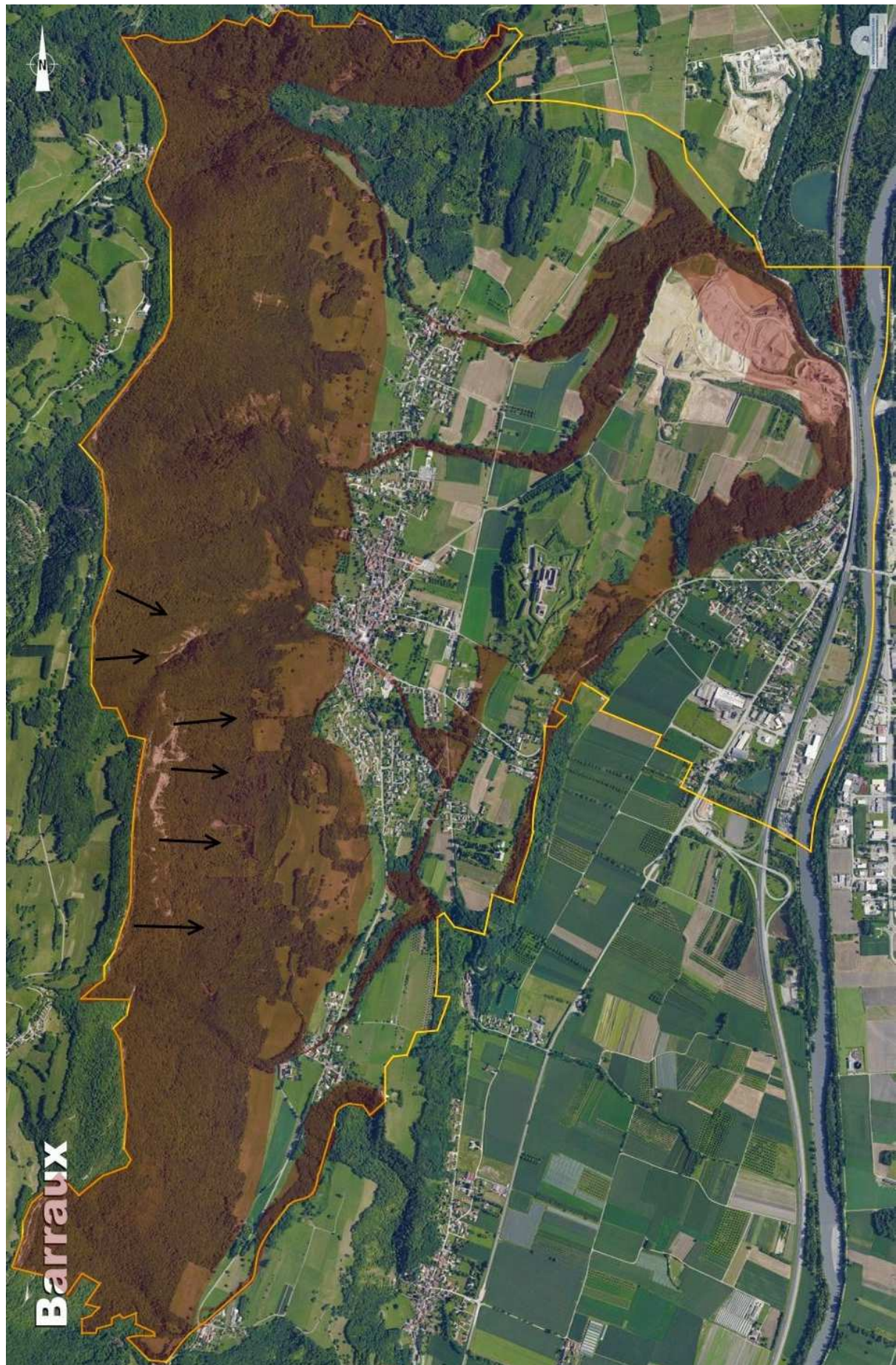
ENJEUX CONCERNES PAR LE RISQUE

Caractéristiques des quartiers / lieux-dits		= 306 personnes environ
		= 102 constructions
Combe de CARCAVET	Habitat résidentiel	3 constructions environ
MAUPERRIER	Habitat résidentiel	4 constructions environ
Versant à l'amont de la plaine de la GACHE	Habitat résidentiel	34 constructions environ
BEAUREGARD	Habitat résidentiel	45 constructions environ
LA POINTE	Habitat résidentiel	5 constructions environ
LE FAYET	Habitat résidentiel	11 constructions environ
Population vulnérable sur l'ensemble des enjeux concernés <i>(Voir la liste scellée dans l'annuaire de crise)</i>		
Etablissements sensibles et prioritaires		NON
Etablissements industriels		NON
Réseaux		OUI
Réseaux électriques		OUI + Usine Electrique EDF
Réseau eau potable		OUI
Réseau d'assainissement		OUI
Réseau de téléphone		OUI
Réservoirs		Réservoir du CARRE Réservoir du FAYET
Réseau de distribution de gaz		OUI
Réseau routier		OUI

Mouvements de terrain



Mouvements de terrain



PROCEDURE DE SAUVEGARDE DE NIVEAU 2

UN MOUVEMENT DE TERRAIN VIENT DE SE PRODUIRE

MISSION	REALISATION DE LA MISSION PAR :	FICHES D'AIDE	REALISEE
Alerter le Maire (sinon suivre le mode d'alerte dégradée prévu) le Chef du Poste de Commandement , le chef de cellule Evaluation/Sécurité , la cellule Logistique/Terrain et l'él <u>u</u> et le chef de la R.C.S.C.	le responsable d'astreinte	<i>voir Annuaire de crise</i>	
Vérification que les éléments nécessaires à la mise en œuvre des missions de la cellule soient disponibles (transmission.)	les cellules mobilisées		
Alerter l'expert communal et lui demander de rejoindre le Poste de Commandement (PC)	la cellule Evaluation/Sécurité	Expert : M. Luc DOUINE, 06 17 50 15 14 04 76 97 38 17	
Faire appel à un cabinet d'expertise géotechnique ou à un géologue pour diagnostiquer le secteur	Le Maire et le D.G.S. Chef du Poste de Commandement (PCC)	<i>voir Annuaire de crise</i>	
Déterminer les secteurs dangereux à barrer, sur les conseils de l'expert géologue	la cellule Evaluation/Sécurité		
Barrer l'accès aux secteurs dangereux	la cellule Logistique/Terrain + R.C.S.C.		

Procédure de sauvegarde de niveau 3 (1)

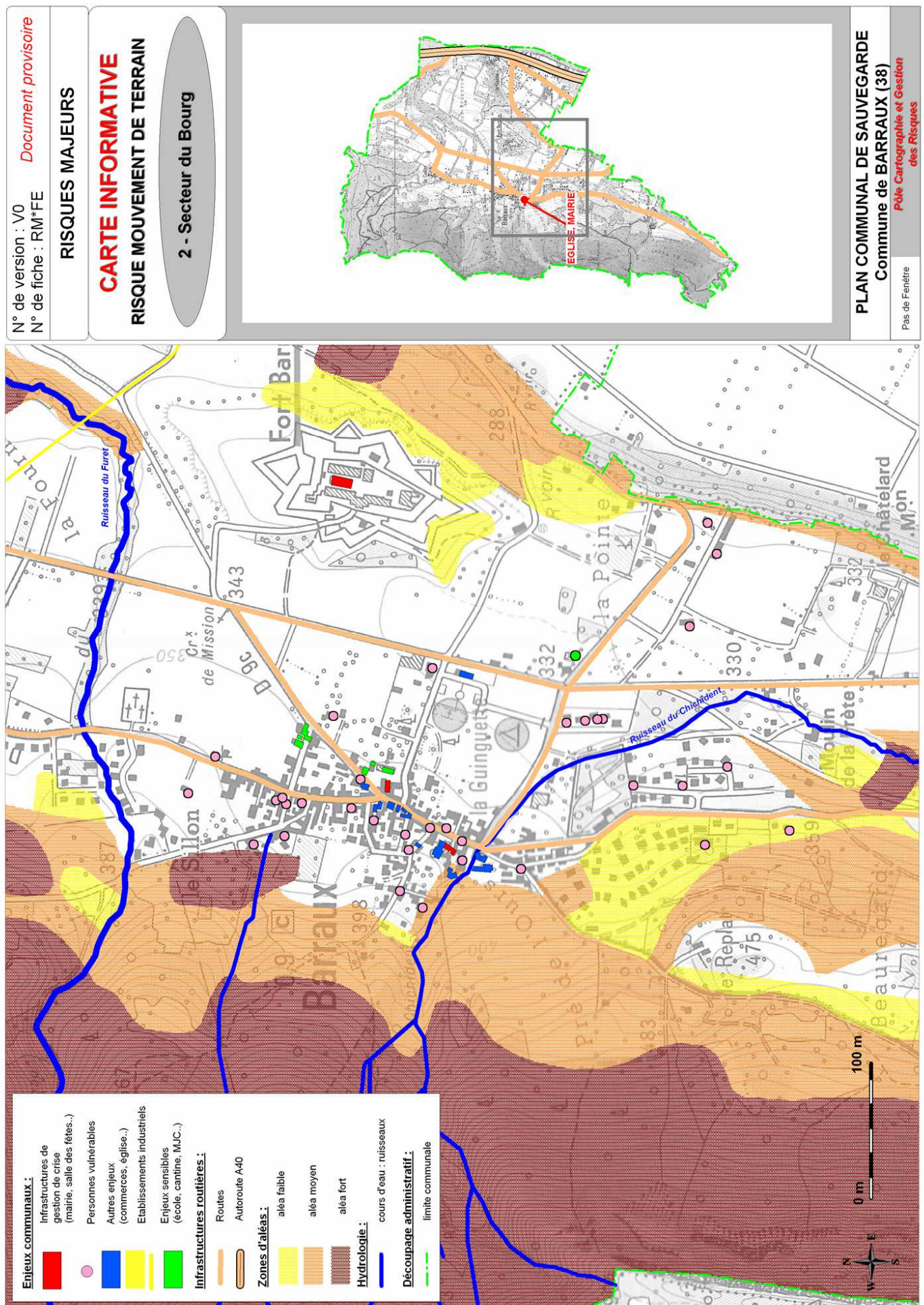
LE MAIRE ORDONNE L'EVACUATION

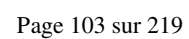
MISSION	REALISATION DE LA MISSION PAR :	FICHES D'AIDE	REALISEE
Inform <u>obligatoirement</u> la Préfecture que des évacuations vont avoir lieu	Le Maire et le Chef du PCC	<i>voir Annuaire de crise</i>	
Aménager le lieu du Poste de Commandement	la cellule Secrétariat/Standard du PCC	<i>voir fiche action « Aménager le lieu du PC »</i>	
Mobilisation des membres de la cellule Population au lieu du Poste de Commandement si les conditions de sécurité le permettent	la cellule Secrétariat/Standard du PCC	<i>voir Annuaire de crise</i>	
Vérification que les éléments nécessaires à la mise en œuvre des missions de la cellule soient disponibles (transmission.)	la cellule Population	—	
Si nécessaire, Mettre en place les centres d'accueil d'urgence	la cellule Population	<i>Fiche action "Organisation de l'hébergement transitoire"</i>	
	la cellule Logistique/Terrain + R.C.S.C.		
Si besoin, renforcer l'équipe Population avec des moyens paramédicaux et médicaux locaux	la cellule R.C.S.C.	<i>voir Annuaire de crise</i>	
Faire parvenir tout élément nécessaire à l'aménagement des centres d'accueil d'urgence	la cellule Logistique/Terrain + R.C.S.C.	<i>voir Annuaire de crise</i>	
Mobiliser les moyens de transport disponibles nécessaires aux opérations d'évacuation	la cellule Logistique/Terrain	<i>voir Annuaire de crise</i>	
Réceptionner les messages des cellules sur le terrain et renseigner le chef du PC et transmettre les directives du Poste de Commandement aux cellules sur le terrain	la cellule Secrétariat/Standard du PCC	avec les moyens de communication prévus	

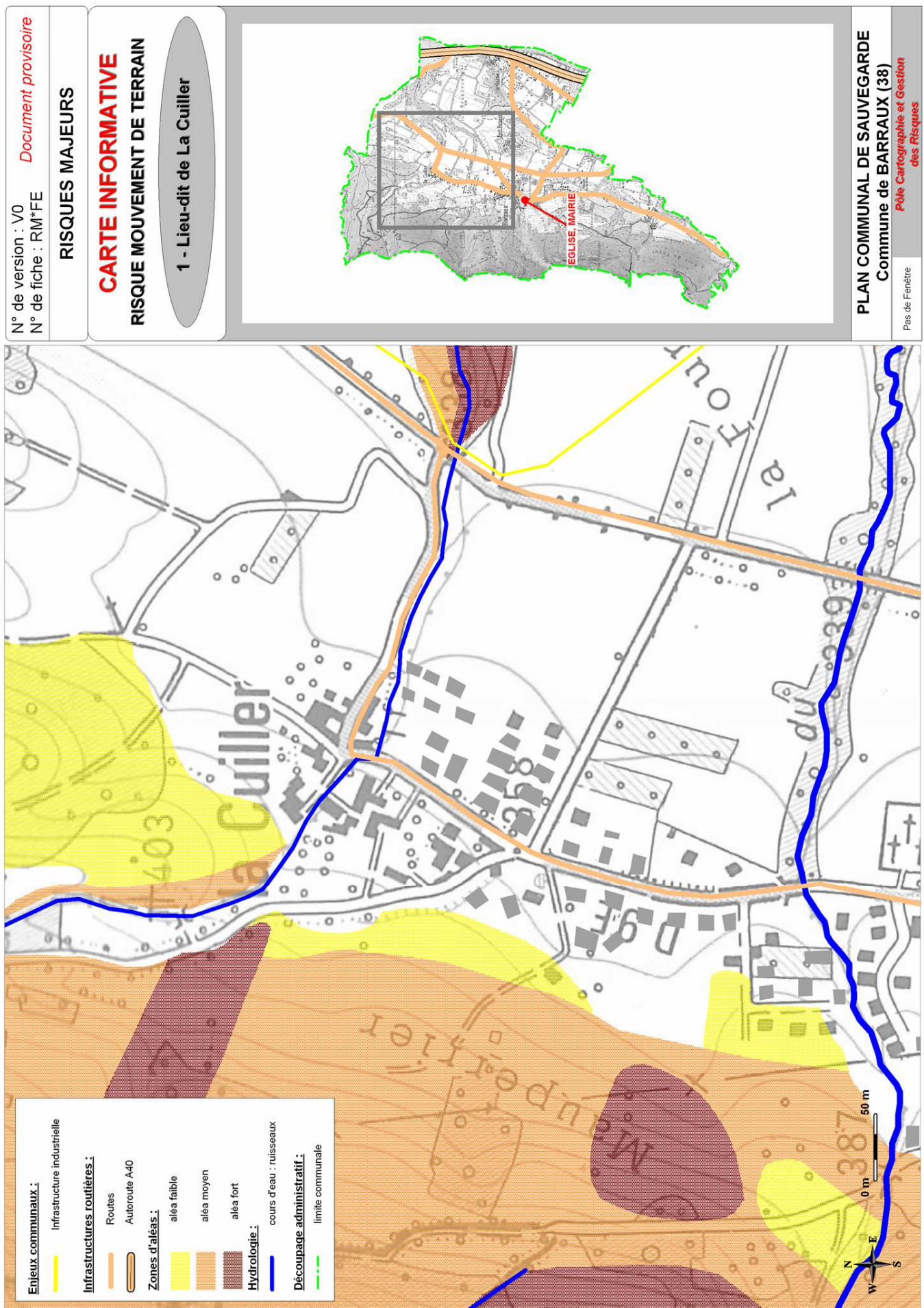
Procédure de sauvegarde de niveau 3 (2)

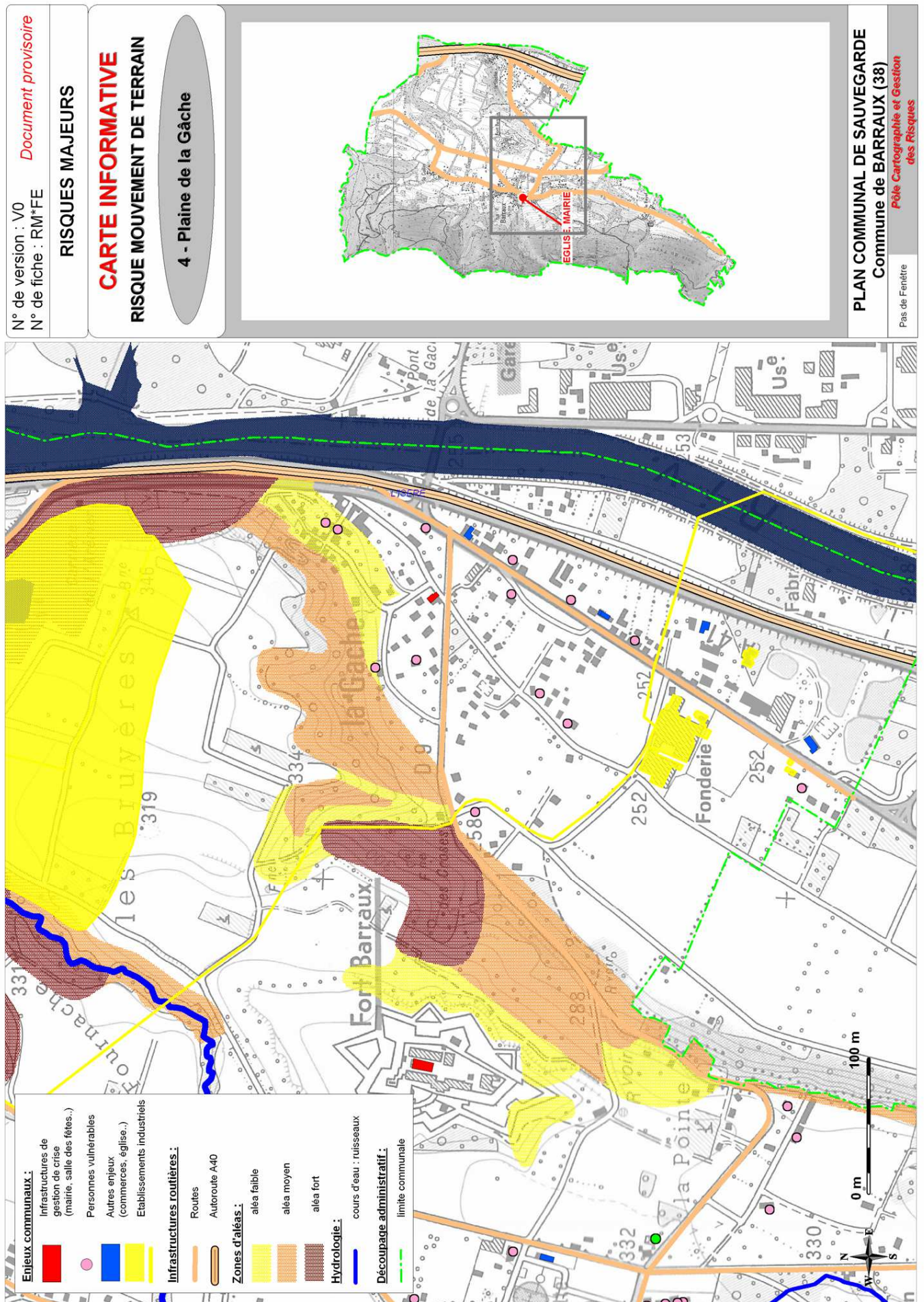
LE MAIRE ORDONNE L'EVACUATION

MISSION	REALISATION DE LA MISSION PAR :	FICHES D'AIDE	REALISEE
Mettre au point un message d'alerte	Le Maire et Chef du Poste de Commandement (PCC)	–	
Si nécessaire, par appel téléphonique, informer les enjeux sensibles de l'ordre d'évacuer + informer le chef du PCC lorsque la diffusion de l'alerte auprès des établissements sensibles est terminée	la cellule Accueil/Standard général	<i>voir Annuaire de crise</i> <i>fiches support consignes de sécurité</i>	
Encadrer les opérations d'évacuation, recenser les personnes évacuées	la cellule Evaluation/Sécurité	<i>fiche support "Recensement des personnes évacués"</i>	
Evacuer les enjeux sensibles dans un premier temps et les conduire aux lieux d'accueil d'urgence	la cellule Logistique/Terrain + R.C.S.C.	<i>fiche action "Organiser une évacuation"</i> <i>fiche carte d'action – population vulnérable</i>	
Sur le terrain, diffuser l'ordre d'évacuer à l'ensemble de la population exposée	la cellule Logistique/Terrain + R.C.S.C.	avec les moyens de diffusion de l'alerte prévus	
Diriger les évacués vers les points de rassemblement et les lieux d'accueil d'urgence	la cellule Logistique/Terrain + R.C.S.C.	–	
Accueillir les évacués dans les centres d'accueil d'urgence ouverts	la cellule Population	<i>fiche support "Accueil des personnes en centre d'urgence"</i>	
Si nécessaire, prêter main forte aux équipes de la cellule Population pour la gestion des évacués	toutes les autres cellules	–	
Les terrains se sont stabilisés et ne présentent plus de danger d'après les experts, fin de crise			











Risques industriels

Des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumises à déclaration et à autorisation sont implantées sur la commune. Aucune ne relève de la réglementation SEVESO.

Les ICPE ne donnent pas lieu à un Plan Particulier d'Intervention et ne présentent pas de risques majeurs pour l'extérieur, mais des risques internes à l'établissement.

La loi de 1976 sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) distingue :

Les installations, assez dangereuses, soumises à déclaration ;

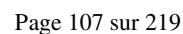
Les installations, plus dangereuses, soumises à autorisation et devant faire l'objet d'études d'impact et de danger ;

Les plus dangereuses, dites « installations Seveso », assujetties à une réglementation spécifique (loi de juillet 1987).

Etablissements industriels (source : <i>DRIRE</i>)	Type	Activités	Risques engendrés par les établissements
Fonderie INDUSTRIE SAS (établissement étudié au sein de <u>fiches risque spécifiques</u>)	ICPE soumise à autorisation relevant de la Directive IPPC relative aux installations polluantes (<i>Integrated Pollution Prevention and Control</i>)	<i>Travaux de fonderie de fonte de bronze et autres métaux.</i>	Risque pouvant toucher des enjeux internes et proche de l'usine : ▪ Risque d'incendie, ▪ Risque d'explosion, ▪ Risque de pollution du sol, de l'air et de l'Isère.
SABLIÈRES	ICPE soumise à autorisation	<i>Extraction de sable et de granulats.</i>	▪ Risque induit de glissements de terrain, en particulier dans la partie Est de la carrière où l'aléa glissement de terrain est fort (PPR 2002).
DECHETTERIE Professionnelle COLAS	ICPE soumise à déclaration	<i>Dépôt et tri des déchets B.T.P.</i>	▪ Risque limité d'incendie, ▪ Risque limité d'explosion. ▪ Risque de pollution du sol, de l'air et de l'Isère.
STATION SERVICE	ICPE soumise à déclaration	<i>Vente et distribution de carburants pour automobiles.</i>	▪ Risque d'incendie, ▪ Risque d'explosion, ▪ Risque de pollution du sol, de l'air et de l'Isère.
CANALISATION SPMR	<i>Ce n'est pas une ICPE. Les risques engendrés par cette infrastructure sont étudiés dans les <u>fiches risque spécifiques au TMD par canalisation</u></i>		

Cependant, la Fonderie Industrie SAS fait l'objet d'un ensemble de fiches risque spécifiques, au vu des dangers qu'elle pourrait présenter pour les zones localisées en proximité immédiate.

Rappelons que les sinistres engendrés par ces établissements privés sont sous la responsabilité des exploitants et non celle du Maire. Le rôle du Maire, ici est de faire connaître à la population les dangers auxquels elle peut être exposée et de prendre des mesures de sauvegarde si un sinistre venait à engendrer désagréments ou menaces pour la population.



FONDERIE

Description

Fonderie INDUSTRIE SAS <i>(établissement étudié au sein de <u>fiches risque spécifiques</u>)</i>	ICPE soumise à autorisation relevant de la Directive IPPC relative aux installations polluantes (<i>Integrated Pollution Prevention and Control</i>)	<i>Travaux de fonderie de fonte de bronze et autres métaux.</i>	Risque pouvant toucher des enjeux internes et proche de l'usine : ▪ Risque d'incendie, ▪ Risque d'explosion, ▪ Risque de pollution du sol, de l'air et de l'Isère.
--	--	---	--

La FONDERIE est implantée dans la zone industrielle de la GACHE. Elle occupe une superficie de 53 000 m² à laquelle s'ajoute 17 000 m² de terrain jouxtant l'autoroute.

Activité : Travaux de fonderie de fonte de bronze et autres métaux.

Elle est soumise à un arrêté préfectoral d'autorisation n°99-4067 du 07.06.1999. L'arrêté préfectoral inventorie 14 activités dont 1 soumise à autorisation et 8 à déclaration dans le cadre de la législation des ICPE.

EN CAS DE SINISTRE, LE PERIMETRE DE SECURITE EST DEFINIS PAR LES SAPEURS-POMPIERS AU CAS PAR CAS

Risques engendrés

- Risques liés à l'utilisation de produits dangereux :

Les produits peuvent avoir des propriétés : explosibles, inflammables, comburantes, toxiques, corrosives.

- produits dangereux utilisés : solvants, alcools isopropyliques, résines, durcisseurs, peintures.

- Risque d'écoulement accidentel de produits dangereux, pouvant entraîner :

- un risque de pollution du sol, de l'ISÈRE et de sa nappe phréatique

- un risque d'incendie

- un risque d'explosion

- un risque pour le personnel à proximité.

- Un écoulement peut se faire si le produit est fluide et qu'il y a rupture du contenant.

▪ **Risque d'incendie :**

Nécessité de la présence conjuguée d'un combustible et d'une source d'inflammation potentielle.

- potentiel combustible présent : fioul, gaz naturel, gaz propane, bouteille d'acétylène, bouteille de corgon, les peinture, certaines résines...

- source d'inflammation potentielle :

défaillance électrique, acte de malveillance, de négligence, foudre, fines de sables chargée en matières organiques

▪ **Risque d'explosion :**

En cas d'explosion des bouteilles de gaz, les conséquences se limitent aux bâtiments, abords et aux personnels proches de l'établissement (projection d'éclats).

- stock de bouteilles de gaz : propane, acétylène, corgon..

- poste de détente de gaz naturel : explosion en cas de surpression, présence d'une source de chaleur, mauvais entretien du poste de détente. (* source : étude de danger FONDERIE GIROUD INDUSTRIE SAS, 2001)

- **Etude de danger Fonderie Giroud :**

Les enjeux atteints en cas d'accident seront : le personnel, les bâtiments, l'environnement : sol, air, eau les habitants proches (voisinage, autres sociétés).

SCENARIOS

- **cas n°1** : le sinistre ne sort pas des limites de l'entreprise

- **cas n°2** : le sinistre sort des limites de l'entreprise

FONDERIE

Nous avons recensé les enjeux contenus dans :

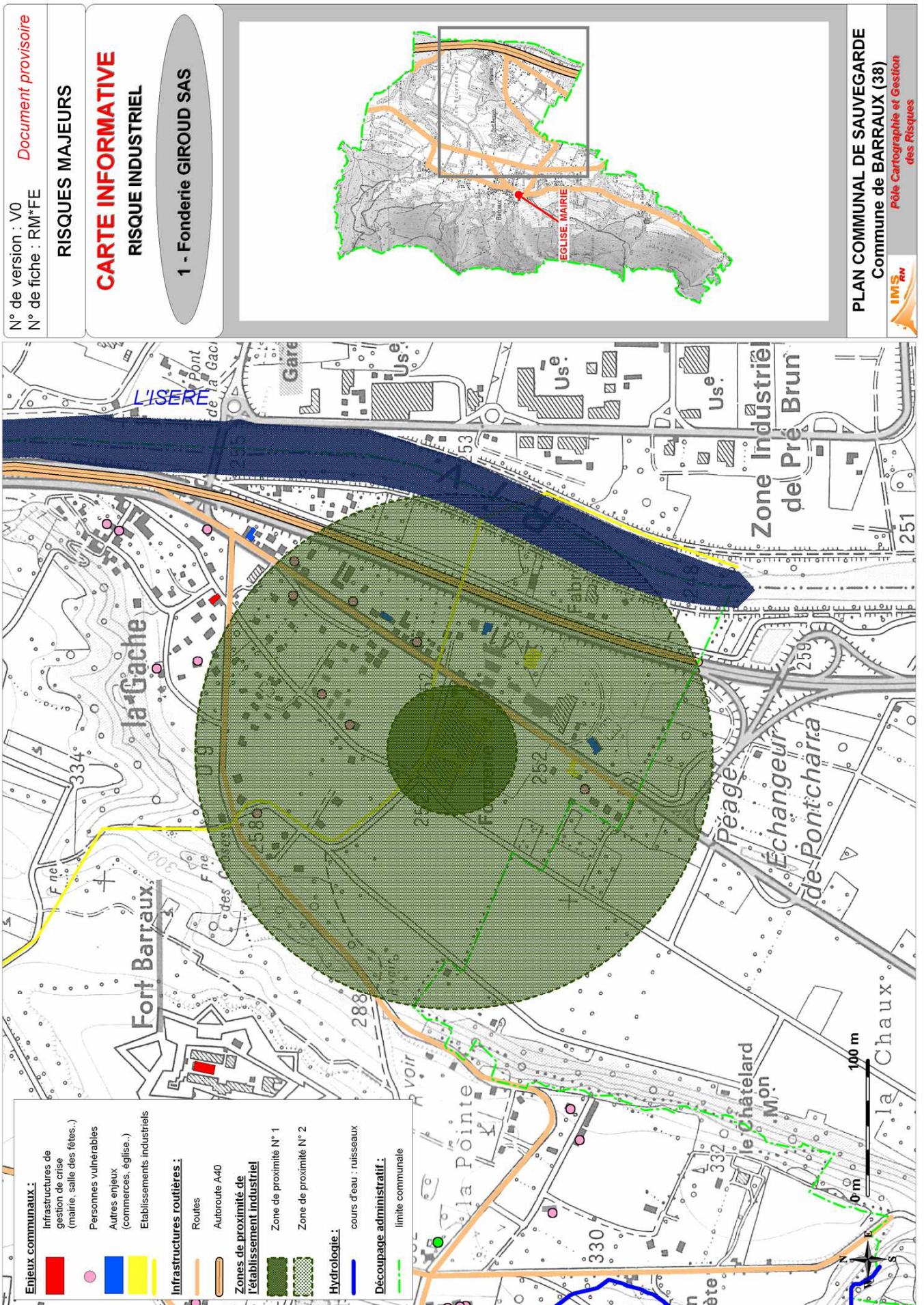
Une 1^{ère} zone de proximité qui s'étend aux 50 premiers mètres de l'établissement,

Une 2^{ème} zone de proximité, qui s'étend jusqu'à 200 mètres au-delà de l'établissement.

ENJEUX SITUES EN PROXIMITE IMMEDIATE DE L'ETABLISSEMENT		
Caractéristiques des quartiers / lieux-dits		= 138 personnes environ
Zone de proximité n°1	Habitat résidentiel la Gache	4 constructions environ
Zone de proximité n°2	Habitat résidentiel la Gache	42 constructions environ
Populations vulnérables Population vulnérable sur l'ensemble des enjeux concernés <i>(Voir la liste scellée dans l'annuaire de crise)</i>		
Etablissements sensibles et prioritaires		OUI
Zone de proximité n°1	Pas d'établissement	
Zone de proximité n°2	= 50 personnes environ	
Boulangerie	4 personnes environ	
Restaurant routier	46 personnes environ	
Hôtel restaurant le Vauban (fermé)	? personnes environ	
Etablissements industriels		OUI = 50 personnes environ
Zone de proximité n°1	Pas d'établissement	
Zone de proximité n°2	Alpes Emulsion, Rojon, AMD elec, Chapuis mécanique, SNTC Energie, comptoire de préfabrication,	
Réseaux		OUI
Zone de proximité n°1		
Réseaux électriques	NON	
Réseau eau potable	OUI	
Réseau d'assainissement	OUI	
Réseau de téléphone	?	
Réseau de distribution de gaz	OUI	
Réseau routier	OUI Nationale 90	
Zone de proximité n°2		
Réseaux électriques	OUI	
Réseau eau potable	OUI	
Réseau d'assainissement	OUI	
Réseau de téléphone	OUI	
Réseau de distribution de gaz	?	
Réseau routier	OUI Autoroute 41 Nationale 90	

Risques industriels





CAS N°1 LE SINISTRE NE SORT PAS DES LIMITES DE L'ENCEINTE

PROCEDURE DE SAUVEGARDE DE NIVEAU 2

MISE EN ETAT DE VIGILANCE RENFORCEE

MISSION	REALISATION DE LA MISSION PAR :	FICHES D'AIDE	REALISEE
Alerter le Maire . (sinon suivre le mode d'alerte dégradée prévue), le chef du PCC , le chef de cellule Evaluation/Sécurité , et l' élu et le chef de la R.C.S.C	le responsable d'astreinte	-	
Mobiliser les membres de la cellule Evaluation/Sécurité , Secrétariat/Standard du PCC et Accueil/Standard Général , au lieu du Poste de Commandement si les conditions de sécurité le permettent	le responsable d'astreinte	<i>Voir fiche support « consignes de sécurité »</i>	
Alerter l' expert communal et lui demander de rejoindre le Poste de Commandement (PC)	la cellule Evaluation/Sécurité	Expert : M. Luc DOUINE, 06 17 50 15 14 04 76 97 19 65	
Mettre en vigilance les autres chefs de cellule	le responsable d'astreinte	-	
Vérification que les éléments nécessaires à la mise en œuvre des missions de la cellule soient disponibles (transmission.)	les cellules mobilisées	-	
Aménager le lieu du Poste de Commandement	la cellule Secrétariat/Standard du PCC	<i>Voir fiche action « Aménager le lieu du PC »</i>	
Assurer le suivi des actions par écrit (main courante)	la cellule Secrétariat/Standard du PCC	<i>Voir la fiche support "main courante"</i>	
Mettre en place un standard d'information du public	la cellule Accueil/Standard général	<i>fiche action "accueil téléphonique du public"</i> <i>fiche action "accueil du public en mairie"</i>	
Suivre l'évolution du sinistre : se renseigner auprès des sapeurs-pompiers	la cellule Evaluation/Sécurité	-	

CAS N°2 LE SINISTRE SORT DES LIMITES DE L'ENTREPRISE - PROCEDURE DE SAUVEGARDE DE NIVEAU 3 (1) MISE EN ETAT D'ALERTE

MISSION	REALISATION DE LA MISSION PAR :	FICHES D'AIDE	REALISEE
Alerter le Maire (sinon suivre le mode d'alerte dégradée prévue), le Chef du PCC et le chef de cellule Evaluation/ Sécurité	le responsable d'astreinte		
Mobiliser les chefs des cellules au lieu du Poste de Commandement si les conditions de sécurité le permettent	le responsable d'astreinte	<i>voir fiche support « consignes de sécurité »</i>	
Vérification que les éléments nécessaires à la mise en œuvre des missions de la cellule soient disponibles (transmission.)	les cellules mobilisées		
Aménager le lieu du Poste de Commandement	la cellule Secrétariat/Standard du PCC	<i>voir fiche action « aménagement du lieu du PC »</i>	
Assurer le suivi des actions par écrit (main courante)	la cellule Secrétariat/Standard du PCC	<i>Voir la fiche support "main courante"</i>	
Mettre en place les centres d'accueil d'urgence	la cellule Population	<i>fiche action "Organisation de l'hébergement transitoire"</i>	
	la cellule Logistique/Terrain + la R.C.S.C.		
Si besoin, renforcer l'équipe avec des moyens paramédicaux et médicaux locaux	la cellule R.C.S.C.	<i>voir Annuaire de crise</i>	
Mobiliser les moyens de transport disponibles nécessaires aux opérations d'évacuation	la cellule Logistique/Terrain	<i>voir Annuaire de crise</i>	
Réceptionner les messages des cellules sur le terrain et renseigner le chef du PCC - et transmettre les directives du Poste de Commandement aux cellules sur le terrain	la cellule Secrétariat/Standard du PCU	avec les moyens de communication prévus	

CAS N°2 LE SINISTRE SORT DES LIMITES DE L'ENTREPRISE - PROCEDURE DE SAUVEGARDE DE NIVEAU 3 (2)

LE MAIRE ORDONNE L'EVACUATION

MISSION	REALISATION DE LA MISSION PAR :	FICHES D'AIDE	REALISEE
Mettre au point un message d'alerte	Le Maire et le Chef du Poste de Commandement (PCC)	<i>fiches support « Message d'alerte »</i>	
Sur le terrain, diffuser l'ordre d'évacuer à l'ensemble de la population exposée	la cellule Logistique/Terrain + la R.C.S.C.	avec les moyens de diffusion de l'alerte prévus	
Encadrer les opérations d'évacuation, recenser les personnes évacuées	la cellule Evaluation/Sécurité	<i>fiche support "Recensement des personnes évacués"</i>	
Evacuer les enjeux sensibles dans un premier temps et les conduire aux lieux d'accueil d'urgence	la cellule Logistique/Terrain + la R.C.S.C.	<i>fiche action "Organiser une évacuation"</i> <i>fiche support carte d'action – population vulnérable</i>	
Diriger les évacués vers les points de rassemblement et les lieux d'accueil d'urgence	la cellule Logistique/Terrain + la R.C.S.C.	–	
Accueillir les évacués dans les centres d'accueil d'urgence ouverts	la cellule Population	<i>fiche support « Accueil des personne au centre d'urgence »</i>	
Prêter main forte aux équipes de la cellule Population pour la gestion des évacués	toutes les autres cellules	–	
LE SINISTRE EST SOUS CONTRÔLE ET NE REPRESENTE PLUS DE MENACES			



STATION SERVICE (la Gache)

IDENTIFICATION DU RISQUE

ICPE soumise à déclaration	Vente et distribution de carburants pour automobiles.	▪ Risque d'incendie, ▪ Risque d'explosion, ▪ Risque de pollution du sol, de l'air et de l'Isère.
----------------------------	---	--

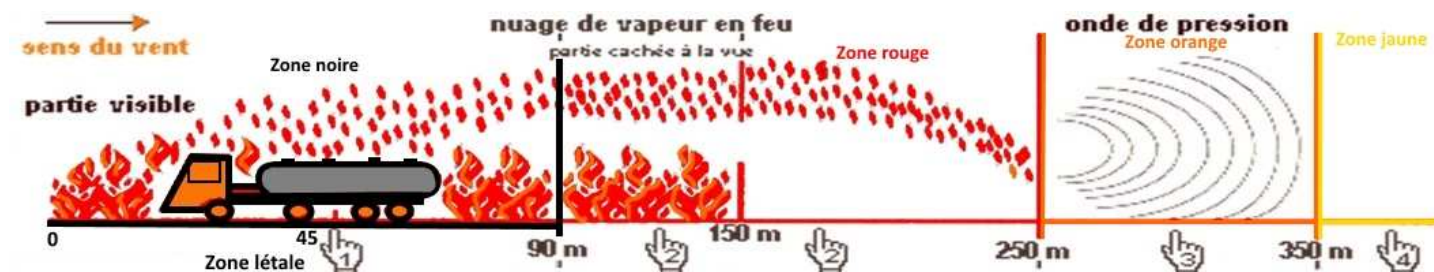
Une station service présente le même risque que les Transports de Matières Dangereuses lors du remplissage des cuves souterraines par le camion citerne de livraison (dépotage)

Le risque est considéré comme IMPORTANT.

EN CAS DE SINISTRE, LE PERIMETRE DE SECURITE EST DEFINI PAR LES POMPIERS.

DESCRIPTION

Les camions citernes pétroliers transportent des substances pétrolières dangereuses pour l'homme et/ou l'environnement.



Il a été défini des zones d'effet en cas d'accident d'un camion-citerne transportant des carburants (le cas le plus fréquent):

- **1 de 0 à 90 mètres « zone noire létale »** : aire dans laquelle toute personne présente sera blessée mortellement par le feu et l'explosion (surface circulaire autour du point d'incendie).

- **2 de 90 à 250 mètres « zone rouge »** : aire dans laquelle toute personne présente sera blessée mortellement par le feu et l'explosion (en dehors de l'aire circulaire, progression selon le vent).

- **3 de 250 à 350 mètres « zone orange »** : surface en dehors du nuage, dans laquelle on observe de graves dommages à 10% du bâti, 1 personne sur 50 dans le bâtiment sera blessée mortellement.

- **4 au-delà de 350 mètres « zone jaune »** : pas de blessures fatales sauf projection de débris lourds.

Un accident TMD peut conduire à : une explosion, un incendie, une pollution toxique (eau, air, sol)

Facteurs déclenchant :

Les causes sont diverses, majoritairement d'origine humaine :

- Electricité statique,
- défaillance du mode de transport,
- corrosion du réservoir,
- erreur humaine...

Impacts des événements sur les hommes, les infrastructures, l'environnement

Risques :

- d'explosion,
- d'incendie,
- de formation d'un nuage explosif (aérosol),
- d'épandage sur le sol,
- dispersion dans l'eau,

Qui peuvent engendrer :

- un risque direct de victimes,
- un risque direct pour la circulation,
- un risque d'effet domino,
- des dommages aux infrastructures les plus proches du sinistre...

STATION SERVICE (la Gache)

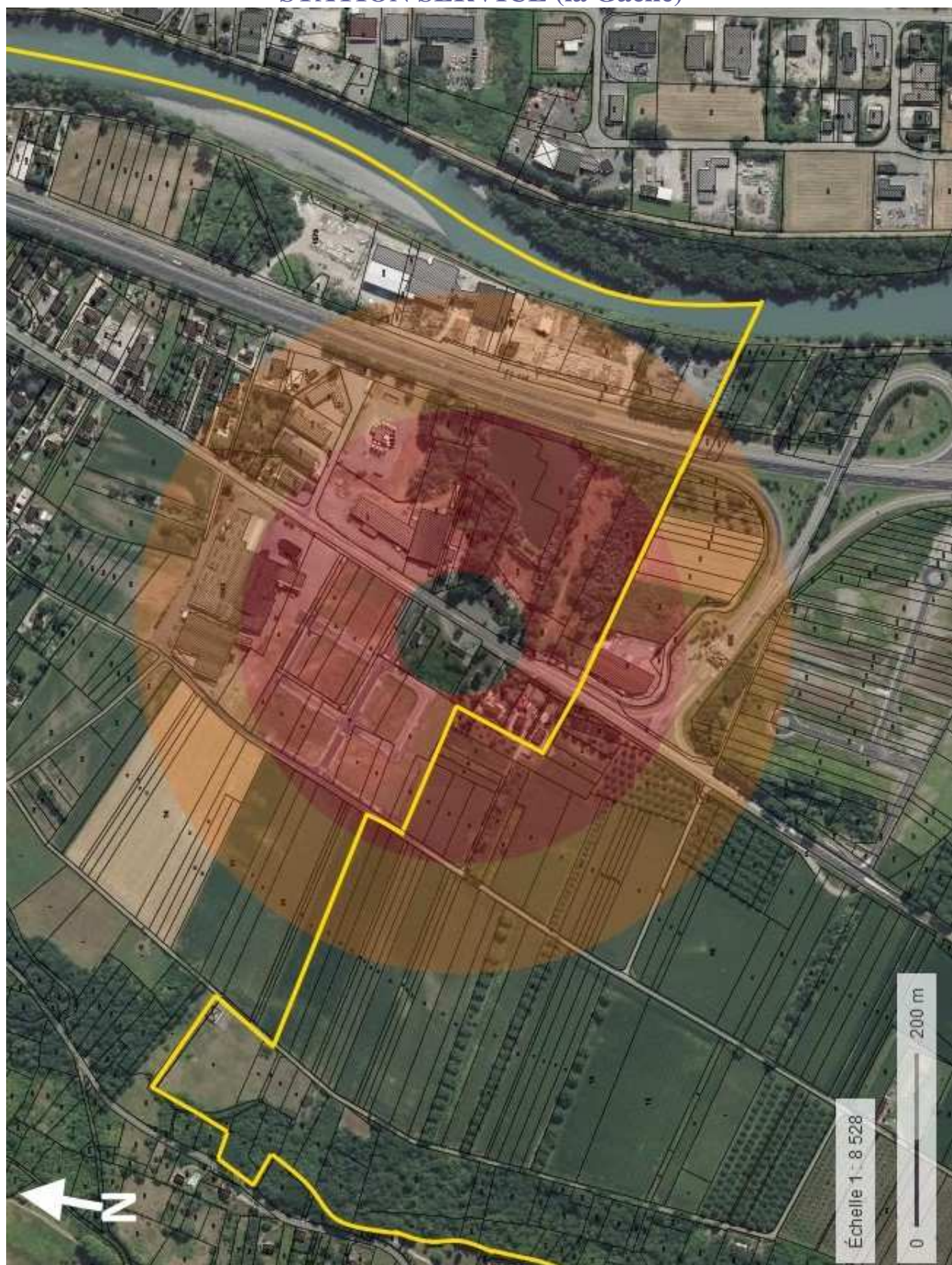
Nous avons recensé les enjeux contenus dans :

- Une 1^{ère} zone de proximité qui s'étend de 0 aux 90 premiers mètres de l'établissement,
 Une 2^{ème} zone de proximité, qui s'étend de 90 à 250 mètres au-delà de l'établissement.
 Une 3^{ème} zone de proximité, qui s'étend de 250 à 350 mètres au-delà de l'établissement.
 Une 4^{ème} zone de proximité, qui s'étend de 350 mètres et + au-delà de l'établissement.

ENJEUX SITUES EN PROXIMITE IMMEDIATE DE L'ETABLISSEMENT		
Caractéristiques des quartiers / lieux-dits		= 48 personnes environ
Zone de proximité n°1	Habitat résidentiel	5 constructions environ = 15 personnes environ
Zone de proximité n°2	Habitat résidentiel	7 constructions environ = 21 personnes environ
Zone de proximité n°3	Habitat résidentiel	4 constructions environ = 12 personnes environ
Zone de proximité n°4	Habitat résidentiel	Variable (vent, débris, etc.)
Populations vulnérables Population vulnérable sur l'ensemble des enjeux concernés (Voir la liste scellée dans l'annuaire de crise)		
Etablissements sensibles et prioritaires		OUI = 96 personnes environ
Zone de proximité n°1	Zone d'activités de la GACHE	Ancien hotel Vauban ? = ? personnes environ
Zone de proximité n°2	Zone d'activités de la GACHE	Commerce, garages, bureau sur <u>Com.la Buisière</u> = 50 personnes environ ?
Zone de proximité n°3	Zone d'activités de la GACHE	Restaurant routier Noëla = 46 personnes environ
Zone de proximité n°4	La GACHE	Variable (vent, débris, etc.)
Etablissements industriels		OUI
Zone de proximité n°1	Pas d'établissement	
Zone de proximité n°2	Alpes Emulsion, Fonderie, Rojon, AMD elec,Chapuis mécanique,SNTC Energie = 40 personnes environ ?	
Zone de proximité n°3	Fonderie, Rojon, bâtiments de la ZAC, Comptoir de préfabrication, péage autoroute, = 40 personnes environ ?	
Zone de proximité n°4	Variable (vent, débris, etc.)	
Réseaux		OUI
Réseaux électriques		OUI
Réseau eau potable		OUI
Réseau d'assainissement		OUI
Réseau de téléphone		OUI
Réseau de distribution de gaz		?
Réseau routier		OUI Autoroute 41 Nationale 90

Rappelons que les sinistres engendrés par ces établissements privés sont sous la responsabilité des exploitants et non celle du Maire. Le rôle du Maire, ici est de faire connaître à la population les dangers auxquels elle peut être exposée et de prendre des mesures de sauvegarde si un sinistre venait à engendrer désagréments ou menaces pour la population.

STATION SERVICE (la Gache)



CAS N°1 LE SINISTRE NE SORT PAS DES LIMITES DE L'ENCEINTE
PROCEDURE DE SAUVEGARDE DE NIVEAU 2

MISE EN ETAT DE VIGILANCE RENFORCEE

MISSION	REALISATION DE LA MISSION PAR :	FICHES D'AIDE	REALISEE
Alerter le Maire. (sinon suivre le mode d'alerte dégradée prévue), le chef du PCC , le chef de cellule Evaluation/Sécurité , et l' Elu et le Chef de la R.C.S.C.	le responsable d'astreinte	-	
Mobiliser les membres de la cellule Evaluation/Sécurité , de la R.C.S.C. , Secrétariat/Standard du PCC et Accueil/Standard Général , au lieu du Poste de Commandement si les conditions de sécurité le permettent	le responsable d'astreinte	<i>Voir fiche support « consignes de sécurité »</i>	
Alerter l' expert communal et lui demander de rejoindre le Poste de Commandement (PC)	la cellule Evaluation/Sécurité	Expert : M. Luc DOUINE, 06 17 50 15 14 04 76 97 19 65	
Mettre en vigilance les autres chefs de cellule	le responsable d'astreinte	-	
Vérification que les éléments nécessaires à la mise en œuvre des missions de la cellule soient disponibles (transmission.)	les cellules mobilisées	-	
Aménager le lieu du Poste de Commandement	la cellule Secrétariat/Standard du PCC	<i>Voir fiche action « Aménager le lieu du PC »</i>	
Assurer le suivi des actions par écrit (main courante)	la cellule Secrétariat/Standard du PCC	<i>Voir la fiche support "main courante"</i>	
Mettre en place un standard d'information du public	la cellule Accueil/Standard général	<i>fiche action "accueil téléphonique du public"</i> <i>fiche action "accueil du public en mairie"</i>	
Suivre l'évolution du sinistre : se renseigner auprès des sapeurs-pompiers	la cellule Evaluation/Sécurité	-	

CAS N°2 LE SINISTRE SORT DES LIMITES DE L'ENTREPRISE - PROCEDURE DE SAUVEGARDE DE NIVEAU 3 (1)

MISE EN ETAT D'ALERTE

MISSION	REALISATION DE LA MISSION PAR :	FICHES D'AIDE	REALISEE
Alerter le Maire (sinon suivre le mode d'alerte dégradée prévue), le Chef du PCC et le chef de cellule Evaluation/ Sécurité et l'Elu et le Chef de la R.C.S.C.	le responsable d'astreinte		
Mobiliser les chefs des cellules au lieu du Poste de Commandement si les conditions de sécurité le permettent	le responsable d'astreinte	<i>voir fiche support « consignes de sécurité »</i>	
Vérification que les éléments nécessaires à la mise en œuvre des missions de la cellule soient disponibles (transmission.)	les cellules mobilisées		
Aménager le lieu du Poste de Commandement	la cellule Secrétariat/Standard du PCC	<i>voir fiche action « aménagement du lieu du PC »</i>	
Assurer le suivi des actions par écrit (main courante)	la cellule Secrétariat/Standard du PCC	<i>Voir la fiche support "main courante"</i>	

LES SAPEURS-POMPIERS DEMANDENT L'EVACUATION

Mettre en place les centres d'accueil d'urgence	la cellule Population	<i>fiche action "Organisation de l'hébergement transitoire"</i>	
	la cellule Logistique/Terrain + la R.C.S.C.		
Si besoin, renforcer l'équipe avec des moyens paramédicaux et médicaux locaux	la cellule R.C.S.C.	<i>voir Annuaire de crise</i>	
Mobiliser les moyens de transport disponibles nécessaires aux opérations d'évacuation	la cellule Logistique/Terrain	<i>voir Annuaire de crise</i>	
Réceptionner les messages des cellules sur le terrain et renseigner le chef du PCC - et transmettre les directives du Poste de Commandement aux cellules sur le terrain	la cellule Secrétariat/Standard du PCC	<i>avec les moyens de communication prévus</i>	

CAS N°2 LE SINISTRE SORT DES LIMITES DE L'ENTREPRISE - PROCEDURE DE SAUVEGARDE DE NIVEAU 3 (2)

LE MAIRE ORDONNE L'EVACUATION

MISSION	REALISATION DE LA MISSION PAR :	FICHES D'AIDE	REALISEE
Mettre au point un message « d'alerte Evacuation »	Le Maire et le Chef du Poste de Commandement (PCC)	<i>fiches support « Message d'alerte »</i>	
Sur le terrain, diffuser l'ordre d'évacuer à l'ensemble de la population exposée	la cellule Logistique/Terrain + la R.C.S.C.	avec les moyens de diffusion de l'alerte prévus	
Encadrer les opérations d'évacuation, recenser les personnes évacuées	la cellule Evaluation/Sécurité	<i>fiche support "Recensement des personnes évacués"</i>	
Evacuer les enjeux sensibles dans un premier temps et les conduire aux lieux d'accueil d'urgence	la cellule Logistique/Terrain + la R.C.S.C.	<i>fiche action "Organiser une évacuation"</i> <i>fiche support carte d'action – population vulnérable</i>	
Diriger les évacués vers les points de rassemblement et les lieux d'accueil d'urgence	la cellule Logistique/Terrain + la R.C.S.C.	–	
Accueillir les évacués dans les centres d'accueil d'urgence ouverts	la cellule Population	<i>fiche support « Accueil des personne au centre d'urgence »</i>	
Prêter main forte aux équipes de la cellule Population pour la gestion des évacués	toutes les autres cellules	–	
LE SINISTRE EST SOUS CONTRÔLE ET NE REPRESENTE PLUS DE MENACES			



DECHETTERIE COLAS (la Gache)

Risque d'incendie avec fort dégagement de fumée pouvant impacter l'autoroute, la départementale et les habitations et commerces environnants

IDENTIFICATION DU RISQUE

DECHETTERIE Professionnelle COLAS	ICPE soumise à déclaration	<i>Dépôt et tri des déchets B.T.P.</i>	▪ Risque limité d'incendie, ▪ Risque limité d'explosion. ▪ Risque de fumée épaisse irritante ▪ Risque de pollution du sol, de l'air et de l'Isère.
--	----------------------------	--	---

Etablissement stockant et triant en grande partie à l'air libre des déchets du BTP et professionnels comportant des solides inflammables (bois, déchets verts secs, pneumatiques, etc.) de la ferraille, des déchets de construction (ciment, pierres, plâtre), des déchets électroniques, des batteries, des huiles, des produits chimiques, etc.

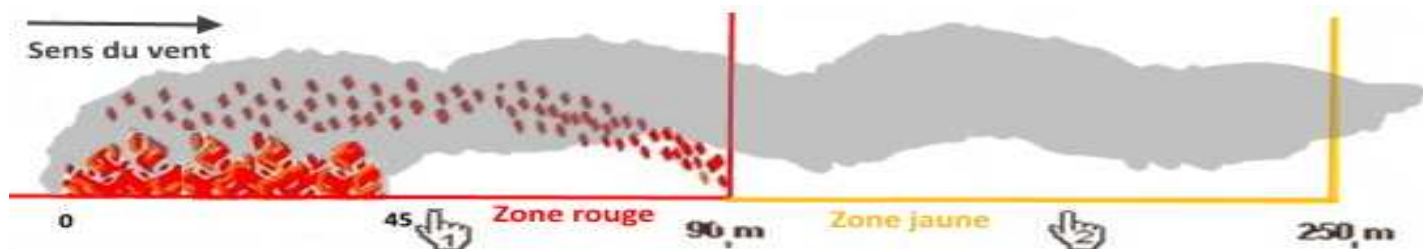
Le risque est considéré comme limité.

Nota : le site dispose d'un bac de rétention pour recueillir les eaux d'extinction et éventuellement les effluents pollués pour éviter de les envoyer dans le réseau d'égouts

EN CAS DE SINISTRE, LE PERIMETRE DE SECURITE EST DEFINI PAR LES POMPIERS.

DESCRIPTION

Lors d'un incendie les déchetteries peuvent dégager des fumées irritantes voire dangereuses pour l'homme et les animaux



Il a été défini des zones d'effet d'un incendie:

- De 0 à 90 mètres « zone rouge » : aire dans laquelle toute personne présente sera menacée par l'incendie (en dehors de l'aire circulaire, progression selon le vent).
- De 90 mètres à 250 « zone jaune » : zone de sur accidents possibles due aux fumées épaisses et population soumise aux fumées, peut être irritantes voire dangereuses !

Facteurs déclenchant :

Les causes sont diverses, majoritairement d'origine humaine :

- Electricité statique ou autres ,
- mélanges incompatibles chimiquement de produits et/ou matières,
- Fermentation,
- erreur humaine...

Impacts des événements sur les hommes, les infrastructures, l'environnement

Risques :

- d'explosion,
- d'incendie,
- d'épandage sur le sol,
- dispersion dans l'eau,

Qui peuvent engendrer :

- un risque direct de victimes,
- un risque direct pour la circulation,
- un risque d'effet domino,
- des dommages aux infrastructures les plus proches du sinistre...

DECHETTERIE COLAS (la Gache)

Nous avons recensé les enjeux contenus dans :

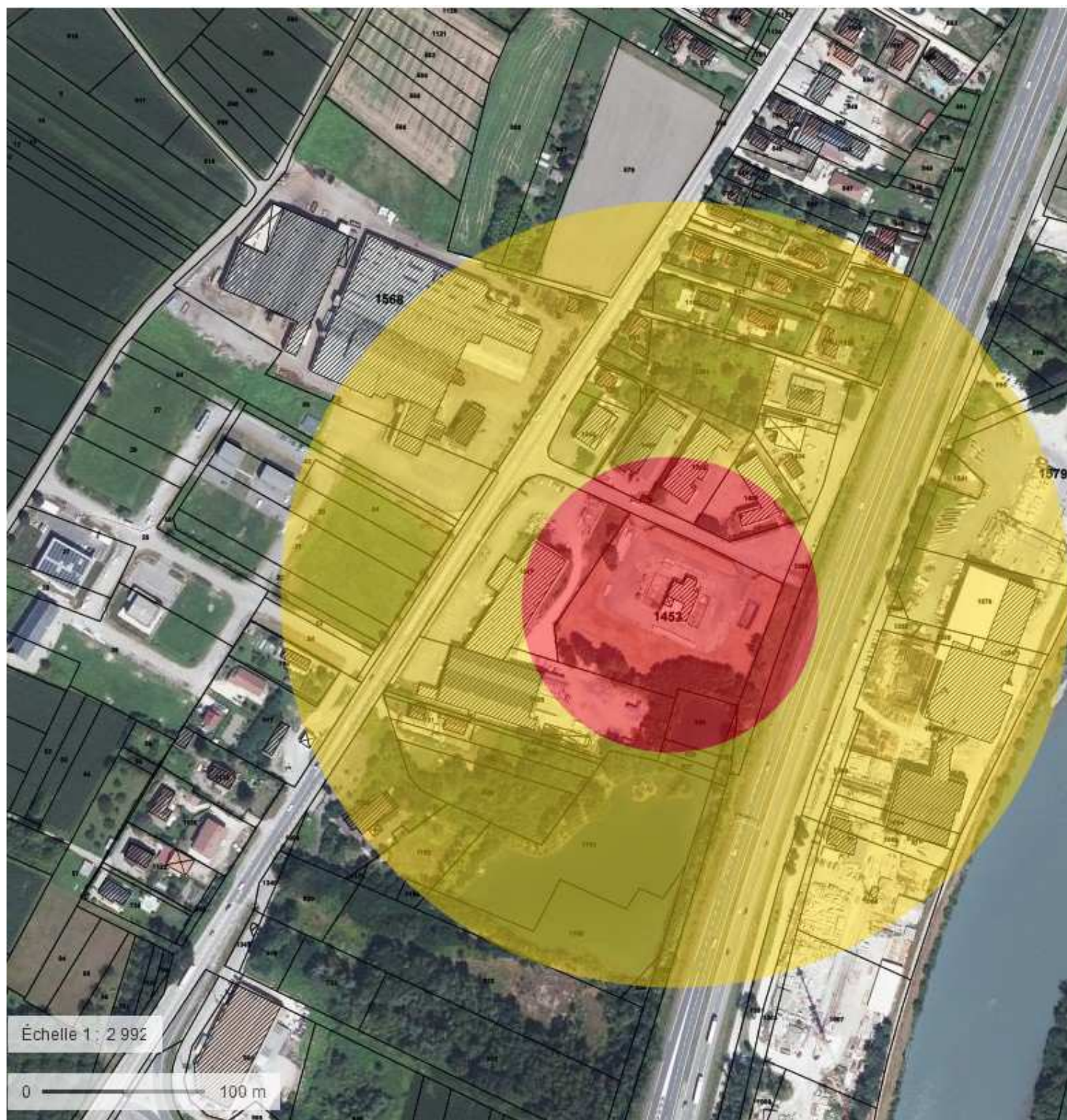
Une 1^{ème} zone de proximité, qui s'étend de 0 à 90 mètres au-delà de l'établissement.

Une 2^{ème} zone de proximité, qui s'étend de 90 à 250 mètres et + au-delà de l'établissement.

ENJEUX SITUES EN PROXIMITE IMMEDIATE DE L'ETABLISSEMENT		
Caractéristiques des quartiers / lieux-dits		= 60 personnes environ
Zone de proximité n°1	Habitat résidentiel	Pas d'habitat
Zone de proximité n°2	Habitat résidentiel	20 constructions environ = 60 personnes environ
Populations vulnérables sur l'ensemble des enjeux concernés (Voir la liste scellée dans l'annuaire de crise)		
Etablissements sensibles et prioritaires		OUI = 96 personnes environ
Zone de proximité n°1	Zone d'activités de la GACHE	Commerces, garages, bureaux sur <u>Commune la Buissière</u> = 50 personnes environ ?
Zone de proximité n°2	La GACHE	Variable (vent, débris, etc.) Restaurant routier Noël 40 personnes environ ?
Etablissements industriels		OUI
Zone de proximité n°1	Pas d'établissement	
Zone de proximité n°1	Fonderie, Rojon, AMD elec, Chapuis mécanique, SNTC Energie, Comptoir de préfabrication, péage autoroute, = 40 personnes environ ?	
Zone de proximité n°2	variable (vent, débris, etc.) Commerces, garages, bureaux sur <u>Com.la Buissière</u> = 50 personnes environ ?Energie, Comptoir de préfabrication, péage autoroute, = 60 personnes environ ?	
Réseaux		
Réseaux électriques		?
Réseau eau potable		?
Réseau d'assainissement		OUI pollution éventuelle
Réseau de téléphone		?
Réseau de distribution de gaz		?
Réseau routier		OUI Autoroute 41 Nationale 90 Par fumées éventuelles

Rappel : les sinistres engendrés par ces établissements privés sont sous la responsabilité des exploitants et non celle du Maire. Le rôle du Maire, ici, est de faire connaître à la population les dangers auxquels elle peut être exposée et de prendre des mesures de sauvegarde si un sinistre venait à engendrer désagréments ou menaces pour la population.

DECHETTERIE COLAS (la Gache)



CAS N°1 LE SINISTRE NE SORT PAS DES LIMITES DE L'ENCEINTE
PROCEDURE DE SAUVEGARDE DE NIVEAU 2

MISE EN ETAT DE VIGILANCE RENFORCEE

MISSION	REALISATION DE LA MISSION PAR :	FICHES D'AIDE	REALISEE
Alerter le Maire . (sinon suivre le mode d'alerte dégradée prévue), le chef du PCC et le chef de cellule Evaluation/Sécurité et l' Elu et le chef de la R.C.S.C.	le responsable d'astreinte	-	
Mobiliser les membres de la cellule Evaluation/Sécurité, R.C.S.C., Secrétariat/Standard du PCC et Accueil/Standard Général , au lieu du Poste de Commandement si les conditions de sécurité le permettent	le responsable d'astreinte	<i>Voir fiche support « consignes de sécurité »</i>	
Alerter l' expert communal et lui demander de rejoindre le Poste de Commandement (PC)	la cellule Evaluation/Sécurité	Expert : M. Luc DOUINE, 06 17 50 15 14 04 76 97 19 65	
Mettre en vigilance les autres chefs de cellule	le responsable d'astreinte	-	
Vérification que les éléments nécessaires à la mise en œuvre des missions de la cellule soient disponibles (transmission.)	les cellules mobilisées	-	
Aménager le lieu du Poste de Commandement	la cellule Secrétariat/Standard du PCC	<i>Voir fiche action « Aménager le lieu du PC »</i>	
Assurer le suivi des actions par écrit (main courante)	la cellule Secrétariat/Standard du PCC	<i>Voir la fiche support "main courante"</i>	
Mettre en place un standard d'information du public	la cellule Accueil/Standard général	<i>fiche action "accueil téléphonique du public"</i> <i>fiche action "accueil du public en mairie"</i>	
Suivre l'évolution du sinistre : se renseigner auprès des sapeurs-pompiers	la cellule Evaluation/Sécurité	-	

CAS N°2 LE SINISTRE SORT DES LIMITES DE L'ENTREPRISE - PROCEDURE DE SAUVEGARDE DE NIVEAU 2 (1)

MISE EN ETAT D'ALERTE

MISSION	REALISATION DE LA MISSION PAR :	FICHES D'AIDE	REALISEE
Alerter le Maire (sinon suivre le mode d'alerte dégradée prévue), le Chef du PCC et le chef de cellule Evaluation/ Sécurité et l'Elu et le chef de la R.C.S.C.	le responsable d'astreinte		
Mobiliser les chefs des cellules au lieu du Poste de Commandement si les conditions de sécurité le permettent	le responsable d'astreinte	<i>voir fiche support « consignes de sécurité »</i>	
Vérification que les éléments nécessaires à la mise en œuvre des missions de la cellule soient disponibles (transmission.)	les cellules mobilisées		
Aménager le lieu du Poste de Commandement	la cellule Secrétariat/Standard du PCC	<i>voir fiche action « aménagement du lieu du PC »</i>	
Assurer le suivi des actions par écrit (main courante)	la cellule Secrétariat/Standard du PCC	<i>Voir la fiche support "main courante"</i>	

LES SAPEURS-POMPIERS DEMANDENT L'EVACUATION

Mettre en place les centres d'accueil d'urgence	la cellule Population	<i>fiche action "Organisation de l'hébergement transitoire"</i>	
	la cellule Logistique/Terrain + la R.C.S.C.		
Si besoin, renforcer l'équipe avec des moyens paramédicaux et médicaux locaux	la cellule R.C.S.C.	<i>voir Annuaire de crise</i>	
Mobiliser les moyens de transport disponibles nécessaires aux opérations d'évacuation	la cellule Logistique/Terrain	<i>voir Annuaire de crise</i>	
Réceptionner les messages des cellules sur le terrain et renseigner le chef du PCC et transmettre les directives du Poste de Commandement aux cellules sur le terrain	la cellule Secrétariat/Standard du PCC	avec les moyens de communication prévus	

CAS N°2 LE SINISTRE SORT DES LIMITES DE L'ENTREPRISE - PROCEDURE DE SAUVEGARDE DE NIVEAU 2 (2)

LE MAIRE ORDONNE L'EVACUATION

MISSION	REALISATION DE LA MISSION PAR :	FICHES D'AIDE	REALISEE
Mettre au point un message « d'Alerte Evacuation »	Le Maire et le Chef du Poste de Commandement (PCC)	<i>fiches support « Message d'alerte »</i>	
Sur le terrain, diffuser l'ordre d'évacuer à l'ensemble de la population exposée	la cellule Logistique/Terrain + la R.C.S.C.	avec les moyens de diffusion de l'alerte prévus	
Encadrer les opérations d'évacuation, recenser les personnes évacuées	la cellule Evaluation / Sécurité	<i>fiche support "Recensement des personnes évacués"</i>	
Evacuer les enjeux sensibles dans un premier temps et les conduire aux lieux d'accueil d'urgence	la cellule Logistique/Terrain + la R.C.S.C.	<i>fiche action "Organiser une évacuation"</i> <i>fiche support carte d'action – population vulnérable</i>	
Diriger les évacués vers les points de rassemblement et les lieux d'accueil d'urgence	la cellule Logistique/Terrain + la R.C.S.C.	–	
Accueillir les évacués dans les centres d'accueil d'urgence ouverts	la cellule Population	<i>fiche support « Accueil des personne au centre d'urgence »</i>	
Prêter main forte aux équipes de la cellule Population pour la gestion des évacués	toutes les autres cellules	–	
LE SINISTRE EST SOUS CONTRÔLE ET NE REPRESENTE PLUS DE MENACES			



Zone exposée
aux glissements
de terrain

SABLIERE (la Gache)

IDENTIFICATION DU RISQUE

ICPE soumise à autorisation	<i>Extraction de sable et de granulats.</i>	▪ Risque induit de glissements de terrain, en particulier dans la partie Est de la carrière où l'aléa glissement de terrain est fort (PPR 2002).
-----------------------------	---	--

EN CAS DE SINISTRE, LE PERIMETRE DE SECURITE EST DEFINI PAR LES POMPIERS.

DESCRIPTION

Lors de l'extraction des matériaux en exploitation normale les pentes maximums de stabilité (variables suivant la consistance du terrain) sont respectées par l'exploitant, cependant divers facteurs peuvent intervenir pour provoquer un glissement de terrain non prévu :

Facteurs déclenchant :

Fortes pluies
Poches d'eau souterraines non détectées
Tremblement de terre

Impacts des événements sur les hommes, les infrastructures, l'environnement

Risques :

De glissements de terrain

Qui peuvent engendrer :

- un risque direct de victimes interne à l'établissement,
- un risque direct de victimes sur la route nationale 90,
- un risque direct pour la circulation,
- des dommages aux infrastructures les plus proches du sinistre...

Rappelons que les sinistres engendrés par ces établissements privés sont sous la responsabilité des exploitants et non celle du Maire. Le rôle du Maire, ici est de faire connaître à la population les dangers auxquels elle peut être exposée et de prendre des mesures de sauvegarde si un sinistre venait à engendrer désagréments ou menaces pour la population.

Nous avons recensé les enjeux suivants :

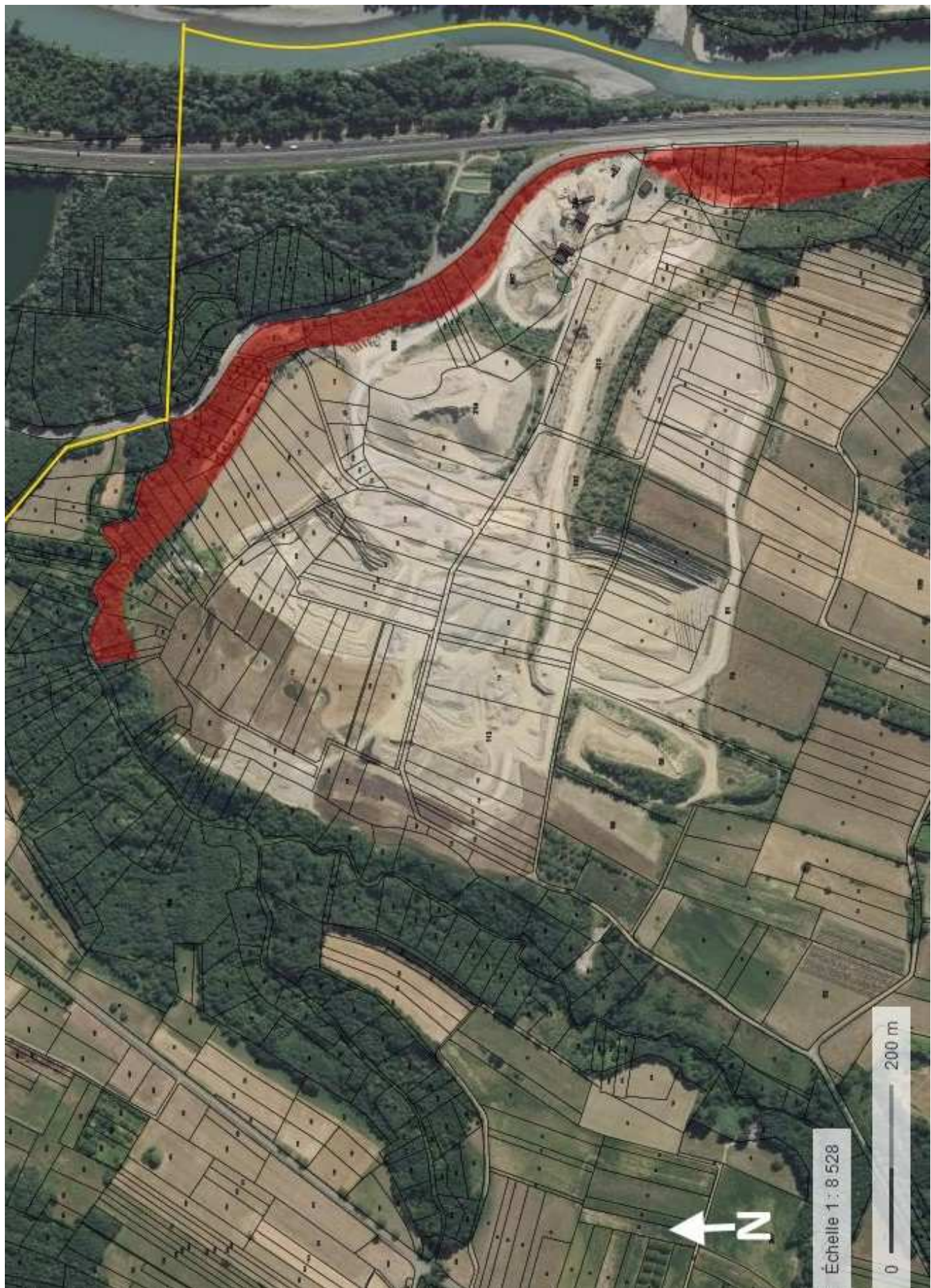
Le domaine public n'est menacé que sur la partie bordant la sablière sur 600 mètres, seuls les automobilistes circulant sur la RN 90 seraient mis en danger

PROCEDURE DE SAUVEGARDE DE NIVEAU 2

UN MOUVEMENT DE TERRAIN VIENT DE SE PRODUIRE

MISSION	REALISATION DE LA MISSION PAR :	FICHES D'AIDE	REALISEE
Alerter le Maire (sinon suivre le mode d'alerte dégradée prévu) le Chef du Poste de Commandement , le chef de cellule Evaluation/Sécurité la cellule Logistique/Terrain et l'Elu et le chef de la R.C.S.C.	le responsable d'astreinte	<i>voir Annuaire de crise</i>	
Vérification que les éléments nécessaires à la mise en œuvre des missions de la cellule soient disponibles (transmission.)	les cellules mobilisées		
Alerter l'expert communal et lui demander de rejoindre le Poste de Commandement (PC)	la cellule Evaluation/Sécurité	Expert : M. Luc DOUINE, 06 17 50 15 14 04 76 97 38 17	
Demander à la mairie concernée de faire appel à un cabinet d'expertise géotechnique ou à un géologue pour diagnostiquer le secteur	Le Maire le D.G.S. et le Chef du Poste de Commandement (PCC)	<i>voir Annuaire de crise</i>	
Déterminer les secteurs dangereux à barrer, sur les conseils de l'expert géologue	la cellule Evaluation/Sécurité		
Barrer l'accès aux secteurs dangereux	la cellule Logistique/Terrain + la R.C.S.C.		

SABLIERE (la Gache)



PROCEDURE DE SAUVEGARDE DE NIVEAU 3

LE MAIRE ORDONNE L'EVACUATION

MISSION	REALISATION DE LA MISSION PAR :	FICHES D'AIDE	REALISEE
Inform <u>obligatoirement</u> la Préfecture que des évacuations vont avoir lieu	Le Maire et le Chef du PCC	<i>voir Annuaire de crise</i>	
Aménager le lieu du Poste de Commandement	la cellule Secrétariat/Standard du PCC	<i>voir fiche action « Aménager le lieu du PC »</i>	
Mobilisation des membres de la cellule Population au lieu du Poste de Commandement si les conditions de sécurité le permettent	la cellule Secrétariat/Standard du PCC	<i>voir Annuaire de crise</i>	
Vérification que les éléments nécessaires à la mise en œuvre des missions de la cellule soient disponibles (transmission.)	la cellule Population	—	
Si nécessaire, Mettre en place les centres d'accueil d'urgence	la cellule Population	<i>Fiche action "Organisation de l'hébergement transitoire"</i>	
	la cellule Logistique/Terrain + la R.C.S.C.		
Si besoin, renforcer l'équipe avec des moyens paramédicaux et médicaux locaux	la cellule Population	<i>voir Annuaire de crise</i>	
Faire parvenir tout élément nécessaire à l'aménagement des centres d'accueil d'urgence	la cellule Logistique/Terrain	<i>voir Annuaire de crise</i>	
Mobiliser les moyens de transport disponibles nécessaires aux opérations d'évacuation	la cellule Logistique/Terrain	<i>voir Annuaire de crise</i>	
Réceptionner les messages des cellules sur le terrain et renseigner le chef du PC - et transmettre les directives du Poste de Commandement aux cellules sur le terrain	la cellule Secrétariat/Standard du PCC	avec les moyens de communication prévus	

PROCEDURE DE SAUVEGARDE DE NIVEAU 3 (1)

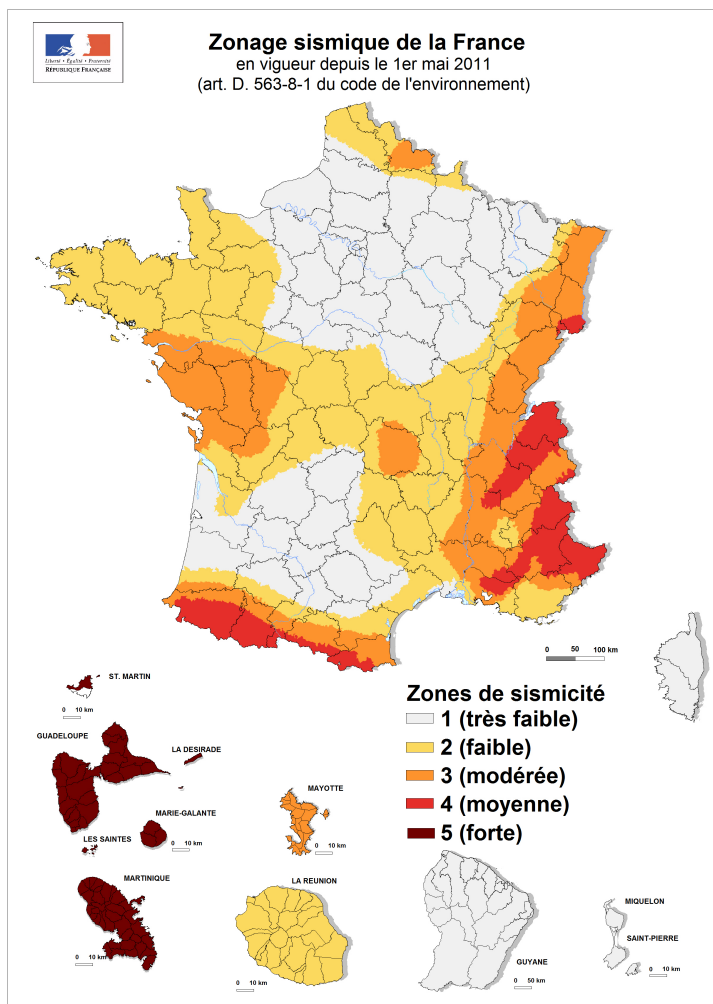
LE MAIRE ORDONNE L'EVACUATION

MISSION	REALISATION DE LA MISSION PAR :	FICHES D'AIDE	REALISEE
Mettre au point un message d'alerte	Le Maire et le Chef du Poste de Commandement (PCC)	–	
Si nécessaire, par appel téléphonique, informer les enjeux sensibles de l'ordre d'évacuer + informer le chef du PCC lorsque la diffusion de l'alerte auprès des établissements sensibles est terminée	la cellule Accueil/Standard général	<i>voir Annuaire de crise</i> <i>fiches support consignes de sécurité</i>	
Encadrer les opérations d'évacuation, recenser les personnes évacuées	la cellule Logistique/Terrain + la R.C.S.C.	<i>fiche support "Recensement des personnes évacués"</i>	
Evacuer les enjeux sensibles dans un premier temps et les conduire aux lieux d'accueil d'urgence	la cellule Logistique/Terrain + la R.C.S.C.	<i>fiche action "Organiser une évacuation"</i> <i>fiche carte d'action – population vulnérable</i>	
Sur le terrain, diffuser l'ordre d'évacuer à l'ensemble de la population exposée	la cellule Logistique/Terrain + la R.C.S.C.	avec les moyens de diffusion de l'alerte prévus	
Diriger les évacués vers les points de rassemblement et les lieux d'accueil d'urgence	la cellule Logistique/Terrain + la R.C.S.C.	–	
Accueillir les évacués dans les centres d'accueil d'urgence ouverts	la cellule Population	<i>fiche support "Accueil des personnes en centre d'urgence"</i>	
Si nécessaire, prêter main forte aux équipes de la cellule Population pour la gestion des évacués	toutes les autres cellules	–	
Les terrains se sont stabilisés et ne présentent plus de danger d'après les experts, fin de crise			

Risque sismique



IDENTIFICATION



En cas de séisme, les zones à risque de mouvements de terrain et situées sur une nappe alluviale sont des zones où les effets du séisme seront accentués et les dommages plus importants.

i SURVEILLER EN PARTICULIER, LES ZONES SUJETTES AUX MOUVEMENTS DE TERRAIN AINSI QUE LA PLAINE ALLUVIALE DE L'ISERE.

DESCRIPTION

Un séisme est une **fracturation brutale des roches en profondeur, créant des failles dans le sol et parfois en surface**. Des vibrations sont transmises du sol aux bâtiments.

Un séisme est caractérisé par :

- **son foyer** : point de départ du tremblement de terre,
- **sa magnitude** : elle mesure l'énergie libérée par celui-ci (échelle de Richter),
- **son intensité** : variable en un lieu donné selon sa distance au foyer (échelle MSK),
- **la fréquence et la durée des vibrations** : ces deux paramètres ont une incidence fondamentale sur les effets en surface,
- **la faille provoquée** : elle peut se propager en surface.

Description	Magnitude	Effets	Fréquence moyenne
Micro	moins de 1,9	Micro tremblement de terre, non ressenti.	8 000 par jour
Très mineur	2,0 à 2,9	Généralement non ressenti mais détecté/enregistré.	1 000 par jour
Mineur	3,0 à 3,9	Souvent ressenti sans causer de dommages.	50 000 par an
Léger	4,0 à 4,9	Secousses notables d'objets à l'intérieur des maisons, bruits d'entrechoquement. Les dommages restent très légers.	6 000 par an
Modéré	5,0 à 5,9	Peut causer des dommages significatifs à des édifices mal conçus dans des zones restreintes. Pas de dommages aux édifices bien construits.	800 par an
Fort	6,0 à 6,9	Peut provoquer des dommages sérieux sur plusieurs dizaines de kilomètres. Seuls les édifices adaptés résistent près du centre.	120 par an
Très fort	7,0 à 7,9	Peut provoquer des dommages sévères dans de vastes zones ; tous les édifices sont touchés près du centre.	18 par an
Majeur	8,0 à 8,9	Peut causer des dommages très sévères dans des zones à des centaines de kilomètres à la ronde. Dommages majeurs sur tous les édifices, y compris à des dizaines de kilomètres du centre.	1 par an
Dévastateur	9,0 et plus	Dévaste des zones sur des centaines de kilomètres à la ronde. Dommages sur plus de 1 000 kilomètres à la ronde.	1 à 5 par siècle

Facteurs déclenchant :

Des déplacements et des frictions des différentes plaques tectoniques de la croûte terrestre provoquent des ruptures brutales des roches en profondeur. Ces ruptures entraînent une libération soudaine d'une grande quantité d'énergie qui peut être plus ou moins fortement ressentie en surface : un séisme.

IMPACTS DE L'EVENEMENT SUR LES HOMMES, LES INFRASTRUCTURES, L'ENVIRONNEMENT

Impacts directs :

Les dommages sont fonction de l'amplitude, de la durée, de la fréquence des vibrations et des effets de site.

L'échelle EMS 98 (European Macroseismic Scale) définit l'intensité du phénomène selon les effets produits sur les personnes, les objets et les dommages aux constructions (degrés allant de I à XII)

- risque direct de victimes

Impacts induits :

- effets induits de mouvements de terrain (glissements de terrain et éboulement rocheux), de liquéfaction des terrains, raz de marée, avalanche, éruption volcanique...

- danger pour les résidents et la circulation par effondrement des infrastructures endommagées,

- isolement par rupture des alimentations en eau, électricité, téléphone, approvisionnement en nourriture.

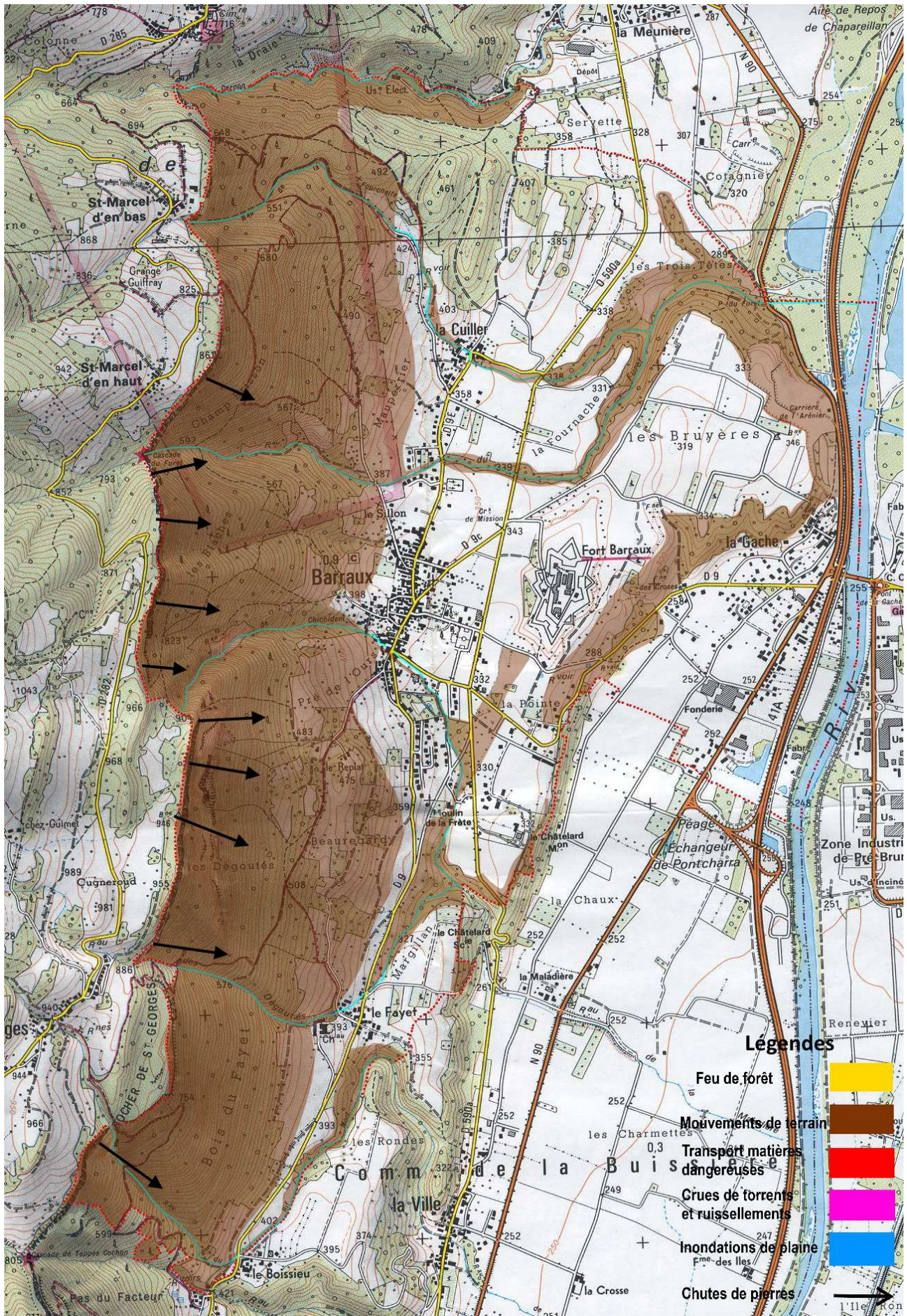
- risque d'inondation, explosion, incendie, pollution, sanitaire...

Les enjeux de la commune sont recensés **au sein d'un Annuaire de crise**

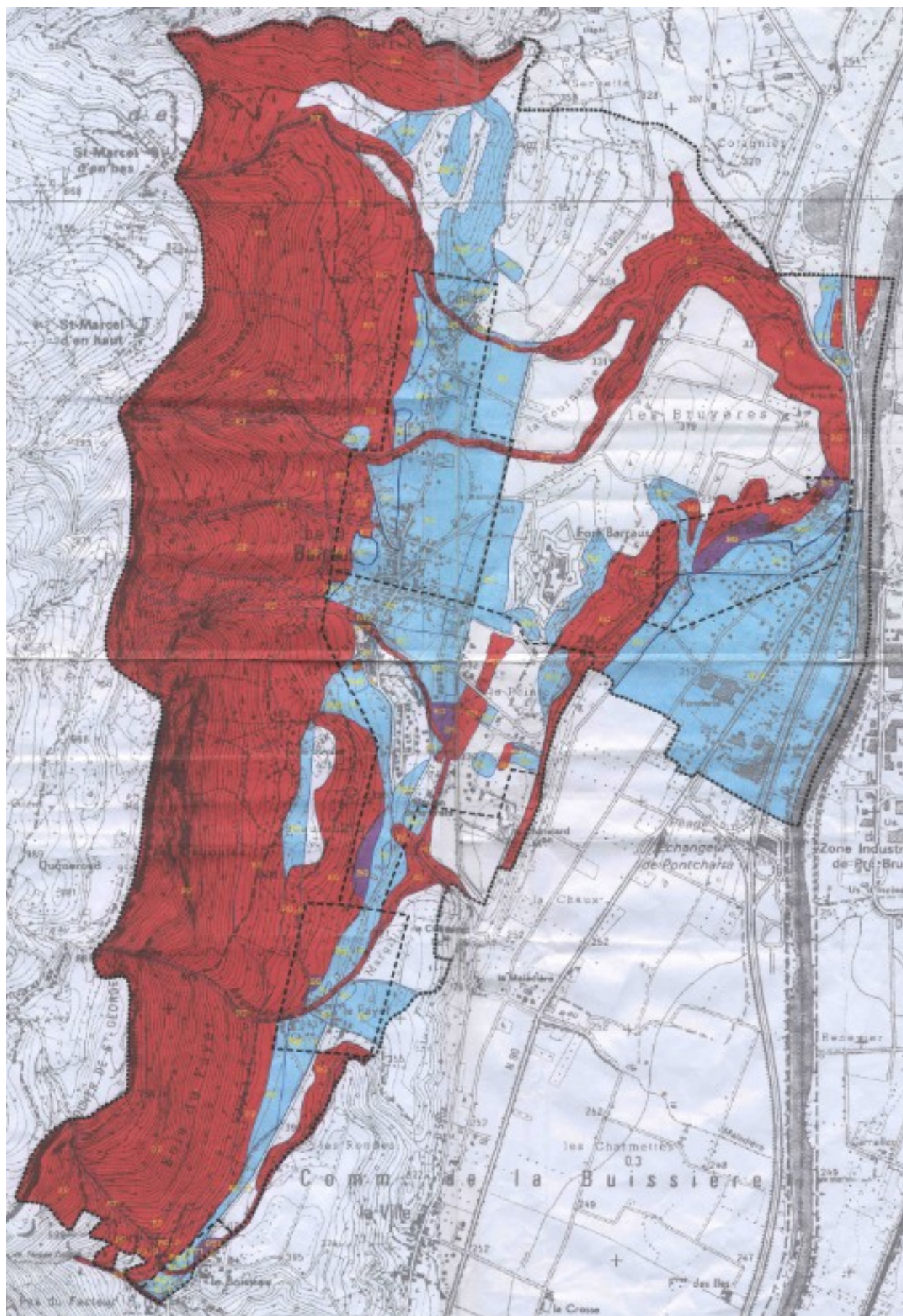
RISQUE SISMIQUE
Ensemble de la commune concernée

ENJEUX CONCERNES 1874 PERSONNES
+ CELLES DE PASSAGE

Le risque sismique provoque écroulements, chutes de matériaux, mouvements de terrain, suffosion, etc. sur tout le territoire



Le risque sismique provoque écroulements, chutes de matériaux, mouvements de terrain, suffosion, etc. sur tout le territoire



PROCEDURE DE SAUVEGARDE DE NIVEAU 2

UN SEISME VIENT DE SE PRODUIRE

MISSION	REALISATION DE LA MISSION PAR :	FICHES D'AIDE	REALISEE
Rejoindre le lieu du poste de commandement (PCC) ou un des points de rassemblement extérieurs (PR) : ▪ PR Parking Mairie ▪ PR Le Stade ▪ PR Salle de la Gache	chaque chef de cellule + le chef du PCC		
Vérification que les éléments nécessaires à la mise en œuvre des missions de la cellule soient disponibles (transmissions)	Toutes les les cellules mobilisées		
Alerter l'expert communal et lui demander de rejoindre le Poste de Commandement (PC)	la cellule Evaluation/Sécurité	Expert : M. Luc DOUINE, 06 17 50 15 14 04 76 97 19 65	
Evaluer les secteurs dangereux	la cellule Evaluation/Sécurité		
Barrer l'accès aux secteurs dangereux	la cellule Logistique/Terrain + la R.C.S.C.		
Diffuser à la population les consignes de sécurité adéquates	la cellule Logistique/Terrain + la R.C.S.C.	<i>Fiche support</i> <i>"consignes de sécurité"</i> avec les moyens de diffusion de l'alerte prévus	

PROCEDURE DE SAUVEGARDE DE NIVEAU 3

PRISE EN CHARGE DES SINISTRES – EVACUATION / HEBERGEMENT

MISSION	REALISATION DE LA MISSION PAR :	FICHES D'AIDE	REALISEE
Se tenir à la disposition des services de secours	les cellules mobilisées	–	
Participer au montage des centres d'accueil d'urgence (tentes marabout des services de secours)	la cellule Population la cellule Logistique/Terrain + la R.C.S.C.	<i>fiche action "Organisation de l'hébergement transitoire"</i>	
Si besoin, renforcer l'équipe Population avec des moyens paramédicaux et médicaux locaux	la cellule R.C.S.C.	<i>voir Annuaire de crise</i>	
Encadrer les opérations d'accueil des populations dans les centres d'urgence, recenser les personnes sinistrées	la cellule Evaluation/Sécurité	<i>fiche support "Recensement des personnes évacuées"</i>	
Si nécessaire, en cas de menace d'effondrement d'un bâtiment par exemple, évacuer les enjeux sensibles et les conduire aux lieux d'accueil d'urgence	la cellule Logistique/Terrain + la R.C.S.C.	<i>fiche action "Organiser une évacuation"</i>	
Diriger les évacués et les sinistrés vers les points de rassemblement et les lieux d'accueil d'urgence	la cellule Logistique/Terrain + la R.C.S.C.	–	
Accueillir les évacués dans les centres d'accueil d'urgence ouverts	la cellule Population	<i>fiche support "Accueil des personnes en centre d'urgence"</i>	
Prêter main forte aux équipes de la cellule Population pour la gestion des évacués	toutes les autres cellules	–	

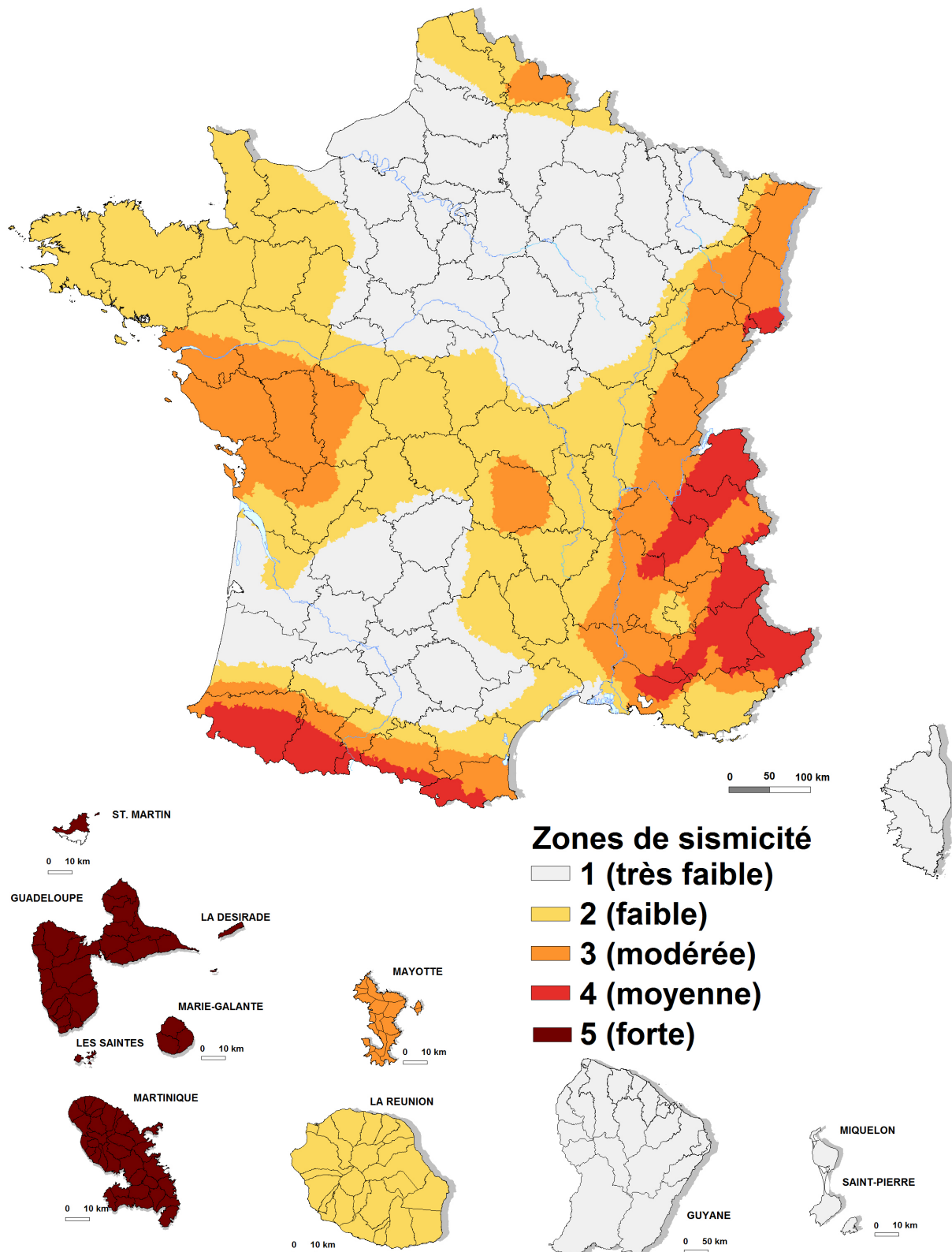
Il n'y a pas de retour à la normale pour les impactés et les secours !

L'aléa sismique touche tout le territoire, il augmente sérieusement les aléas, glissement de terrain, suffosion, chute de matériaux ainsi que pratiquement tous les autres aléas



Zonage sismique de la France

en vigueur depuis le 1er mai 2011
(art. D. 563-8-1 du code de l'environnement)





Transport de matières dangereuses par route

IDENTIFICATION DU RISQUE

Axes les plus fréquentés :

- Les Départementales avec des bâtiments en bord de route.

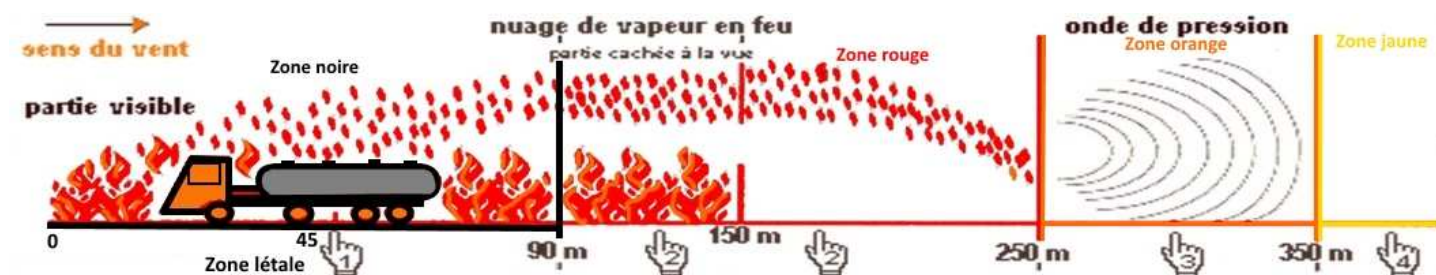
Le département de l'ISÈRE est l'un des départements les plus exposés aux risques liés au TMD par route. La proximité d'importantes industries chimiques génère un flux considérable de ces matières dangereuses.

Le risque TMD est diffus et un sinistre est susceptible de se produire sur l'ensemble des routes de la commune. Le risque est donc IMPORTANT.

EN CAS DE SINISTRE, LE PERIMETRE DE SECURITE EST DEFINI PAR LES POMPIERS.

DESCRIPTION

Les camions peuvent transporter des substances physico-chimiques dangereuses pour l'homme et/ou l'environnement.



Il a été défini des zones d'effet en cas d'accident d'un camion-citerne transportant du fioul (le cas le plus fréquent) (MEDD) :

- **1 de 0 à 90 mètres « zone noire létale »** : aire dans laquelle toute personne présente sera blessée mortellement par le feu et l'explosion (surface circulaire autour du point d'incendie).
- **2 de 90 à 250 mètres « zone rouge »** : aire dans laquelle toute personne présente sera blessée mortellement par le feu et l'explosion (en dehors de l'aire circulaire, progression selon le vent).
- **3 de 250 à 350 mètres « zone orange »** : surface en dehors du nuage, dans laquelle on observe de graves dommages à 10% du bâti, 1 personne sur 50 dans le bâtiment sera blessée mortellement.
- **4 au-delà de 350 mètres « zone jaune »** : pas de blessures fatales sauf projection de débris lourds.

Un accident TMD peut conduire à : une explosion, un incendie, une pollution toxique (eau, air, sol)

Facteurs déclenchant :

Les causes sont diverses, majoritairement d'origine humaine :

- accident automobile,
- défaillance du mode de transport,
- corrosion du réservoir,
- erreur humaine...

Impacts des évènements sur les hommes, les infrastructures, l'environnement

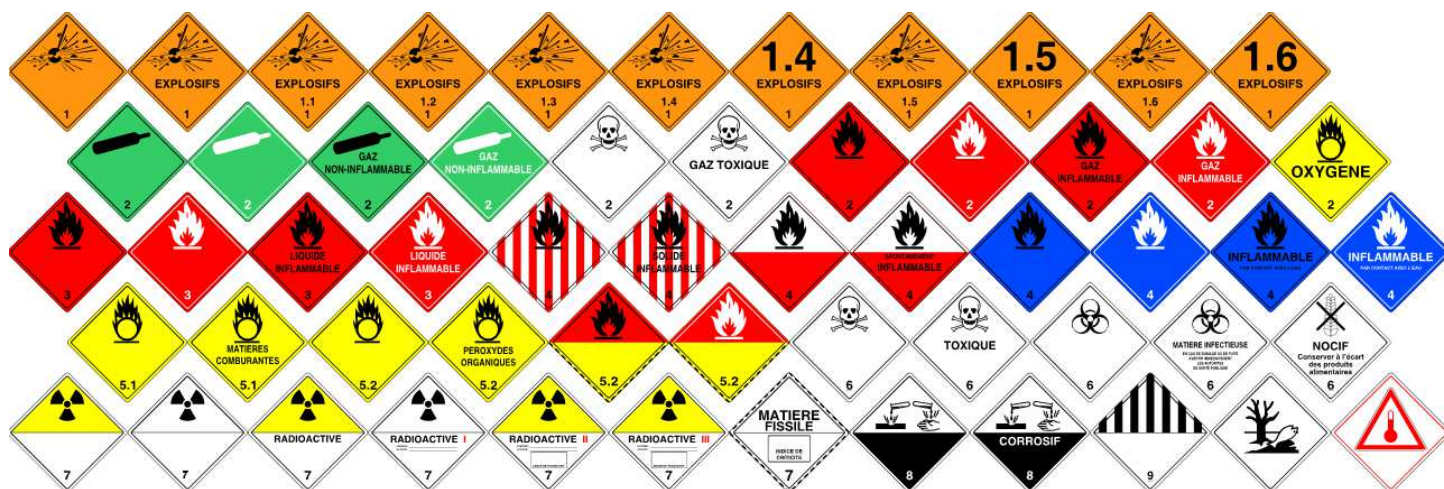
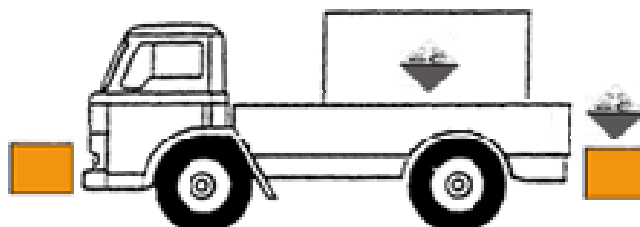
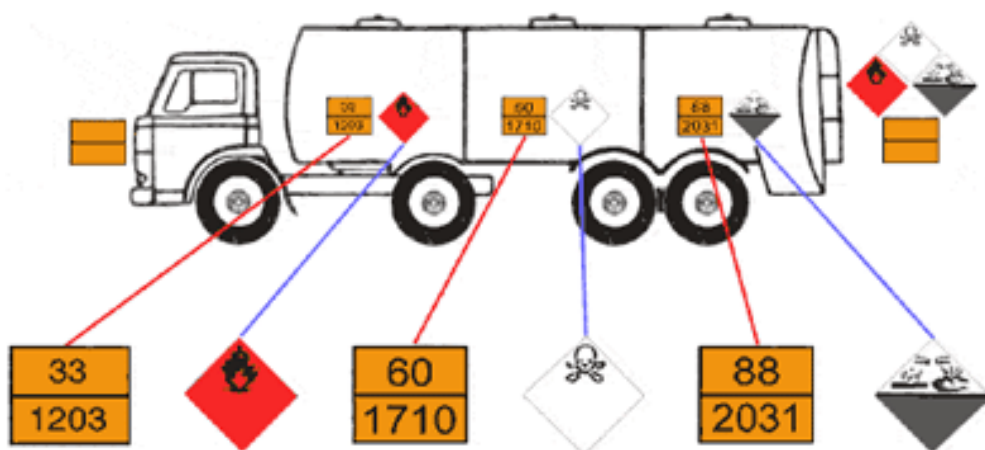
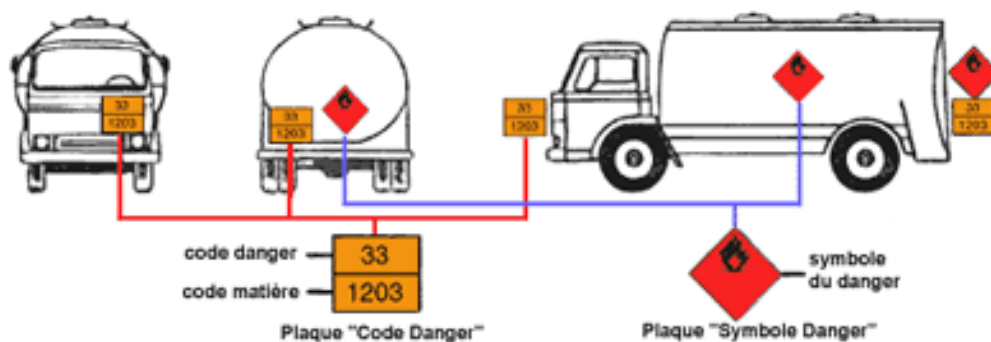
Risques :

- d'explosion,
- d'incendie,
- de formation d'un nuage toxique,
- d'épandage sur le sol,
- dispersion dans l'eau,

Qui peuvent engendrer :

- un risque direct de victimes,
- un risque direct pour la circulation,
- un risque d'effet domino,
- des dommages aux infrastructures les plus proches du sinistre...

Transport Matières Dangereuses (T.M.D.)



Signification des marquages « Transport de Matières Dangereuses » par Route

- **20** gaz asphyxiant ou qui ne présente pas de risque subsidiaire
- **22** gaz liquéfié réfrigéré, asphyxiant
- **223** gaz liquéfié réfrigéré, inflammable
- **225** gaz liquéfié réfrigéré, [comburant](#) (favorise l'incendie)
- **23** gaz inflammable
- **238** gaz, inflammable corrosif
- **239** gaz inflammable, pouvant produire spontanément une réaction violente
- **25** gaz comburant (favorise l'incendie)
- **26** gaz toxique
- **263** gaz toxique, inflammable
- **265** gaz toxique et comburant (favorise l'incendie)
- **268** gaz toxique et corrosif
- **28** gaz, corrosif
- **30** matière liquide inflammable ([point d'éclair](#) de 23 °C à 60 °C, valeurs limites comprises) ou matière solide à l'état fondu ayant un point d'éclair supérieur à 60 °C, chauffée à une température égale ou supérieure à son point d'éclair, ou matière liquide auto-échauffante
- **323** matière liquide inflammable réagissant dangereusement avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
- **X323** matière liquide inflammable réagissant dangereusement avec l'eau en dégageant des gaz inflammables 1)
- **33** matière liquide très inflammable (point d'éclair inférieur à 23 °C)
- **333** matière liquide [pyrophorique](#)
- **X333** matière liquide pyrophorique réagissant dangereusement avec l'eau)
- **336** matière liquide très inflammable et toxique
- **338** matière liquide très inflammable et corrosive
- **X338** matière liquide très inflammable et corrosive, réagissant dangereusement avec l'eau)
- **339** matière liquide très inflammable, pouvant produire spontanément une réaction violente
- **36** matière liquide inflammable (point d'éclair de 23 °C à 60 °C, valeurs limites comprises), présentant un degré mineur de toxicité, ou matière liquide autoéchauffante et toxique
- **362** matière liquide inflammable, toxique, réagissant avec l'eau en émettant des gaz inflammables
- **X362** matière liquide inflammable, toxique, réagissant dangereusement avec l'eau en dégageant des gaz inflammables 1)
- **368** matière liquide inflammable, toxique et corrosive
- **38** matière liquide inflammable (point d'éclair de 23 °C à 60 °C, valeurs limites comprises), présentant un degré mineur de corrosivité, ou matière liquide auto-échauffante et corrosive
- **382** matière liquide inflammable, corrosive, réagissant avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
- **X382** matière liquide inflammable, corrosive, réagissant dangereusement avec l'eau en dégageant des gaz inflammables 1)
- **39** liquide inflammable, pouvant produire spontanément une réaction violente
- **40** matière solide inflammable ou matière autoréactive ou matière autoéchauffante
- **423** matière solide réagissant avec l'eau en dégageant des gaz inflammables, ou matière solide inflammable réagissant avec l'eau en dégageant des gaz inflammables, ou matière solide auto-échauffante réagissant avec l'eau en dégageant des gaz inflammables.
- **X423** matière solide réagissant dangereusement avec l'eau en dégageant des gaz inflammables, ou matière solide inflammable réagissant dangereusement avec l'eau en dégageant des gaz inflammables, ou matière solide auto-échauffante réagissant dangereusement avec l'eau en dégageant des gaz inflammables.
- **43** matière solide spontanément inflammable (pyrophorique)
- **X432** matière solide spontanément inflammable (pyrophorique), réagissant dangereusement avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
- **44** matière solide inflammable qui, à une température élevée, se trouve à l'état fondu
- **446** matière solide inflammable et toxique qui, à une température élevée, se trouve à l'état fondu
- **46** matière solide inflammable ou auto-échauffante, toxique
- **462** matière solide toxique, réagissant avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
- **X462** matière solide, réagissant dangereusement avec l'eau, en dégageant des gaz toxiques)
- **48** matière solide inflammable ou auto-échauffante, corrosive
- **482** matière solide corrosive, réagissant avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
- **X482** matière solide, réagissant dangereusement avec l'eau, en dégageant des gaz corrosifs)
- **50** matière comburante (favorise l'incendie)
- **539** [peroxyde](#) organique inflammable

- **55** matière très comburante (favorise l'incendie)
- **556** matière très comburante (favorise l'incendie), toxique
- **558** matière très comburante (favorise l'incendie) et corrosive
- **559** matière très comburante (favorise l'incendie) pouvant produire spontanément une réaction violente
- **56** matière comburante (favorise l'incendie), toxique
- **568** matière comburante (favorise l'incendie), toxique, corrosive
- **58** matière comburante (favorise l'incendie), corrosive
- **59** matière comburante (favorise l'incendie) pouvant produire spontanément une réaction violente
- **60** matière toxique ou présentant un degré mineur de toxicité
- **606** matière infectieuse
- **623** matière toxique liquide, réagissant avec l'eau, en dégageant des gaz inflammables
- **63** matière toxique et inflammable (point d'éclair de 23 °C à 60 °C, valeurs limites comprises)
- **638** matière toxique et inflammable (point d'éclair de 23 °C à 60 °C, valeurs limites comprises) et corrosive
- **639** matière toxique et inflammable (point d'éclair égal ou inférieur à 60 °C), pouvant produire spontanément une réaction violente
- **64** matière toxique solide, inflammable ou auto-échauffante
- **642** matière toxique solide, réagissant avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
- **65** matière toxique et comburante (favorise l'incendie)
- **66** matière très toxique
- **663** matière très toxique et inflammable (point d'éclair égal ou inférieur à 60 °C)
- **664** matière très toxique solide, inflammable ou auto-échauffante
- **665** matière très toxique et comburante (favorise l'incendie)
- **668** matière très toxique et corrosive
- **X668** matière très toxique et corrosive, réagissant dangereusement avec l'eau.
- **669** matière très toxique, pouvant produire spontanément une réaction violente
- **68** matière toxique et corrosive
- **69** matière toxique ou présentant un degré mineur de toxicité, pouvant produire spontanément une réaction violente
- **70** matière radioactive
- **768** matière radioactive, toxique et corrosive
- **78** matière radioactive, corrosive
- **80** matière corrosive ou présentant un degré mineur de corrosivité
- **X80** matière corrosive ou présentant un degré mineur de corrosivité réagissant dangereusement avec l'eau)
- **823** matière corrosive liquide, réagissant avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
- **83** matière corrosive ou présentant un degré mineur de corrosivité et inflammable (point d'éclair de 23 °C à 60 °C, valeurs limites comprises)
- **X83** matière corrosive ou présentant un degré mineur de corrosivité et inflammable (point d'éclair de 23 °C à 60 °C, valeurs limites comprises) réagissant dangereusement avec l'eau)
- **839** matière corrosive ou présentant un degré mineur de corrosivité et inflammable (point d'éclair de 23 °C à 60 °C, valeurs limites comprises), pouvant produire spontanément une réaction violente
- **X839** matière corrosive ou présentant un degré mineur de corrosivité et inflammable (point d'éclair de 23 °C à 60 °C, valeurs limites comprises), pouvant produire spontanément une réaction violente et réagissant dangereusement avec l'eau)
- **84** matière corrosive solide, inflammable ou auto-échauffante
- **842** matière corrosive solide, réagissant avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
- **85** matière corrosive ou présentant un degré mineur de corrosivité et comburante (favorise l'incendie)
- **856** matière corrosive ou présentant un degré mineur de corrosivité et comburante (favorise l'incendie) et toxique
- **86** matière corrosive ou présentant un degré mineur de corrosivité et toxique
- **88** matière très corrosive
- **X88** matière très corrosive réagissant dangereusement avec l'eau 1)
- **883** matière très corrosive et inflammable (point d'éclair de 23 °C à 60 °C, valeur limites comprises)
- **884** matière très corrosive solide, inflammable ou auto-échauffante
- **885** matière très corrosive et comburante (favorise l'incendie)
- **886** matière très corrosive et toxique
- **X886** matière très corrosive et toxique, réagissant dangereusement avec l'eau
- **89** matière corrosive ou présentant un degré mineur de corrosivité pouvant produire spontanément une réaction violente
- **90** matière dangereuse du point de vue de l'environnement, matières dangereuses diverses
- **99** matières dangereuses diverses transportées à chaud

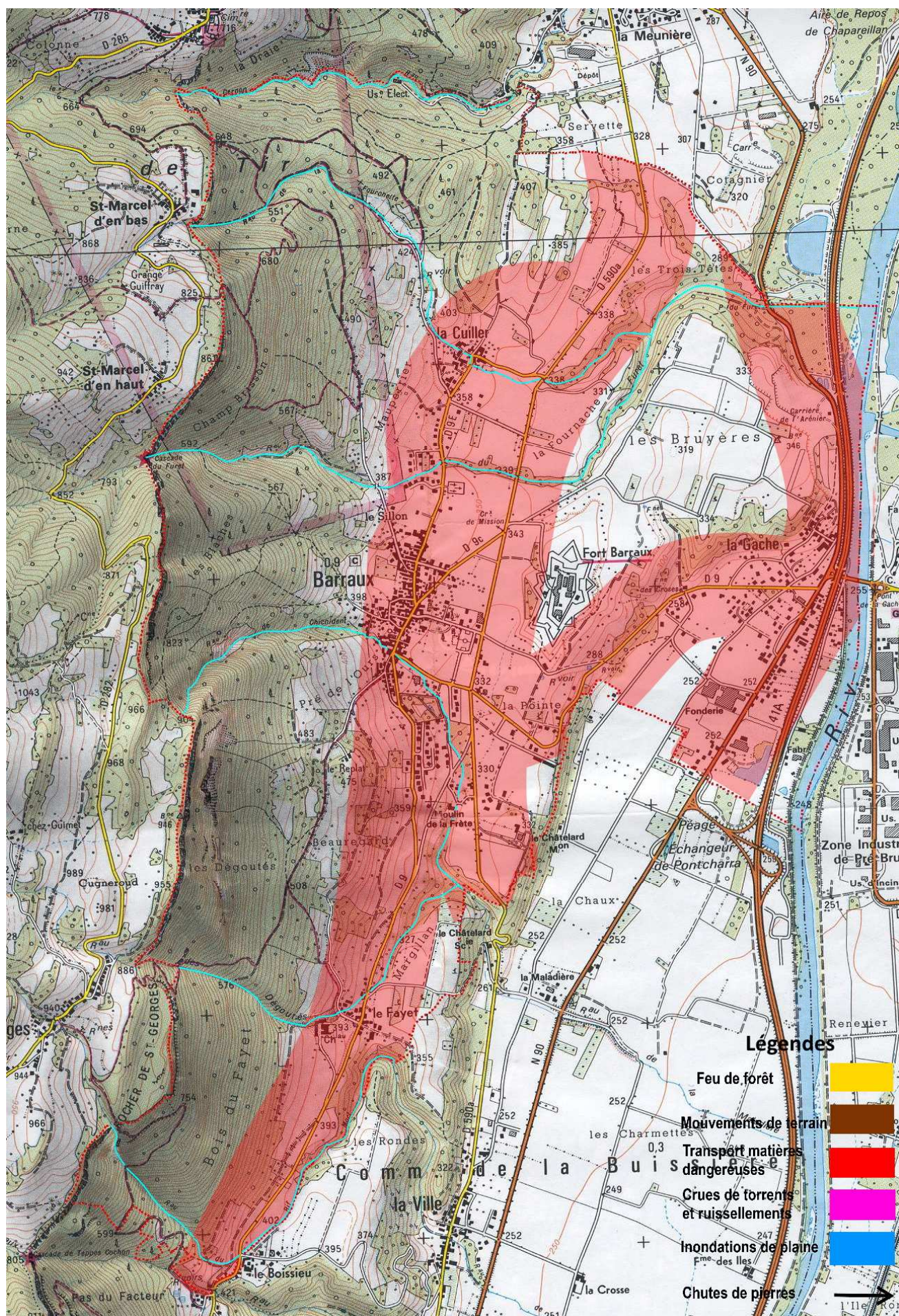
Transport de matières dangereuses par route (1)

ENJEUX CONCERNES PAR LE RISQUE – Distance des effets de 240 mètres		
Caractéristiques des quartiers / lieux-dits		Total = 231 personnes environ
LA GACHE	Habitat résidentiel	77 constructions environ
Populations vulnérables Population vulnérable sur l'ensemble des enjeux concernés <i>(Voir la liste scellée dans l'annuaire de crise)</i>		
Etablissements sensibles et prioritaires		= 3 établissements
Salon de coiffure DAVID&SON		20 personnes maxima
Boulangerie de LA GACHE		2 personnes
Restaurant privé NOELLA		46 personnes maxima
Etablissements industriels		= 5 établissements
FONDERIE GIROUD INDUSTRIE SAS		
ALPES EMULSION		
ROJON S.A.		
CHAPUIS		
Réseaux		OUI
Réseaux électriques		OUI
Réseau eau potable		OUI
Réseau d'assainissement		OUI
Réseau de téléphone		OUI
Réseau de distribution de gaz		OUI
Réseau routier		OUI Autoroute 41 Route nationale 90 Route départementale 9 Voirie communale

Transport de matières dangereuses par route (2)

ENJEUX CONCERNES PAR LE RISQUE – Distance des effets de 240 mètres		
Caractéristiques des quartiers / lieux-dits		Total = 231 personnes environ
LE BOURG	Habitat résidentiel	70 constructions environ
LA CUILLER	Habitat résidentiel	En limite d'aléa
Populations vulnérables Population vulnérable sur l'ensemble des enjeux concernés <i>(Voir la liste scellée dans l'annuaire de crise)</i>		
Etablissements sensibles et prioritaires		Total = 2 établissements
Restaurant privé la Guinguette		40 personnes maxima
Les écuries du Zéfir		50 personnes
Etablissements industriels		= 1 établissements
Société du Pipeline Méditerranée Rhône		
Réseaux		OUI
Réseaux électriques		OUI
Réseau eau potable		OUI
Réseau d'assainissement		OUI
Réseau de téléphone		OUI
Réseau de distribution de gaz		OUI
Réseau routier		OUI Autoroute 41 Route nationale 90 Route départementale 9 Voirie communale

Transports matières dangereuses



Transports matières dangereuses

Attention : le vent déforme le panache d'aérosol et de gaz dangereux qui peut impacter une zone beaucoup plus vaste dans le lit du vent !



PROCEDURE DE SAUVEGARDE DE NIVEAU 3 (1)

SINISTRE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

MISSION	REALISATION DE LA MISSION PAR :	FICHES D'AIDE	REALISEE
Alerter le Maire (sinon suivre le mode d'alerte dégradée prévue), le chef du PC et le chef de cellule Evaluation/Sécurité	le responsable d'astreinte	-	
LE MAIRE DECIDE DE DECLENCHER LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE			
Inform er <u>obligatoirement</u> la Préfecture du déclenchement du PCS	Le Maire ou le chef du PCC	<i>Voir fiche support "télécopie activation PCS"</i>	
Mobiliser les membres de la cellule Accueil/Standard Général, Secrétariat/Standard du PCS, Evaluation / Sécurité, Logistique Terrain et l'Elu et le chef de la R.C.S.C. au lieu du Poste de Commandement, si les conditions de sécurité le permettent	le responsable d'astreinte	<i>voir fiche support consignes de sécurité</i>	
Vérification que les éléments nécessaires à la mise en œuvre des missions de la cellule soient disponibles (transmissions)	les cellules mobilisées	-	
Assurer le suivi des actions par écrit (main courante)	la cellule Secrétariat/Standard du PCC	<i>voir la fiche support main courante version papier ou la version informatique</i>	
Mettre en place un standard d'information du public	la cellule Accueil/Standard général	<i>fiche action "accueil téléphonique du public"</i> <i>fiche action "accueil du public en mairie"</i>	
Alerter l'expert et lui demander de rejoindre le Poste de Commandement (PCC)	la cellule Evaluation/Sécurité	Expert : M. Luc DOUINE, 06 17 50 15 14 04 76 97 19 65	
Mettre au point un message de pré alerte	Le Maire ou Chef du Poste de Commandement (PCC)	-	

Procédure de sauvegarde de niveau 3 (2)

DECLenchement du Plan Communal de Sauvegarde (suite)			
MISSION	REALISATION DE LA MISSION PAR :	FICHES D'AIDE	REALISEE
Par appel téléphonique, - mettre en pré alerte les enjeux sensibles - informer des consignes de sécurité adéquates : personnes vulnérables, établissements recevant du public, établissements industriels, sur la base du message de pré alerte conçu par le Maire et le chef du PCC	la cellule Accueil/Standard général	<i>voir l'Annuaire de crise</i> <i>voir fiche support « consignes de sécurité »</i>	
Evaluation du sinistre : se renseigner auprès des sapeurs-pompiers si évacuation	la cellule Evaluation/Sécurité	—	
LE MAIRE ORDONNE L'EVACUATION			
Inform <u>obligatoirement</u> la Préfecture que des évacuations vont avoir lieu	Le Maire ou le chef du PCC	<i>voir l'annuaire de crise</i>	
Aménager le lieu du Poste de Commandement	la cellule Secrétariat/Standard du PCC	<i>voir fiche action « Aménager le lieu du PC »</i>	
Mobilisation des membres de la cellule Population au lieu du Poste de Commandement , si les conditions de sécurité le permettent	la cellule Secrétariat/Standard du PCC	<i>voir l'annuaire de crise</i>	
Vérification que les éléments nécessaires à la mise en œuvre des missions de la cellule soient disponibles (transmissions.)	la cellule Population	-	
Mettre en place les centres d'accueil d'urgence	la cellule Population la cellule Logistique/Terrain + la R.C.S.C.	<i>Voir fiche action "Organisation de l'hébergement transitoire"</i>	
Si besoin, renforcer l'équipe avec des moyens paramédicaux et médicaux locaux	cellule R.C.S.C.	<i>voir Annuaire de crise</i>	
Mobiliser les moyens de transport disponibles nécessaires aux opérations d'évacuation	la cellule Logistique/Terrain	<i>voir Annuaire de crise</i>	

Procédure de sauvegarde de niveau 3 (3)

DECLenchement du Plan Communal de Sauvegarde (suite)

MISSION	REALISATION DE LA MISSION PAR :	FICHES D'AIDE	REALISEE
- Réceptionner les messages des cellules sur le terrain et renseigner le chef du PCC - transmettre les directives du Poste de Commandement aux cellules sur le terrain	la cellule Secrétariat/Standard du PCC	avec les moyens de communication prévus	
Mettre au point un message « d'Alerte Evacuation »	Le Maire avec le Chef du Poste de Commandement (PCC)	-	
Par appel téléphonique, informer les enjeux sensibles de l'ordre d'évacuer - informer le chef du PCC lorsque la diffusion de l'alerte auprès des établissements sensibles est terminée	la cellule Accueil/Standard général	<i>Voir Annuaire de crise</i> <i>Voir fiches « consignes de sécurité »</i>	
Encadrer les opérations d'évacuation, recenser les personnes évacuées	la cellule Evaluation/Sécurité	<i>Voir fiche support "Recensement des personnes évacuées "</i>	
Evacuer les enjeux sensibles, dans un premier temps et les conduire aux lieux d'accueil d'urgence	la cellule Logistique/Terrain + la R.C.S.C.	<i>Voir fiche support "Organiser une évacuation"</i>	
Sur le terrain, diffuser l'ordre d'évacuer à l'ensemble de la population exposée	la cellule Logistique/Terrain + la R.C.S.C.	avec les moyens de diffusion de l'alerte prévus	
Diriger les évacués vers les points de rassemblement et les lieux d'accueil d'urgence	la cellule Logistique/Terrain + la R.C.S.C.		
Accueillir les évacués dans les centres d'accueil d'urgence ouverts	la cellule Population	<i>Voir fiche support "Accueil des personnes au centre d'urgence »</i>	
Prêter main forte aux équipes de la cellule Population pour la gestion des évacués	toutes les autres cellules	-	
LE SINISTRE EST SOUS CONTRÔLE ET NE REPRESENTE PLUS DE MENACES			



Transport de matières dangereuses par canalisation

DESCRIPTION

La commune est concernée par :

Une canalisation de produits pétroliers traverse la partie nord-ouest de la commune (pipeline Société du Pipeline Méditerranée Rhône) : Une bande de sécurité de 170 mètres de large a été établie de part et d'autre de la conduite, correspondant à la distance des effets significatifs sur l'homme.

Une conduite de gaz naturel représente également un risque. Une bande de sécurité de 250 mètres de large a été établie.

EN CAS DE SINISTRE, LE PERIMETRE DE SECURITE EST DEFINI PAR LES SAPEURS-POMPIERS AU CAS PAR CAS.

SCENARIO

Scénario de référence lorsque la conduite n'est pas protégée

Perte de confinement d'une canalisation avec brèche de 70 mm de diamètre suite à une agression externe.

Conséquences :

Inflammation des produits répandus

Explosion d'un nuage de vapeurs d'hydrocarbures

Pour ce scénario, les distances de danger de part et d'autre de la canalisation sont (SPMR) :

Distance des dangers significatifs sans protection (= limite des effets irréversibles). Cas particuliers**.	Distance des dangers significatifs sans protection (= limite des effets irréversibles). Cas général*.	Distance des effets létaux sans protection (= probabilité de décès de 1 % de la population concernée). Cas général.	Distance des effets létaux avec protection complémentaire de la canalisation. Cas général.
240 mètres	170 mètres	160 mètres	15 mètres

Par mesure de précaution, nous avons choisi d'identifier les enjeux situés à l'intérieur de la plus grande enveloppe de danger : 240 mètres de part et d'autre de l'axe de la conduite SPMR.

(*170 m = distance de la bande de sécurité dans un cas général (celui indiqué pour la commune dans la réglementation) ; **240 m = distance pour les cas particuliers : secteur boisé, vallée encaissée).

Impacts des évènements sur les hommes, les infrastructures, l'environnement

Pour la population, il y a des risques directs :

- de blessures graves, de victimes.

Pour les infrastructures, il y a des risques directs :

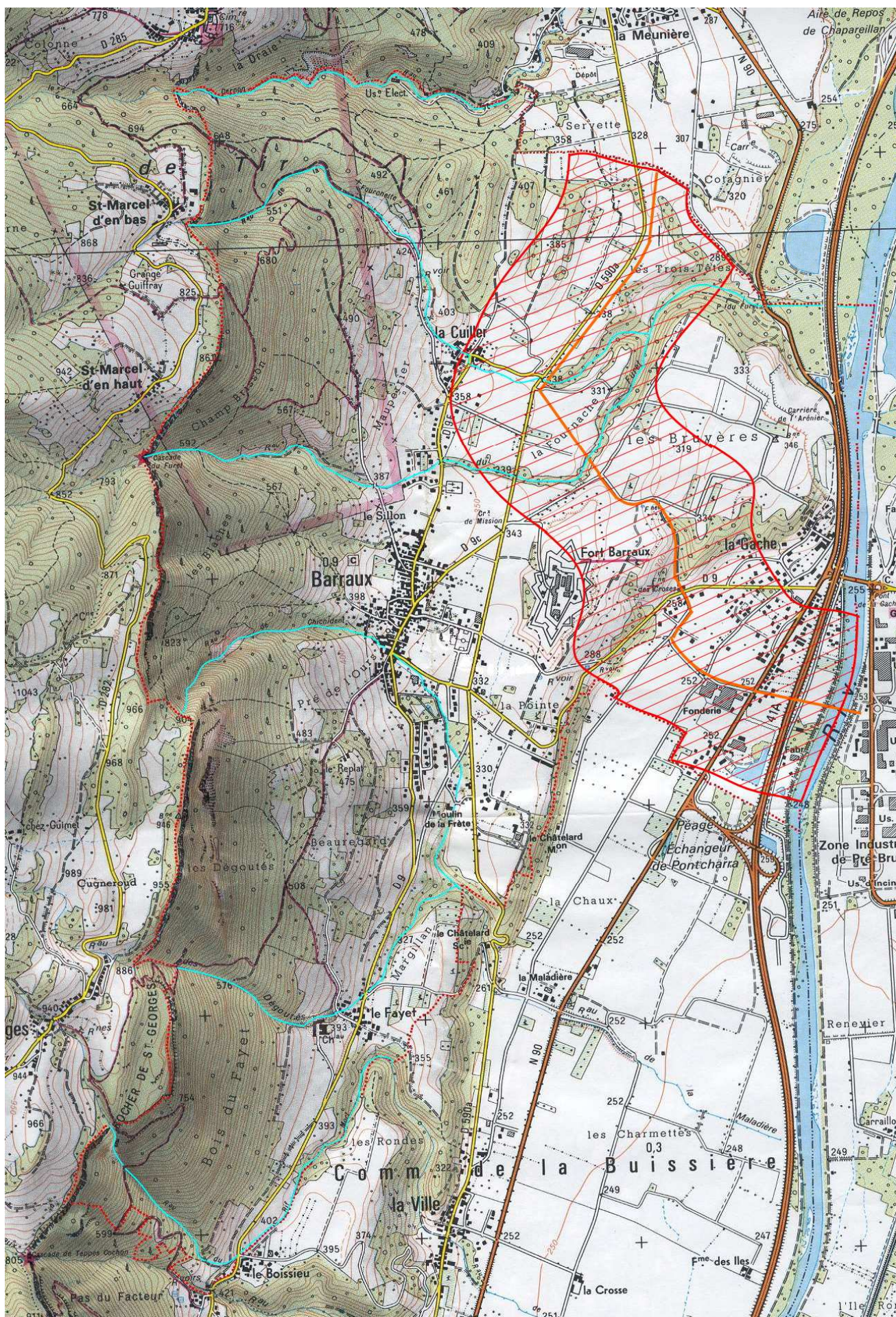
- liés à la surpression : bris de vitres, dégradation des constructions, destruction.
- liés aux effets thermiques : inflammation, dégradation des constructions, destruction.
- liés à l'impact de projectiles : dégradation des constructions.

Transport de matières dangereuses par canalisation

Fiche risque (1)

ENJEUX CONCERNES PAR LE RISQUE – Distance des effets de 240 mètres		
Caractéristiques des quartiers / lieux-dits		Total = 312 personnes environ
LA GACHE	Habitat résidentiel	77 constructions environ
LA CUILLER	Habitat résidentiel	27 constructions environ
Populations vulnérables Population vulnérable sur l'ensemble des enjeux concernés <i>(Voir la liste scellée dans l'annuaire de crise)</i>		
Etablissements sensibles et prioritaires		= 3 établissements
Salon de coiffure DAVID&SON		20 personnes maxima
Boulangerie de LA GACHE		2 personnes
Restaurant privé NOELLA		46 personnes maxima
Etablissements industriels		= 5 établissements
FONDERIE GIROUD INDUSTRIE SAS		
ALPES EMULSION		
ROJON S.A.		
CHAPUIS		
Réseaux		OUI
Réseaux électriques		OUI
Réseau eau potable		OUI
Réseau d'assainissement		OUI
Réseau de téléphone		OUI
Réseau de distribution de gaz		OUI
Réseau routier		OUI Autoroute 41 Route nationale 90 Route départementale 9 Voirie communale

Transport de matières dangereuses par canalisation



Transport de matières dangereuses par canalisation



PROCEDURE DE SAUVEGARDE DE NIVEAU 3 (1)

SINISTRE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

MISSION	REALISATION DE LA MISSION PAR :	FICHES D'AIDE	REALISEE
Alerter le Maire (sinon suivre le mode d'alerte dégradée prévue), le chef du PC et le chef de cellule Evaluation/Sécurité	le responsable d'astreinte	-	
LE MAIRE DECIDE DE DECLENCHER LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE			
Inform <u>obligatoirement</u> la Préfecture du déclenchement du PCS	Le Maire ou le chef du PCC	<i>Voir fiche support "télécopie activation PCS"</i>	
Mobiliser les membres de la cellule Logistique/Terrain , Accueil/ Standard Général , Secrétariat/Standard du PCS , et l'Elu et le Chef de la R.C.S.C. au lieu du Poste de Commandement, si les conditions de sécurité le permettent	le responsable d'astreinte	<i>voir fiche support consignes de sécurité</i>	
Vérification que les éléments nécessaires à la mise en œuvre des missions de la cellule soient disponibles (transmissions)	les cellules mobilisées	-	
Assurer le suivi des actions par écrit (main courante)	la cellule Secrétariat/Standard du PCC	<i>voir la fiche support main courante version papier ou la version informatique</i>	
Mettre en place un standard d'information du public	la cellule Accueil/Standard général	<i>fiche action "accueil téléphonique du public"</i> <i>fiche action "accueil du public en mairie"</i>	
Alerter l'expert et lui demander de rejoindre le Poste de Commandement (PCC)	la cellule Evaluation/Sécurité	Expert : M. Luc DOUINE, 06 17 50 15 14 04 76 97 19 65	
Mettre au point un « Message de pré alerte »	Le Maire et Chef du Poste de Commandement (PCC)	-	

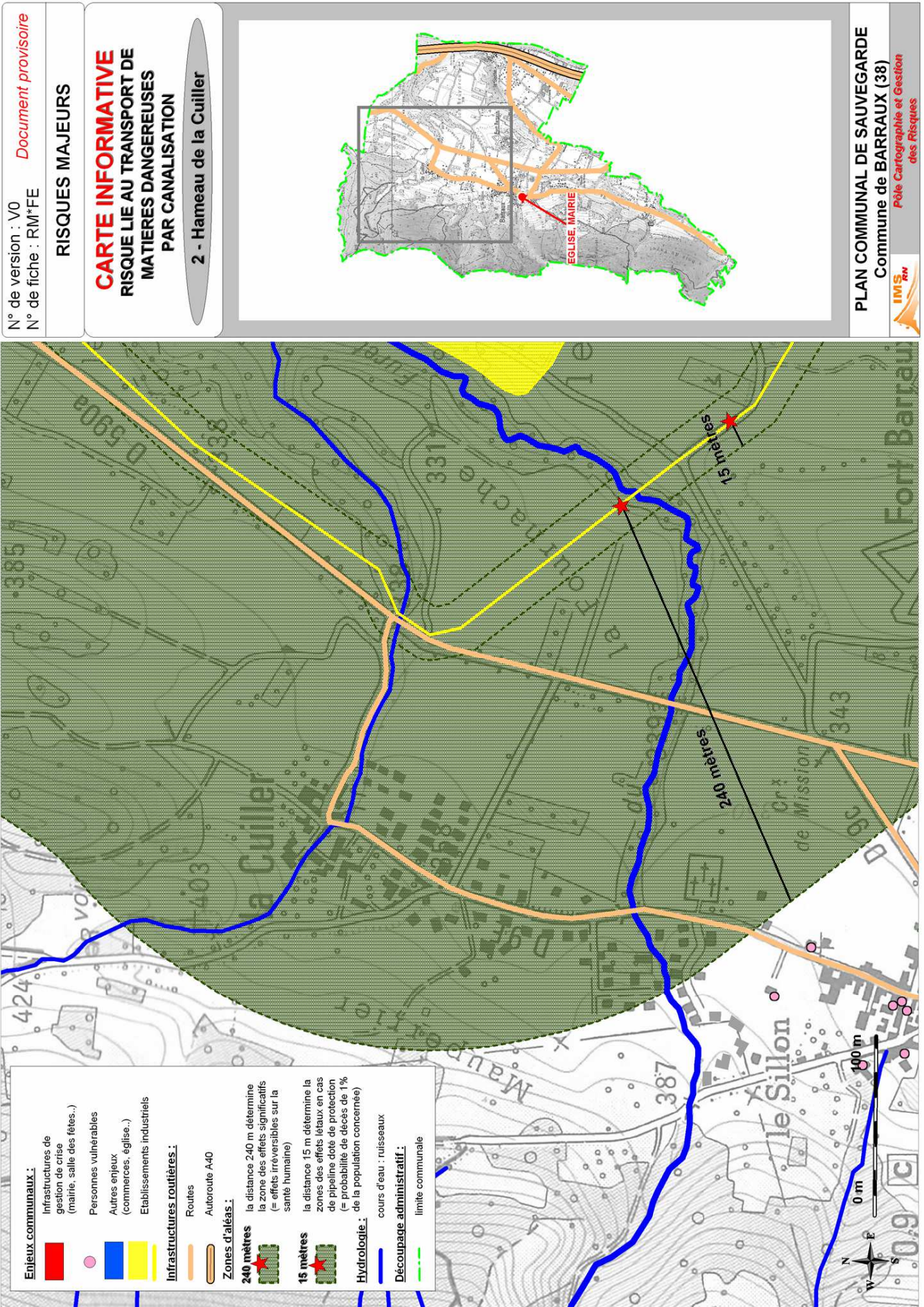
Procédure de sauvegarde de niveau 3 (2)

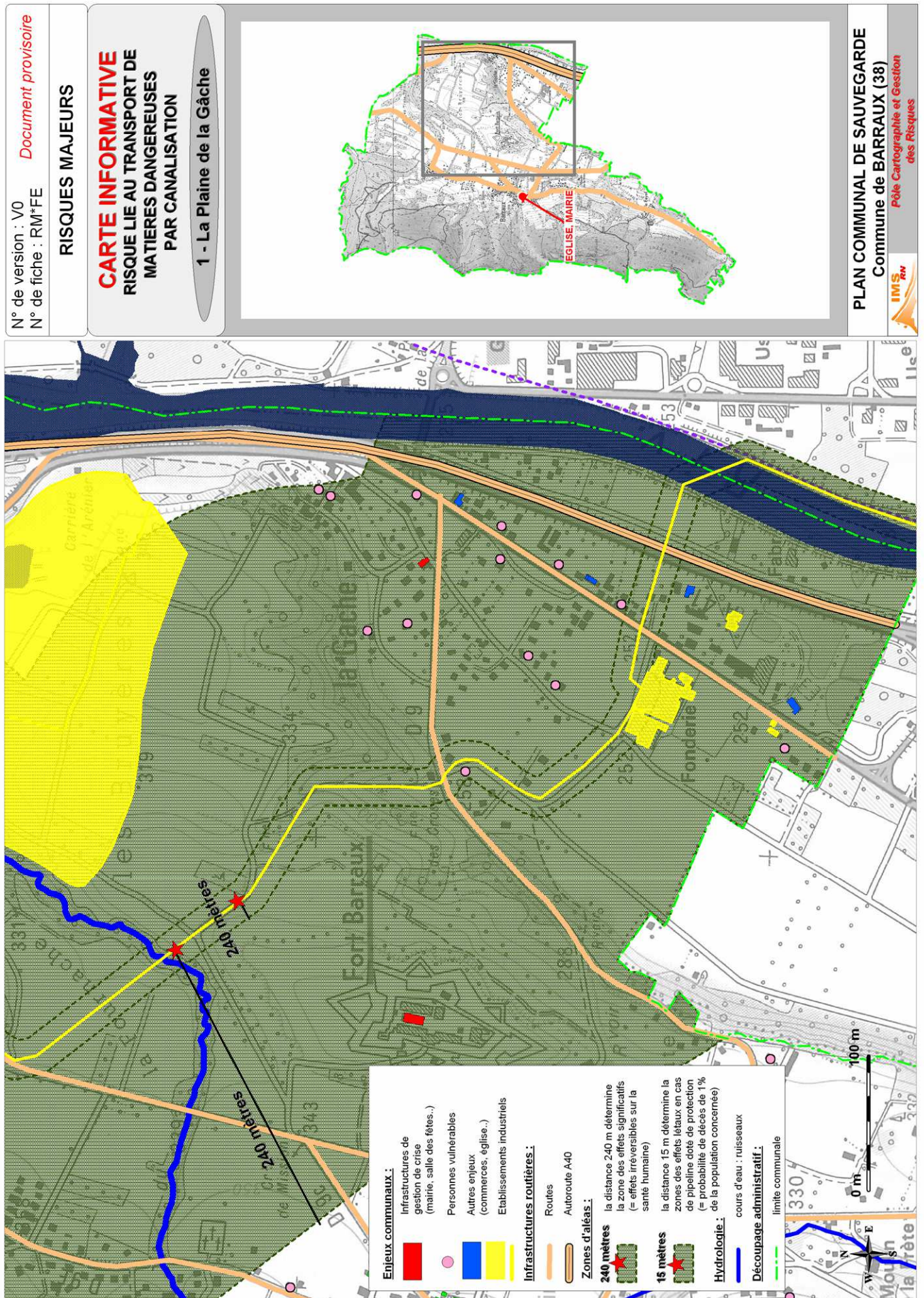
DECLenchement du Plan Communal de Sauvegarde (suite)			
MISSION	REALISATION DE LA MISSION PAR :	FICHES D'AIDE	REALISEE
Par appel téléphonique, - mettre en pré alerte les enjeux sensibles - informer des consignes de sécurité adéquates : personnes vulnérables, établissements recevant du public, établissements industriels, sur la base du message de pré alerte conçu par le Maire et le chef du PCC	la cellule Accueil/Standard général	<i>voir l'Annuaire de crise</i> <i>voir fiche support « consignes de sécurité »</i>	
Evaluation du sinistre : se renseigner auprès des sapeurs-pompiers si évacuation	la cellule Evaluation/Sécurité	-	
LE MAIRE ORDONNE L'EVACUATION			
Informer <u>obligatoirement</u> la Préfecture que des évacuations vont avoir lieu	Le Maire ou le chef du PCC	<i>voir l'annuaire de crise</i>	
Aménager le lieu du Poste de Commandement	la cellule Secrétariat/Standard du PCC	<i>voir fiche action « Aménager le lieu du PC »</i>	
Mobilisation des membres de la cellule Population au lieu du Poste de Commandement, si les conditions de sécurité le permettent	la cellule Secrétariat/Standard du PCC	<i>voir l'annuaire de crise</i>	
Vérification que les éléments nécessaires à la mise en œuvre des missions de la cellule soient disponibles (transmissions.)	la cellule Population	-	
Mettre en place les centres d'accueil d'urgence	la cellule Population la cellule Logistique/Terrain + la R.C.S.C.	<i>Voir fiche action "Organisation de l'hébergement transitoire"</i>	
Si besoin, renforcer l'équipe avec des moyens paramédicaux et médicaux locaux	cellule R.C.S.C.	<i>voir Annuaire de crise</i>	
Mobiliser les moyens de transport disponibles nécessaires aux opérations d'évacuation	la cellule Logistique/Terrain	<i>voir Annuaire de crise</i>	

Procédure de sauvegarde de niveau 3 (3)

DECLenchement DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (suite)

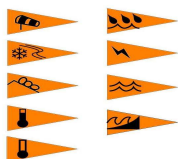
MISSION	REALISATION DE LA MISSION PAR :	FICHES D'AIDE	REALISEE
- Réceptionner les messages des cellules sur le terrain et renseigner le chef du PCC - transmettre les directives du Poste de Commandement aux cellules sur le terrain	la cellule Secrétariat/Standard du PCC	avec les moyens de communication prévus	
Mettre au point un message d'alerte	Le Maire avec le Chef du Poste de Commandement (PCC)	-	
Par appel téléphonique, informer les enjeux sensibles de l'ordre d'évacuer - informer le chef du PCC lorsque la diffusion de l'alerte auprès des établissements sensibles est terminée	la cellule Accueil/Standard général	<i>Voir Annuaire de crise</i> <i>Voir fiches « consignes de sécurité »</i>	
Encadrer les opérations d'évacuation, recenser les personnes évacuées	la cellule Evaluation/Sécurité	<i>Voir fiche support "Recensement des personnes évacuées "</i>	
Evacuer les enjeux sensibles, dans un premier temps et les conduire aux lieux d'accueil d'urgence	la cellule Logistique/Terrain + la R.C.S.C.	<i>Voir fiche support "Organiser une évacuation"</i>	
Sur le terrain, diffuser l'ordre d'évacuer à l'ensemble de la population exposée	la cellule Logistique/Terrain + la R.C.S.C.	avec les moyens de diffusion de l'alerte prévus	
Diriger les évacués vers les points de rassemblement et les lieux d'accueil d'urgence	la cellule Logistique/Terrain + la R.C.S.C.		
Accueillir les évacués dans les centres d'accueil d'urgence ouverts	la cellule Population	<i>Voir fiche support "Accueil des personnes au centre d'urgence »</i>	
Prêter main forte aux équipes de la cellule Population pour la gestion des évacués	toutes les autres cellules	-	
LE SINISTRE EST SOUS CONTRÔLE ET NE REPRESENTE PLUS DE MENACES			







ALEAS METEOROLOGIQUES



DESCRIPTION Vigilance météo

Les vigilances météo (pluie, vent, orage, neige, verglas, canicule), sont envoyées par météo France et la Sécurité civile.

Rouge vigilance absolue, phénomène d'intensité exceptionnelle très dangereux.

Orange soyez très vigilant, phénomène dangereux.

Jaune soyez attentif, activités sensibles danger.

Vert pas de vigilance particulière.

A partir de la **vigilance orange**, les chefs de cellules P.C.S. doivent être contactés pour connaître les disponibilités sur le territoire et pour les mettre en pré alerte.

En **vigilance rouge**, même sans événements déclarés, le P.C.C. (Poste de Commandement Communal) est mis en place en attente, avec les chefs de cellules qui contactent leurs suppléants et mettent leurs effectifs en pré alerte.

Voir fiches 040 canicule – 041 forte précipitation, orage violent – 042 grand froid – 043 neige, verglas – 044 vent violent, tempête.

Important :

- Ne jamais oublier, si les événements ne dépassent pas l'alerte préventive, de recontacter toutes les personnes pour leur signifier la fin d'alerte (maintien de la motivation !).



DESCRIPTION vent violent tempête

Météo France émet des bulletins d'alerte météo relayés par préfecture et médias dans chaque département.

Rouge vigilance absolue, phénomène d'intensité exceptionnelle très dangereux. Activation P.C.S.

Orange soyez très vigilant, phénomènes dangereux. Mise en alerte P.C.S.

Jaune soyez attentif, activités sensibles danger.

Vert pas de vigilance particulière.

Dans un premier temps des disfonctionnements vont se produire sur les énergies (chutes d'arbres sur lignes électriques = coupures = pas de lumière, pas de chauffage, pas de feux de circulation, etc.).

Des accidents induits vont apparaître (chutes de tuiles, de cheminées, de tôles, accidents de la circulation, coupure des voies de communication, arbres cassés, etc.) voir fiche 045 vigilance météo.

Important :

Ne pas sortir sans nécessité, porter un casque.

Ne pas toucher les lignes tombées à terre voir fiches 003 -004.

Des constructions vont être fragilisées ainsi que les arbres, dangers à retardement. Voir fiche 045 vigilance météo.



DESCRIPTION neige verglas

Météo France émet des bulletins d'alerte météo relayés par préfecture et médias dans chaque département.

Rouge vigilance absolue, phénomène d'intensité exceptionnelle très dangereux. Activation P.C.S.

Orange soyez très vigilant, phénomène dangereux. Mise en alerte P.C.S.

Jaune soyez attentif, activités sensibles danger.

Vert pas de vigilance particulière.

Dans un premier temps, seules les population fragiles sont menacées (SDF, personnes seules, âgées, etc. .)

Puis des disfonctionnements vont se produire sur les énergies (surcharges mécaniques des lignes électriques = coupures = pas de lumière, pas de chauffage, pas de feux de circulation, etc.) sur la circulation des véhicules.

Des accidents induits vont apparaître (chutes, accidents de la circulation etc.).

Important :

Ne pas sortir sans nécessité, bien se chauffer, équiper les véhicules pneus neige, chaînes, etc.

Ne pas toucher les lignes tombées à terre voir fiches 003 -004.

Des constructions vont être fragilisées ainsi que les arbres, dangers à retardement.

Voir fiche 045 vigilances météo.



DESCRIPTION grand froid

Les mesures sont mises en place selon trois niveaux de vigilance, définis en fonction des températures diurnes et nocturnes.

Le niveau 1 est activé lorsque la température mesurée en degrés Celsius est positive dans la journée, mais comprise entre zéro et -5°C la nuit.

Le niveau 2 est mis en place par les préfectures lorsque la température est négative le jour et comprise entre -5°C et -10°C la nuit.

Le niveau 3, le seuil maximal, correspond à un froid «extrême», lorsque la température est négative le jour et inférieure à -10°C la nuit.

Dans un premier temps seules les populations fragiles sont menacées (SDF, personnes seules, âgées, certains malades, etc. .)

Puis des disfonctionnements vont se produire sur les énergies (surcharges électriques = coupures = pas de chauffage, d'éclairage, de feux de signalisation, etc.) gel des canalisations d'eau de gaz.

Des accidents induits vont apparaître (intoxications dues à des chauffages improvisés, bouchage des aérations, chutes, etc.).

Important :

Ne pas sortir sans nécessité, bien se couvrir et se chauffer, équiper les véhicules si le grand froid se combine avec neige et glace (pneus neige, chaînes, etc.).

Voir fiche 045 vigilances météo.

ALERTE MÉTÉO



VIGILANCE ORANGE

DESCRIPTION fortes précipitations orage violent

Les inondations torrentielles sont traitées page 112

Une forte précipitation c'est une chute de pluie importante amenant en un temps très court une forte quantité d'eau au mètre carré, plus dangereux si les sols sont saturés par l'eau ou étanchéifiés par la sécheresse.

Un orage violent c'est un phénomène regroupant une forte précipitation de pluie avec quelquefois de la grêle, des vents violents en rafales et la foudre.

Météo France émet des bulletins d'alerte météo relayés par préfecture et médias dans chaque département.

Rouge vigilance absolue, phénomène d'intensité exceptionnelle très dangereux. Activation P.C.S.

Orange soyez très vigilant, phénomènes dangereux. Mise en alerte P.C.S.

Jaune soyez attentif, activités sensibles danger.

Vert pas de vigilance particulière.

Dans un premier temps des disfonctionnements vont se produire sur les énergies (chutes d'arbres, foudre, glissements de terrain sur les lignes électriques, inondations = coupures = pas de lumière, pas d'énergies, pas de feux de circulation, etc.) et sur la circulation des véhicules.

Des accidents induits vont apparaître (chutes de tuiles, de cheminées, d'arbres, accidents de la circulation etc.)

Important :

Ne pas sortir sans nécessité.

Ne pas toucher les lignes tombées à terre voir fiches 003 -004

Des constructions vont être fragilisées ainsi que les arbres (dangers à retardement).

Voir fiche 045 vigilances météo.



DESCRIPTION Canicule

La canicule, c'est 3 jours consécutifs de chaleur le jour (+ 35 °C) et surtout la nuit (+ 20°C), avec des températures supérieures à des seuils établis par département, l'évaluation du risque sanitaire et météorologique est réalisée chaque jour par l'Institut de veille sanitaire (INVS), en concertation avec Météo France.

Le corps ne se repose plus, se fatigue et supporte de moins en moins bien la chaleur.

Les signes d'alerte précoces sont l'apparition de crampes musculaires, la maladresse, la perte de concentration, entraînant une augmentation des risques d'accident.

Si l'exposition à la chaleur persiste, des signes d'épuisement surviennent : forte transpiration, faiblesse, froideur et pâleur de la peau, pouls faible.

Enfin le coup de chaleur, avec une température du corps supérieure à 40°, une peau sèche et chaude, un pouls rapide et une perte de conscience, constitue une urgence vitale, imposant de faire appel au SAMU.

Important :

- Formaliser les mesures prises et les démarches auprès de la population (traçabilité).

Tout le territoire est concerné

1876 habitants 2015



VIGILANCE METEO FRANCE "ORANGE "

Procédure de sauvegarde niveau 1

MISSION	REALISATION DE LA MISSION PAR :	FICHES D'AIDE	REALISEE
Alerter le Maire (sinon suivre le mode d'alerte dégradée prévu), le chef du PC et le chef de cellule Evaluation/Sécurité + responsables de la RCSC	le responsable d'astreinte	-	
Activation de la mise en veille du réseau d'observateurs R.C.S.	la cellule Evaluation/Sécurité (sous la responsabilité du chef de cellule) ou le responsable d'astreinte	<i>voir l'annuaire de crise</i>	
Mobiliser les membres de la cellule Logistique/Terrain au lieu du Poste de Commandement si les conditions de sécurité le permettent	le responsable d'astreinte	<i>voir les fiches supports « inondation torrentielle - consignes de sécurité »</i>	
Vérification que les éléments nécessaires à la mise en œuvre des missions de la cellule soient disponibles (transmission...)	les cellules mobilisées		
Se tenir prêt à mobiliser le matériel adéquat	la cellule Logistique/Terrain	<i>voir l'annuaire de crise</i>	
Déterminer les enjeux exposés à l'évènement	la cellule Evaluation/Sécurité	<i>fiche "risque" enjeux exposés carte d'action – population vulnérable</i>	
Mettre en place un standard d'information du public	la cellule Accueil/Standard général	<i>fiche action "accueil téléphonique du public" fiche action "accueil du public en mairie"</i>	
Mettre au point un message de pré alerte	Le Maire et le Chef du Poste de Commandement (PC)	-	
Par appel téléphonique, mettre en pré alerte les enjeux sensibles et informer des consignes de sécurité adéquates (personnes vulnérables, établissements recevant du public, établissements industriels) - sur la base du message de pré alerte conçu par le Maire et le chef du PC	la cellule Accueil/Standard général	<i>Voir Annuaire de crise Voir fiche support « consignes de sécurité »</i>	
Sur le terrain, diffuser la pré alerte aux enjeux sensibles et au reste de la population exposée	la cellule Logistique/Terrain + RCSC	<i>Voir annuaire de crise Voir la carte d'action – population vulnérable Diffusion de l'alerte avec les moyens prévus</i>	

VIGILANCE METEO "ROUGE « (1)**LE MAIRE DECIDE DE DECLANCHER LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

MISSION	REALISATION DE LA MISSION PAR :	FICHES D'AIDE	REALISEE
Inform <u>obligatoirement</u> la Préfecture du déclenchement du PCS	Le Maire	<i>Voir fiche support "télécopie activation PCS"</i>	
Mobiliser les membres de la cellule Evaluation/Sécurité + RCSC ainsi que ceux des cellules Secrétariat/Standard du PC et Accueil/Standard général , au lieu du Poste de Commandement , si les conditions de sécurité le permettent	le responsable d'astreinte	<i>Voir annuaire de crise</i>	
Vérification que les éléments nécessaires à la mise en œuvre des missions de la cellule soient disponibles (transmission.)	les cellules nouvellement mobilisées	-	
Aménager le lieu du Poste de Commandement	la cellule Secrétariat/Standard du PC + RCSC	<i>voir fiche action "Aménagement du lieu du PC »</i>	
Alerter l'expert communal de la vigilance météo "rouge" et lui demander de rejoindre le Poste de Commandement (PC)	la cellule Evaluation/Sécurité	Expert : M. Luc DOUINE, 06 17 50 15 14 04 76 97 19 65	
Assurer le suivi des actions par écrit (main courante)	la cellule Secrétariat/Standard du PC	<i>Voir la fiche support « main courante version papier » ou version informatique</i>	
Réceptionner les messages des cellules sur le terrain et renseigner le chef du PC - et transmettre les directives du Poste de Commandement aux cellules sur le terrain	la cellule Secrétariat/Standard du PC	avec les moyens de communication prévus <i>Voir annuaire de crise</i>	
Surveiller et se renseigner sur l'évolution des événements	la cellule Evaluation/Sécurité+ RCSC		
Déterminer et barrer les secteurs dangereux	la cellule Evaluation/Sécurité+ RCSC la cellule Logistique/Terrain + RCSC	<i>Voir fiche action "Mise en place d'un périmètre de sécurité"</i>	
Déterminer les enjeux exposés à l'évènement	la cellule Evaluation/Sécurité	<i>Voir fiche "risque" partie enjeux exposés, carte d'action</i>	

VIGILANCE METEO FRANCE « ROUGE » (2)			
LE DIRECTEUR DES OPERATIONS DE SECOURS (DOS) DECIDE D'ENGAGER DES OPERATIONS DE SURVEILLANCE ET DE SUIVI « A LA MAISON » DES POPULATIONS SENSIBLES			
MISSION	REALISATION DE LA MISSION PAR :	FICHES D'AIDE	REALISEE
Mettre au point un message d'alerte	Le Maire et le Chef du Poste de Commandement (PC)		
Mobilisation des membres de la cellule Population au lieu du Poste de Commandement, si les conditions de sécurité le permettent	la cellule Secrétariat/Standard du PC	<i>voir Annuaire de crise</i>	
Vérification que les éléments nécessaires à la mise en œuvre des missions de la cellule soient disponibles (transmission.)	la cellule Population	—	
Mettre en place des équipes de contact terrain	la cellule Evaluation/Sécurité la cellule Population	<i>Voir fiche action "Organisation de l'hébergement transitoire"</i>	
	la cellule Logistique/Terrain + RCSC		
Si besoin, renforcer l'équipe avec des moyens paramédicaux et médicaux locaux	La RCSC	<i>voir Annuaire de crise</i>	
Mobiliser les moyens de transport disponibles nécessaires aux opérations de contacts terrain	la cellule Logistique/Terrain + RCSC	<i>voir Annuaire de crise</i>	
Réceptionner les messages des cellules sur le terrain et renseigner le chef du PC - et transmettre les directives du Poste de Commandement aux cellules sur le terrain	la cellule Secrétariat/Standard du PC	avec les moyens de communication prévus	

VIGILANCE METEO FRANCE « ROUGE » (3)			
LE DIRECTEUR DES OPERATIONS DE SECOURS (DOS) DECIDE D'ENGAGER DES OPERATIONS D'EVACUATION ET DE MISE A L'ABRI			
MISSION	REALISATION DE LA MISSION PAR :	FICHES D'AIDE	REALISEE
Informier <u>obligatoirement</u> la Préfecture que des évacuations vont avoir lieu	Le Maire	<i>voir l'annuaire de crise</i>	
Mettre au point un message d'alerte	Le Maire et le Chef du Poste de Commandement (PC)		
Mobilisation des membres de la cellule Population au lieu du Poste de Commandement, si les conditions de sécurité le permettent	la cellule Secrétariat/Standard du PC	<i>voir Annuaire de crise</i>	
Vérification que les éléments nécessaires à la mise en œuvre des missions de la cellule soient disponibles (transmission.)	la cellule Population	—	
Mettre en place les centres d'accueil d'urgence	la cellule Population la cellule Logistique/Terrain	<i>Voir fiche action "Organisation de l'hébergement transitoire"</i>	
Si besoin, renforcer l'équipe avec des moyens paramédicaux et médicaux locaux	La RCSC	<i>voir Annuaire de crise</i>	
Faire parvenir tout élément nécessaire à l'aménagement des centres d'accueil d'urgence	la cellule Logistique/Terrain	<i>voir Annuaire de crise</i>	
Mobiliser les moyens de transport disponibles nécessaires aux opérations d'évacuation	la cellule Logistique/Terrain	<i>voir Annuaire de crise</i>	
Réceptionner les messages des cellules sur le terrain et renseigner le chef du PC - et transmettre les directives du Poste de Commandement aux cellules sur le terrain	la cellule Secrétariat/Standard du PC	avec les moyens de communication prévus	

VIGILANCE METEO FRANCE « ROUGE » (4)			
LE DIRECTEUR DES OPERATIONS DE SECOURS (DOS) DECIDE D'ENGAGER DES OPERATIONS D'EVACUATION ET DE MISE A L'ABRI			
MISSION	REALISATION DE LA MISSION PAR :	FICHES D'AIDE	REALISEE
Par appel téléphonique, informer les enjeux sensibles de l'ordre d'évacuer - informer le chef du PC lorsque la diffusion de l'alerte auprès des établissements sensibles, est terminée	la cellule Accueil/Standard général	<i>Voir Annuaire de crise Voir fiche support « consignes de sécurité »</i>	
Encadrer les opérations d'évacuation, recenser les personnes évacuées	la cellule Evaluation/Sécurité + RCSC	<i>Voir fiche support "Recensement des personnes évacuées"</i>	
Evacuer les enjeux sensibles, dans un premier temps et les conduire aux lieux d'accueil d'urgence	la cellule Logistique/Terrain + RCSC	<i>Voir fiche action "Organiser une évacuation" Voir la carte d'action – population vulnérable</i>	
Sur le terrain, diffuser l'ordre d'évacuer à l'ensemble de la population exposée	la cellule Logistique/Terrain + RCSC	avec les moyens de diffusion de l'alerte prévus	
Diriger les évacués vers les points de rassemblement et les lieux d'accueil d'urgence	la cellule Logistique/Terrain + RCSC	–	
Accueillir les évacués dans les centres d'accueil d'urgence ouverts	la cellule Population	<i>Voir fiche support "Accueillir les personnes au centre d'urgence"</i>	
Prêter main forte aux équipes de la cellule Population pour la gestion des évacués	toutes les autres cellules	–	
LE PREFET ANNONCE LA FIN DE LA CRISE, LES PREVISIONS SONT FAVORABLES À UN RETOUR À LA NORMALE			
Mettre au point un message de fin d'alerte	Le Maire et le Chef du Poste de Commandement (PC)		
Ajuster progressivement les équipes de terrain aux besoins	Chef du Poste de Commandement (PC) toutes les autres cellules		
Passer en gestion restreinte pour accompagner la population pour d'éventuelles démarches d'indemnisation	Le Maire et le Chef du Poste de Commandement (PC) Le D.G.S.		



PANDEMIE

La pandémie, dans ses impacts sur les sociétés, est une guerre mondiale sans adversaire humain !

DESCRIPTION

Les épidémies saisonnières réapparaissent à un rythme annuel.

Elles sont provoquées par des virus qui varient peu d'une année sur l'autre et la population possède des défenses immunitaires à leur égard. Toutefois, pour certaines catégories de personnes considérées à risque, la vaccination contre la grippe saisonnière, chaque année, est recommandée.

Une pandémie est une forte augmentation dans l'espace, le temps, et dans tous les pays, des cas et de leur gravité, elle est caractérisée par l'apparition d'un nouveau virus contre lequel l'immunité de la population est faible ou nulle.

La pandémie se caractérise par :

un nombre très important de personnes touchées par le virus (de l'ordre de 7,7 à 14,7 millions de personnes en 2009 en métropole, en grande partie dans les tranches d'âge jeune, contre 3 à 6 millions de personnes pour une grippe saisonnière) ;

un développement hors de la saison habituelle de la grippe, notamment en été dans l'hémisphère nord ; un nombre important de « cas compliqués », formes très graves qui, sans traitement, ont souvent une issue fatale ;

des formes graves et des décès touchant en majorité des adultes de moins de 60 ans d'âge moyen, alors que l'âge moyen de décès de la grippe saisonnière est de 82 ans

des vagues successives durant chacune de 8 à 12 semaines, séparées de quelques semaines, quelques mois voire davantage, et plus rarement une vague unique.

IMPACTS DE L'EVENEMENT SUR LES HOMMES, LES INFRASTRUCTURES, L'ENVIRONNEMENT

IMPACTS DIRECTS :

▪ **Risque direct de victime**

Mortalité importante dans la population sans discrimination

Mortalité plus importante des personnes fragiles, quel que soit l'âge, (malades, personnes âgées en maison de retraite, EHPAD)

▪ **Sur les infrastructures et activités humaines :**

Outre son impact sanitaire majeur, une pandémie pourrait provoquer durablement :

- **une désorganisation du système de santé** par saturation des services d'urgences et médicaux;
- **une désorganisation du système des pompes funèbres** par saturation des morgues et cimetières;
- **une paralysie partielle de services essentiels au fonctionnement du pays** (services d'aide de l'état, banques, services de sécurité, militaires, eau, gaz, électricité, carburants, transports, communications, etc.) .
- **une désorganisation de la vie sociale et économique** (afrontements, famines, etc.);

IMPACTS INDUITS :

Enorme impact psychologique sur les survivants maltraités (deuils impossibles, confinement, libertés diminuées, difficultés de tous ordres etc.) avec réaction de désignation de responsables réels ou présumés

Ecrroulement des structure industrielles et financières des pays gravement touchés avec possibilité de remise en cause violente des structures étatiques, gouvernementales et politiques

Rappel sur les responsabilités du Maire

Le Code général des collectivités territoriales attribue au maire des responsabilités importantes en matière de police et d'organisation des secours. Ainsi, l'article L.2212 § 5 spécifie que :

*« La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique. Elle comprend notamment : [...] le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et les fléaux calamiteux, ainsi que les pollutions de toute nature telles que les incendies, les inondations, les ruptures de digues, les éboulements de terre ou de rochers, les avalanches ou autres accidents naturels, **les maladies épidémiques ou contagieuses, les épizooties**, de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et, s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure. »*

Dans ce cadre, l'article 5 de la loi du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs précise également **que le Maire est responsable des opérations de secours en tant que Directeur des Opérations de Secours (DOS), lorsque le sinistre n'excède pas le territoire de la commune et ne fait pas l'objet du déclenchement d'un plan d'urgence.**

Le Maire est, en conséquence, responsable sur sa commune de la sécurité des populations et des biens, tant que le sinistre n'excède pas ses moyens ou les limites de sa commune, ou que le Préfet (l'autorité préfectorale) ne prend pas la direction des opérations (y compris en intervenant sur place).

Dès lors que plusieurs communes sont concernées par un sinistre ou qu'un plan d'urgence est déclenché, les opérations de secours sont placées sous l'autorité du Préfet de Département (article 5 de la loi de 1987).

C'est le cas pour le COVID 19

Le Maire peut également faire appel au Préfet pour obtenir de sa part un soutien dans les opérations à mener. Le Préfet, en vertu de l'article 2215-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose également d'un pouvoir de substitution en cas de carence du Maire. Lorsque le Préfet, se substitue au Maire dans l'exercice de son pouvoir de police et lorsque les mesures ne dépassent pas le cadre communal, cette substitution doit être précédée d'une mise en demeure.

PREAMBULE



En cas de pandémie la « cellule de crise » devra être très réduite ainsi que les intervenants sur le terrain pour éviter les contaminations et préserver une réserve suffisante d'élus et de fonctionnaires territoriaux pour que la collectivité puisse continuer à fonctionner

Le « Plan de Continuité d'Activité » devra être adapté et les premières mesures activées dès le passage en plan jaune

Notre commune dispose d'une "procédure évènements" qui permet une montée en puissance progressive de la gestion de crise.

Même en fonctionnement normal VERT la cellule gestion de crise est toujours en veille active.

Par exemple : dès la détection du début de l'épidémie de coronavirus en Chine le 27 01 2020 une présentation "power point" du plan ORSEC pandémie a été réalisée, en prévision, à partir du document national à l'intention du Maire, des élus et pour l'information des fonctionnaires territoriaux pour les préparer au Plan de Continuité d'Activité.

Ce document a donné au Maire une trame lui permettant d'adapter constamment la réponse et la structure communale à l'augmentation du risque,

La commune a déclenché le 06 03 2020 le Plan JAUNE de la procédure communale de gestion de crise au passage du stade 2 national pandémie

La commune a déclenché le 14 03 2020 le plan ORANGE de la procédure communale de gestion de crise au passage du stade 3 national pandémie

**La procédure communale comporte trois niveaux de gestion de crise
la D.G.S. est automatiquement chef de P.C. :**

Plan Vert (Veille active) marche normale de la commune

Plan Jaune (main courante, maîtrise des messages entrant et sortant à l'accueil, mise en place du P.C.A. (Plan de Continuité d'Activité), premières mesures barrières)

Plan Orange (en +, mise en place des mesures barrières contraignantes, vérification du fonctionnement des services internes et externes avec adaptation des missions, adaptation de la communication interne et externe, mise à jour du registre "Personnes vulnérables "plus contacts téléphoniques hebdomadaires)

Plan Rouge (déclenchement du P.C.S.) Les élus désignés prennent leur fonction (Chef P.C., Chefs cellules, Chefs standards, etc.) **la D.G.S. n'est plus chef de P.C.**, appel aux bénévoles
A NOTER : Le P.C.S. peut être déclenché soit à la demande du Préfet, soit directement par le Maire si il le juge nécessaire !



Cependant le P.C.S. implique l'intervention de nombreux acteurs ce qui va à l'encontre des mesures barrières et de préservation du capital humain!

PREAMBULE

L'alerte pandémie est généralement donnée par l'OMS relayée par les médias
Chaque état dispose en principe d'un plan pandémie

Phases de l'Organisation mondiale de la santé (OMS)

La nomenclature des phases d'une pandémie grippale, adoptée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en 2008, permet de rendre compte d'une situation moyenne sur l'ensemble du globe.

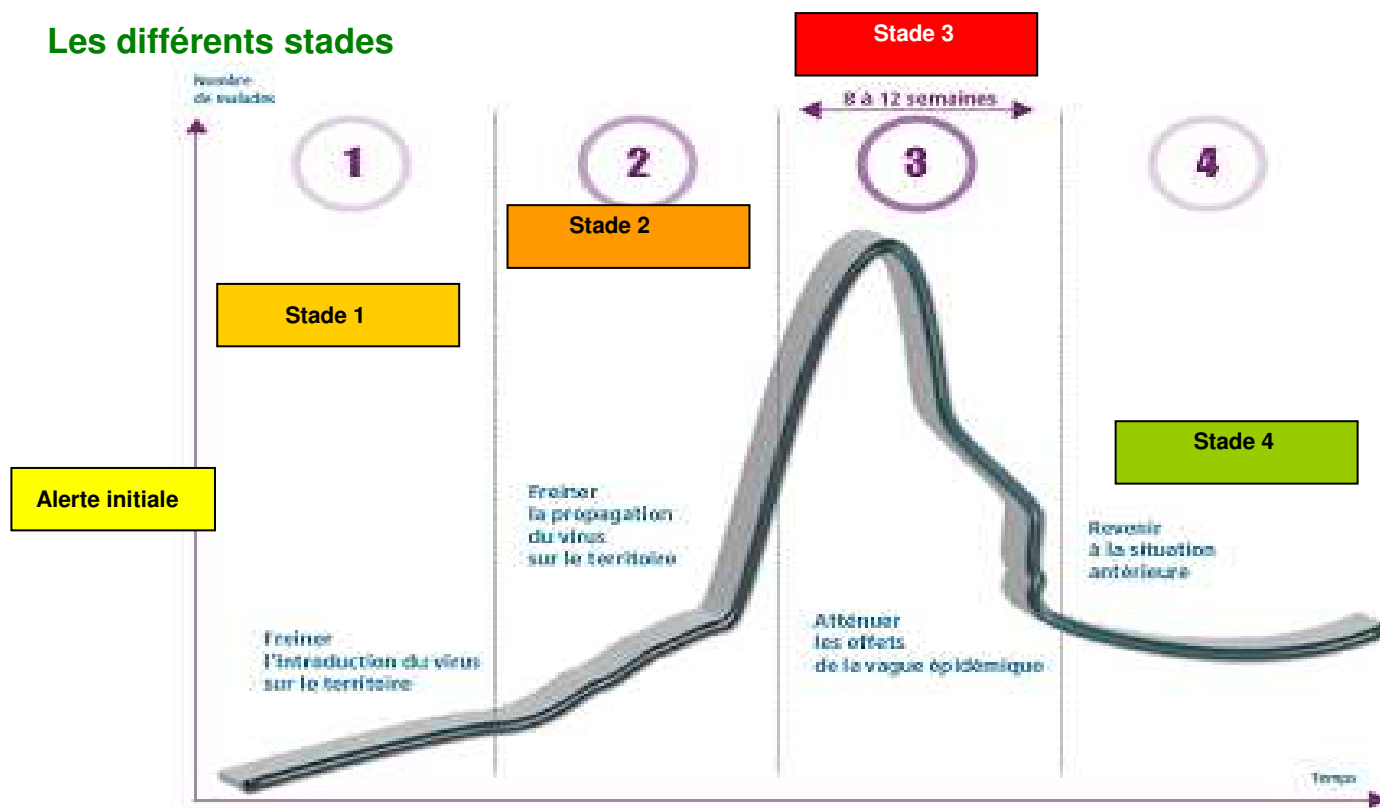
Pandémie : les 6 niveaux d'alerte de l'OMS



⚠ La phase OMS déclarée ne correspond pas obligatoirement à la situation sur le territoire national, la propagation des vagues pandémiques n'étant pas simultanées et égales sur l'ensemble du globe.

PREAMBULE

PLAN NATIONAL PANDEMIE (France)



Les quatre stades définis correspondent à quatre objectifs de conduite de crise pour l'application du plan français.

⚠ Au-delà de la « vague » du stade 3 du schéma ci-dessus, d'autres « vagues pandémiques » peuvent suivre quelques semaines, quelques mois, voire un, deux ou trois ans plus tard. Elles sont parfois plus graves que la vague initiale.

PREAMBULE

L'alerte initiale

Une information encore incertaine laisse penser qu'un nouveau virus à potentiel pandémique est apparu et a commencé à se transmettre dans une population.

l'étape initiale d'une crise sanitaire : il est très rare que l'on dispose d'une évaluation chiffrée fiable des conséquences une forte incertitude est inévitable !

Le stade 1 Freiner l'introduction du virus sur le territoire

C'est une phase de détection précoce des premiers cas arrivant sur le territoire, avec :

- mise en œuvre de mesures de contrôle sanitaire aux frontières,
- de prise en charge médicale des cas et de leurs contacts,
- de mise en place de mesures barrières

Le stade 1 . est sans objet si le foyer épidémique est sur le territoire national.

Le stade 2 Freiner la propagation du virus sur le territoire

C'est une phase de mise en œuvre des mesures barrières et de montée en puissance du système sanitaire, dès lors que se développent des cas isolés autochtones ou de petits foyers sur le territoire.

Le stade 3 Atténuer les effets de la vague épidémique

Il s'agit dès lors :

- de limiter la contagion par des mesures barrières,
- de réduire la charge sur le système de santé,
- de limiter l'absentéisme au travail,
- de renforcer la capacité de réponse sanitaire.

L'augmentation rapide du nombre de cas signe le début de la vague épidémique.

Le stade 4 : Revenir à la situation « normale »

Retour à une situation normale :

- évaluation des conséquences de la « vague pandémique »,
 - retour d'expérience de la conduite de la crise,
 - préparation pour une éventuelle vague nouvelle,
 - poursuite de la vaccination dans cette perspective.

On passe au stade 4 dès lors que l'on repasse en-dessous du seuil épidémique défini par l'InVS (Institut de Veille Sanitaire).

ENJEUX PANDEMIE

ENJEUX SITUES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE		
Caractéristiques des quartiers / lieux-dits		= 1874 personnes environ
LE FAYET	Habitat résidentiel	x constructions environ
LA CUILLER	Habitat résidentiel	x constructions environ
LE BOURG	Habitat résidentiel	x constructions environ
LA GACHE	Habitat résidentiel	x constructions environ
Population vulnérable sur l'ensemble des enjeux concernés <i>(Voir la liste scellée dans l'annuaire de crise)</i>		
Etablissements sensibles et prioritaires : les établissements scolaires et de jeunesse, garderie, cantine, espace jeunes		OUI
Etablissements industriels ZA la Gache : mise en danger du tissu industriel par arrêt des services et de la production		OUI
Réseaux : Les réseaux peuvent avoir des problèmes dus à la mise hors service des techniciens d'entretien et/ou à leur saturation		OUI
Réseaux électriques	OUI Usine électrique du CERNON	
Réseau eau potable	OUI	
Réseau d'assainissement	OUI	
Réseau de téléphone	OUI	
Réseau de distribution de gaz	OUI	
Réseau routier	OUI Voirie communale	

ALERTE INITIALE PANDEMIE

MISE EN ETAT DE VIGILANCE

MISSION	REALISATION DE LA MISSION PAR :	FICHES D'AIDE	REALISEE
Alerter le Maire, le chef de la cellule de crise (DGS), le premier adjoint, l'adjoint chargé de la sécurité cadre de vie, (sinon suivre le mode d'alerte dégradé prévu)	le responsable d'astreinte ou la veille P.C.S.	<i>Organigramme d'alerte procédure communale ou organigramme d'alerte P.C.S. Voir « fiche 061 » de la procédure communale</i>	
Alerter l'expert communal et lui demander de rejoindre le Poste de Commandement (PC)	le chef de la cellule de crise ou Le standard accueil	Expert : M. Luc DOUINE, 06 17 50 15 14 04 76 97 19 65	
Mise en place main courante, maîtrise des messages entrant et sortant à l'accueil	le chef de la cellule de crise + Le standard accueil		
Communication de préparation aux mesures barrières en direction de la population (<i>panneaux électroniques, site internet commune, affichage, communiqué de presse dans boîtes aux lettres, etc.</i>)	Le Maire le chef de la cellule de crise + Le standard accueil	<i>Relayer les communications de l'état et de la préfecture</i>	
Adaptation du P.C.A. (Plan de Continuité d'Activité) communal	le chef de la cellule de crise	<i>Voir le « P.C.A Covid 19 base »</i>	
Prévoir les premières mesures barrières pour l'accueil mairie, les services techniques, les services à l'enfance, mise en place des procédures de prophylaxie par les agents d'entretien des locaux sous responsabilité de la mairie Contact avec les établissements scolaires pour information	le chef de la cellule de crise	<i>Voir la présentation du plan « ORSEC PANDEMIE »</i>	

Stade 1 et 2 PANDEMIE

MISSION	REALISATION DE LA MISSION PAR :	FICHES D'AIDE	REALISEE
Application du P.C.A. (Plan de Continuité d'Activité) communal	le chef de la cellule de crise	<i>Voir le « P.C.A Covid 19 base »</i>	
Communication pour l'application des mesures barrières en direction de la population (<i>panneaux électroniques, site internet commune, affichage, communiqué de presse dans boîtes aux lettres, etc.</i>)	le chef de la cellule de crise + Le standard accueil	<i>Relayer les communications de l'état et de la préfecture</i>	
Mise à jour du registre "Personnes vulnérables" (plus contacts téléphoniques hebdomadaires) Avec un suivi par le portage des repas	le chef de la cellule de crise + Le standard accueil le CCAS	<i>registre "Personnes vulnérables" du P.C.S.</i>	
<u>Application stricte</u> des mesures barrières pour l'accueil mairie, les services techniques, les services à l'enfance, et de prophylaxie par les agents d'entretien des locaux sous responsabilité de la mairie	Le Maire le chef de la cellule de crise	<i>Voir le « P.C.A »</i>	
Fermeture des établissements scolaires et de jeunesse	L'éducation nationale, Le Maire		
Mise en place d'une cellule recherche et de fabrication de consommables de protection (masques, désinfectants alcooliques, etc.)	Le Maire le chef de la cellule de crise		

Stade 3 PANDEMIE

MISSION	REALISATION DE LA MISSION PAR :	FICHES D'AIDE	REALISEE
Mesures de protection de populations spécifiques (personnes âgées, handicapées, enfants, personnes sans domicile fixe, etc.) en situation pandémique	Le Maire le chef de la cellule de crise le CCAS	<i>registre "Personnes vulnérables " du P.C.S.</i>	
Restriction d'activités collectives : spectacles, rencontres sportives, foires et salons, grands rassemblements, activités culturelles, limitation des activités professionnelles, sociales, éducatives et associatives	Le Maire le chef de la cellule de crise	<i>Liste des ERP publics et privés de la commune</i>	
Appel à la mise en œuvre de mesures de distance de protection sanitaire : travail à distance, limitation des réunions, et des déplacements, mise en place téléconférences	Le Maire le chef de la cellule de crise		
Prise en charge des enfants isolés et des personnes dépendantes non atteintes de la grippe	Le Maire le chef de la cellule de crise Le CCAS		
Modalité de renforts en personnels dans le <u>domaine sanitaire</u>	Le Maire le chef de la cellule de crise		
Modalité de renforts en personnels dans le <u>domaine non sanitaire</u>	Le Maire le chef de la cellule de crise		
Appel à la solidarité locale (voisinage)	Le Maire le chef de la cellule de crise		

Stade 3 PANDEMIE (Suite)

MISSION	REALISATION DE LA MISSION PAR :	FICHES D'AIDE	REALISEE
Recours au bénévolat et aux associations	Le Maire le chef de la cellule de crise	<i>voir Annuaire de crise</i>	
Approvisionnement alimentaire, produit de première nécessité et renouvellement d'ordonnances médicales, transport, distribution, livraison à domicile	Le Maire le chef de la cellule de crise Le CCAS		
Soutien financier aux foyers touchés par la pandémie	Le Maire le chef de la cellule de crise Le CCAS		
Mise à disposition d'établissements fermés (établissements d'enseignement, centres sportifs, etc.) pour faire face à tous besoins prioritaires	Le Maire le chef de la cellule de crise		
Modification et adaptation de la collecte et du traitement des déchets menagers et assimilés	Le Maire le chef de la cellule de crise		

Stade 4 PANDEMIE retour vers la normale

MISSION	REALISATION DE LA MISSION PAR :	FICHES D'AIDE	REALISEE
Déconfinement progressif et différencié Le but est de reprendre les activités essentielles tout en respectant les gestes barrières pour éviter un rebond de l'épidémie	Le Maire le chef de la cellule de crise	<i>Voir le plan de déconfinement page suivante</i>	
Evaluer la population et les entreprises précarisées par la pandémie	Le Maire le chef de la cellule de crise	<i>voir Annuaire de crise</i>	
Etablir le retour d'expérience de la crise Révision des plans dont le maire à la charge	le chef de la cellule de crise et la cellule de crise		
Participation à une éventuelle campagne de vaccination	Le Maire le chef de la cellule de crise		

Plan de déconfinement (exemple)

Le but est de reprendre les activités essentielles tout en respectant les gestes barrières pour éviter un rebond de l'épidémie

VIE SOCIALE ET ACTIVITES	Population Confinée	Déconfinement progressif et différencié	
	AVANT LE 11 MAI	DU 11 MAI AU 1 ^{er} JUIN	A PARTIR DU 2 JUIN (Sous réserves des consignes gouvernementales)
Mairie / accueil du public	Fermée	Ouverte du mardi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h, sauf le mercredi de 8h à 12h	Ouverte du mardi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h, sauf le mercredi de 8h à 12h
Mairie / Permanence urbanisme	Fermée	Ouverte du mardi au vendredi de 8h30 à 12h sur rendez vous uniquement (sauf le mercredi)	Ouverte du mardi au vendredi de 8h30 à 12h <u>sur rendez vous uniquement</u> (sauf le mercredi)
Ecole : Cantine / Garderie	Fermée	Cantine assurée avec panier froid apporté par l'élève. Garderie uniquement pour le personnel prioritaire. Inscription obligatoire la semaine précédente.	Changement éventuel à venir selon l'évolution du déconfinement.
Bibliothèque	Fermée	Fermée	Réouverture dès le 2 juin sur réservation et RDV. Informations à venir sur le site internet de la mairie
Espace jeunes	Fermé	Fermé	Réouverture le mercredi 3 juin. précisions à venir pour les soirées Ados du vendredi.
Forêts	Accès interdit	Accès autorisé	Accès autorisé
Parcs et équipements sportifs (terrain de tennis, multisports)	Accès interdit	Accès autorisé avec respect des gestes barrières	Accès autorisé avec respect des gestes barrières
Salles municipales (Salle Vauban, Salle de la Gâche, Salle pieds nus, Maison Bègue)	Réservations impossible jusqu'à nouvel ordre	Réservations impossible jusqu'à nouvel ordre	Réservations impossible jusqu'à nouvel ordre
Mariages et cérémonies	Reporté (sauf urgence)	Reporté (sauf urgence)	Reporté (sauf urgence)
Eglise	Sans cérémonies	Sans cérémonies	Sans cérémonies
Cérémonie Funéraires	Moins de 20 personnes	Moins de 20 personnes	Moins de 20 personnes
Cimetières	Accès interdit	Accès autorisé	Accès autorisé



Le plan de continuité d'activités (PCA) et son volet pandémie



 **Il est impossible de prévoir le niveau de l'absentéisme, ni dans sa durée, ni sa répartition plus ou moins équilibrée entre les services. Il convient donc de se préparer à des réponses graduées et adaptées en fonction d'hypothèses d'absentéisme**

 **L'élaboration d'un PCA est obligatoire pour les administrations d'État et recommandée pour les collectivités territoriales. Les entreprises privées ne sont pas contraintes de rédiger des PCA mais y sont fortement encouragées**

Voir le Plan de Continuité d'Activités « PCA Covid19 »

Prioriser les missions

L'objectif d'un PCA est d'assurer un fonctionnement des administrations et des entreprises le plus proche possible des conditions normales.

Il s'agit de :

Identifier les missions prioritaires à assurer en toutes circonstances, dont celles qui contribuent à la conduite de la crise et à la continuité économique ;

Identifier les personnels correspondants dont la présence est indispensable sur le lieu de travail ;

Recenser les activités d'importance vitale essentielles ne pouvant être interrompues : défense, santé, alimentation, communications électroniques, énergie, information, transports, circulation des liquidités et maintien des moyens de paiement, gestion de l'eau, élimination des déchets,

Les moyens d'action à mettre en place :

La communication interne pour :

- agir sur la perception du risque des agents et sur leurs comportements ;
- informer les agents des mesures prises et de celles envisageables ;
- légitimer les mesures pour favoriser l'acceptation par les agents d'un changement temporaire, ou d'une évolution temporaire, des postes et des fiches de postes.

La réorganisation des services en :

- mutualisant les postes qui peuvent l'être au sein d'un service ou entre plusieurs services ;
- identifiant les activités essentielles pour suspendre certaines activités et réaffecter les personnels sur les premières ;
- favorisant le travail à distance lorsque c'est possible ;
- mettant en place des permanences et des astreintes. Pour ce faire, la formation des personnels ainsi que la gestion et la mise à jour des annuaires et bases de données comprenant les compétences, coordonnées et contraintes éventuelles sont utiles en amont.

La coordination avec des partenaires :

- pour des besoins spécifiques.

la sensibilisation aux bons comportements et à l'hygiène :

Se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon (pas de torchon, pas de séchoir à air chaud, des serviettes en papier jetables, attention aux poubelles)

Avec une solution hydro alcoolique (ne pas s'essuyer, laisser sécher la solution sur les mains);

Se couvrir la bouche et le nez avec la manche ou un mouchoir jetable lors d'un éternuement ou d'une quinte de toux ;

Porter un masque du type médical, il protège les autres, si tout le monde en porte tout le monde est protégé !

Les masques FFP2 sont réservés au personnel soignant, il protège la personne qui le porte mais pas les autres car l'expiration passe par une valve sans filtre !

Le masque FFP3 est un masque pour les travaux, il filtre plus que le FFP2 mais a le même inconvénient, il ne protège que la personne qui le porte

Eviter les contacts avec des personnes malades ; respecter des distances de sécurité, minim 1 mètre, plus c'est mieux;

En cas de symptômes grippaux : en cas de symptômes d'une infection respiratoire ou de fièvre au-dessus de 37,5 degrés, restez à la maison, contactez votre médecin et limitez le contact avec d'autres personnes autant que possible. N'appellez le 15 qu'en cas de forte fièvre ou de difficultés respiratoires.

Aérer souvent les espaces de travail.

une organisation adaptée en situation de pandémie :

Organiser les guichets et salles d'attente pour limiter le risque infectieux ;

Augmenter les capacités d'accueil dématérialisé, par Internet ou par téléphone ;

Limiter les réunions, sauf à assurer une distance de sécurité entre les participants ;

Favoriser les téléconférences ;

Réguler l'accès des restaurants et lieux de détente permettant le respect des distances de sécurité ;

Ventiler souvent les lieux de travail.

Éléments fondamentaux de la stratégie de communication

Que ce que l'on sait, ni ce que l'on espère, ni ce que l'on redoute !

Maintenir le lien de confiance avec la population	Favoriser l'adhésion aux mesures prises	Permettre aux concitoyens d'être acteurs
Inform sur la réalité de la situation (état du risque et de sa perception, bilans, avancées des recherches)	Expliquer avec pédagogie les conditions de mise en œuvre des mesures : aux élus, aux partenaires sociaux, aux professionnels de santé, à la population	Transmettre les conduites à tenir pour favoriser la bonne mise en œuvre des mesures décidées
Communiquer sur la mobilisation des moyens de réponse (ressources humaines et matérielles)	Donner le sens des mesures prises et les raisons qui ont motivé leur choix	Communiquer des recommandations d'autoprotection et de vigilance

Éléments à prendre en compte en fonction du contexte

Contexte international	Etat des ressources	Etat de l'opinion
Contexte territorial	Niveau du risque	Contexte politique



L'élaboration d'une stratégie spécifique à l'usage d'Internet est essentielle pour répondre à certaines situations :

Faire face à la rumeur et à la désinformation ;

Adapter la diffusion d'information aux smart phones ;

Répondre à l'expression de besoins spécifiques de certaines populations.

Commune de BARRAUX 38530



SECURITE CIVILE

FICHES ACTION



SOMMAIRE

FICHES ACTION 213

Sommaire

Aménager le lieu du Poste de Commandement

Accueil téléphonique du public communal

Accueil du public

Réaliser un communiqué de presse

Mise en place d'un périmètre de sécurité

Gestion des bénévoles

Organiser une évacuation (1)

Organisation de l'hébergement transitoire (1)

Répondre aux besoins en eau potable et en nourriture

Organiser une chapelle ardente

Gestion post-crise

AMENAGER LE LIEU DU POSTE DE COMMANDEMENT

PAR LA CELLULE SECRETARIAT/STANDARD DU PCC

LIEU DU PCC : Bâtiment administratif

SALLE DU PCC : Salle de réunion

MATERIEL AU LIEU DU PCC :

Le matériel nécessaire au fonctionnement du PC est rangé dans :

Le bureau du service

Le PCS version papier :

Livrets opérationnels de chaque cellule :

Mobilier de bureau :

Lignes téléphoniques : n°

Télécopieur :

Des talkies-walkies: nb

Micro-ordinateur avec connexion Internet :

Des plans vierges de la carte format A3 et A0 : Bureau

Un tableau d'affichage : salle de réunion

Fournitures papeterie :

1 radio avec des piles :

Baladeuses à piles :

Accueil téléphonique du public

Qui se charge de cette action ?

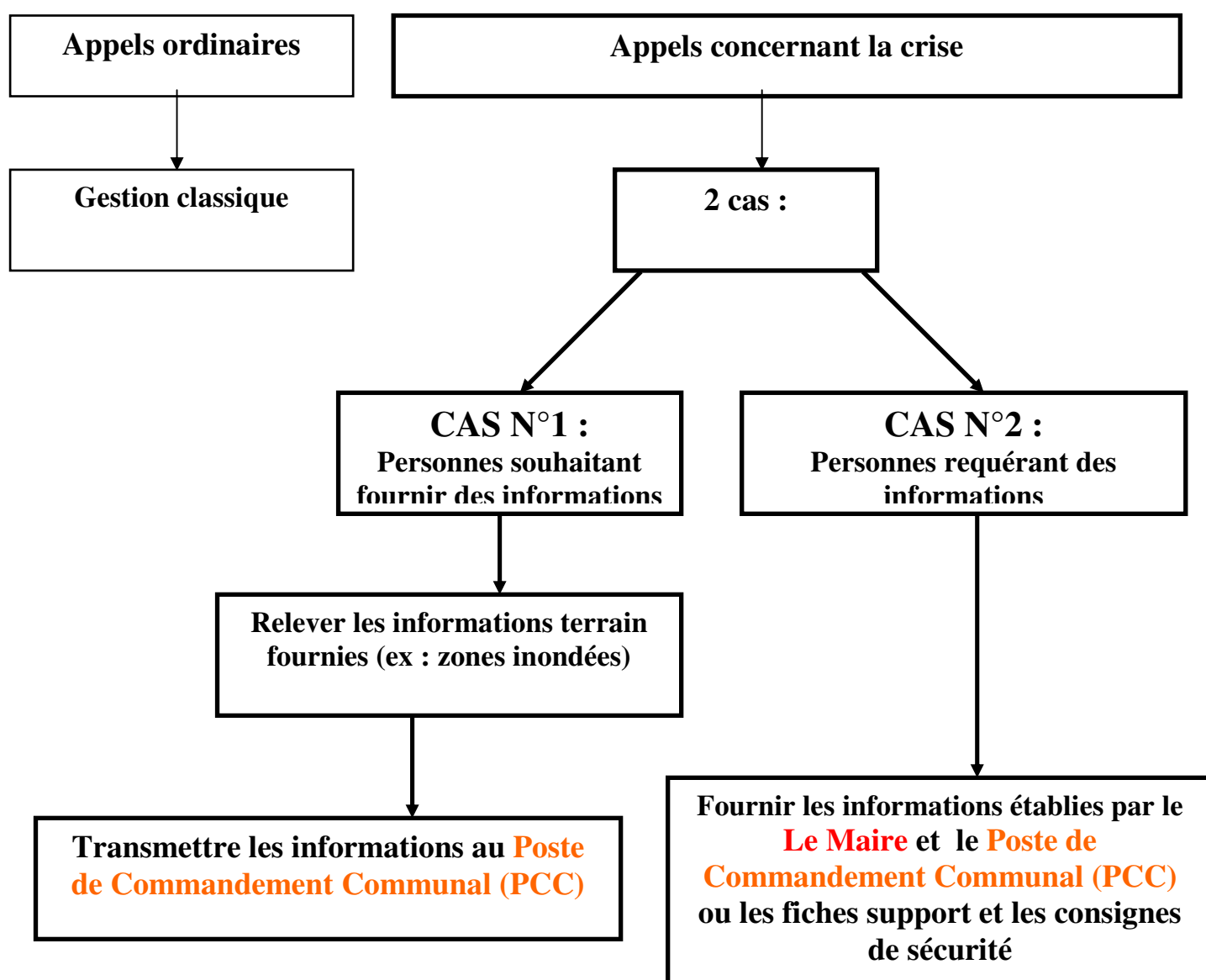
Cellule Accueil / Standard Général

Objectifs :

Répercuter les appels au bon interlocuteur, renseigner et guider la population.

Comment ?

Filtrer les appels



Accueil du public en mairie

Qui se charge de cette action ?

Cellule Accueil / Standard Général

Objectifs :

Accueillir le public

Répondre aux questions posées, seules les informations fournies par le Maire ou le chef PCC sont diffusables

- **Orienter les personnes** vers les centres d'accueil et lieux de ravitaillement

Les membres de la Cellule Accueil/Standard général devront également :

- **Se tenir en relation avec le(s) centre(s) d'hébergement d'urgence** qui devra leur fournir régulièrement **la liste des personnes sinistrées hébergées** dans un centre d'accueil (par fax par exemple)
- **Répondre aux inquiétudes** de la population envers leurs proches

REALISER UN COMMUNIQUE DE PRESSE

Qui se charge de cette action ?

Le Maire + Chef du PCC

& Le Responsable Communication

Les messages sont toujours réalisés en collaboration avec le Chef de PC

Objectifs

- Informer la population de l'évolution de la situation par l'intermédiaire des messages internes afin de répondre aux incertitudes,
- Contrôler les informations fournies

Essayer de faire un point presse assez régulièrement (par exemple toutes les 6 heures) avec les intervenants.

Comment

- Recueillir les faits auprès du chef du PCC
- Ne donner que des faits. Ne pas tenter de donner une explication prématurée des causes du sinistre. Ne pas faire d'hypothèse sur l'évolution de la situation
- Organiser le communiqué selon la trame suivante

Les faits objectifs

Les mesures de secours et de sauvegarde mises en place

Le nombre de victimes et de disparus

Un numéro de téléphone à contacter pour obtenir des renseignements

- Faire valider le texte par le Chef du PCC et éventuellement par Maire ou son représentant

Conseils

- Veiller à donner des informations verbales en concordance à la réalité constatée par les médias sur le terrain,
- Veiller à ne pas donner des informations décalées par rapport aux attentes de la population
- Veiller aux regroupements des informations sur les victimes
- Possibilité de faire appel à des experts afin de fournir des réponses scientifiques, mais veiller à définir les limites d'attribution aux experts
- Coordonner l'information scientifique, technique et sociale
- Ne pas rejeter ou ignorer les demandes d'information des éventuels groupes de pression.



NB : en cas de déclenchement d'un plan de sauvegarde seul le Maire (DOS) (ou son responsable de communication) peut s'adresser aux médias

NB : en cas de déclenchement d'un plan départemental de secours, seul le Préfet peut s'adresser aux médias, ou le Maire à partir des éléments communiqués par la préfecture

MISE EN PLACE D'UN PERIMETRE DE SECURITE

Objectifs :

- Aider les services de **Police Nationale** ou de la **Gendarmerie Nationale** dans la mise en place des périmètres de sécurité,
- Acheminer le matériel nécessaire si besoin,
- Tenir informé le **Chef du PC** (ou directement le **Maire** si le PCS est désactivé), de l'évolution de l'opération,

Qui se charge de cette action ?

Cellule Evaluation/Sécurité	Cellule Logistique/Terrain
La R.C.S.C.	

Prendre contact avec un représentant de la Police ou de la Gendarmerie	<i>Voir Annuaire de Crise</i>
<u>Fournir le matériel nécessaire</u> à la mise en place d'un périmètre de sécurité, si la Police n'en a pas assez	<i>Voir Annaaires de Crise</i>
<u>Fournir le nombre d'hommes</u> nécessaires à la mise en place d'un cordon de sécurité	<i>Voir Annuaire de Crise</i>
Assister les policiers dans la mise en place d'itinéraires de délestage de la circulation automobile	<i>Voir Annuaire de Crise</i>
Informer le Maire dès que la zone est sécurisée, ou lors de toute évolution de la situation entraînant une modification du périmètre de sécurité	<i>Voir Annuaire de Crise</i>

Gestion des bénévoles

Objectifs :

- Assurer la sécurité des bénévoles qui assistent les membres de l'organisation de crise.
- Gérer les bénévoles de sorte qu'ils soient effectivement utiles et n'interfèrent pas avec les actions de la commune.

- Qui se charge de cette action ?

La Reserve Communale de Sécurité Civile (R.C.S.C.).

Accueil des bénévoles	- Définir un lieu de regroupement des bénévoles : - En mairie place de la mairie - Faire diffuser des messages demandant aux bénévoles éventuels de se rendre en mairie - Recenser chaque bénévole - Voir fiche action et support
Détermination des besoins	- Faire le point avec les principaux décideurs de la cellule de crise communale, les pompiers et les gendarmes, pour connaître leurs besoins en main d'œuvre ; - Répartir ensuite les bénévoles dans les différentes équipes, en fonction des besoins ; - Si tous les bénévoles ne sont pas nécessaires, les renvoyer chez eux en leur demandant de revenir 4 heures plus tard, afin d'organiser la rotation des équipes ; - Transmettre les noms des bénévoles engagés à l'assurance de la commune
Action des bénévoles	- Les bénévoles ne peuvent effectuer que des actions simples (excepté en cas de compétences professionnelles spécifiques), de type : - Assistance dans le cadre du barrièrage, - Mise en œuvre des opérations de nettoyage, - Préparation et distribution de repas, - Distribution de couvertures, vêtements, - Distribution de boissons chaudes. - En résumé, ils peuvent exercer des actions qui ne peuvent pas engager leur responsabilité en cas de problème.

Sécurité et Secourisme sur les chantiers

Qui se charge de cette action ?

La Reserve Communale de Sécurité Civile (R.C.S.C.).

La cellule **R.C.S.C.** désigne, si besoin, un **chef d'équipe sécurité** Un par chantier ayant pour mission :

- Avec son équipe, de gérer la sécurité générale des intervenants, de pratiquer, éventuellement, les premiers soins et bilans sur les impactés et de faire évacuer vers les centres médicaux les blessés graves nécessitant des soins plus importants.

En coordination avec la **Cellule Logistique terrain** et en **coordination avec les secours (Pompiers, SAMU)**

Constituer cette ou ces équipes avec les moyens communaux, volontaires, anciens pompiers, secouristes, et si besoin, paramédicale, et médicale (volontariat)

- Cette ou ces équipes auront aussi pour mission de surveiller les biens abandonnés en coordination avec la **GENDARMERIE et LA POLICE**

Sécurité des lieux d'hébergements

Qui se charge de cette action ?

La Reserve Communale de Sécurité Civile (R.C.S.C.).

La **R.C.S.C.** désigne un **Responsable Sécurité** Un par lieu d'hébergement ayant pour mission de gérer la sécurité (incendie, secourisme, poste secouriste et / ou médical, sécurité des lieux et des abords, etc.)

- Assure les premiers soins aux victimes **en coordination avec les secours (Pompiers, SAMU)** et fait évacuer vers les centres médicaux les blessés graves nécessitant des soins plus importants.

En coordination avec la **Cellule Population**

Constituer cette ou ces équipes avec les moyens communaux, volontaires, anciens pompiers, secouristes, et si besoin, paramédicale, et médicale (volontariat)

ORGANISER UNE EVACUATION (1)

QUI SE CHARGE DE CETTE ACTION ?

Cellule Evaluation/Sécurité

Cellule Logistique/Terrain & La R.C.S.C.

PREALABLES :

- **Définir et identifier la zone sinistrée** (estimation du nombre de personnes concernées, personnes vulnérables présentes, enjeux sensibles...)
- **Prévoir un système d'alerte de ces populations**
 - Appel téléphonique?
 - Porte à porte ?
 - Distribution de tracts ?
 - Déclenchement de la sirène du Bâtiment PCC ?
- **Définir les points de rassemblement (PR)** pour l'accueil des personnes évacuées
 - Point Rassemblement (PR) Place de ?
 - Point Rassemblement (PR) Place de ?
- **Définir les axes d'évacuation vers les points de rassemblement**
- **Interdire l'accès à la zone à toute personne étrangère aux interventions**
- **Prévoir l'ouverture des centres d'accueil d'urgence**
- **Prévoir la restauration des populations évacuées**
- **Dès le début des évacuations, un recensement des habitants quittant leur logement est à réaliser à l'aide d'un registre ou d'un tableau de bord dans lequel sera précisé le nouveau lieu de domiciliation ou le lieu d'hébergement**

ORGANISATION

Une évacuation se déroule en deux temps

- Diffusion d'un message alertant la population de l'éventualité d'une évacuation
- Évacuation proprement dite

DIFFUSION DU MESSAGE

- Déterminer les secteurs où le message doit être diffusé en priorité
- Déterminer les modalités de diffusion du message (voir les moyens d'alerte, dans les préalables à l'évacuation, premier paragraphe).

ORGANISER UNE EVACUATION (2)

QUI SE CHARGE DE CETTE ACTION ?

Cellule Evaluation/Sécurité

Cellule Logistique/Terrain & La R.C.S.C.

EVACUATION OPERATIONNELLE

- Déterminer des équipes d'évacuation par secteur à évacuer
- Déterminer les moyens spécifiques à mettre en œuvre afin d'évacuer la population et les ERP
- **Si besoin, demander au PCC des réquisitions de moyens de transport (voir fiche support)**
- Évacuer toutes les habitations situées dans le secteur déterminé.
- Il est nécessaire que les équipes d'évacuation connaissent la localisation des personnes vulnérables qui ne pourraient pas répondre au porte à porte, par exemple
- Vérifier maison par maison que l'évacuation est effective
- Si des personnes refusent d'évacuer, noter leur situation afin de faire procéder à une évacuation d'autorité, par les forces de l'ordre, en cas de danger grave
- Diriger les personnes évacuées vers les centres d'accueil

PROTECTION DES ZONES EVACUEES

- Mettre en place un périmètre de sécurité pour empêcher tout retour dans la zone évacuée
- Prévoir des patrouilles de sécurité afin d'empêcher tout acte de malveillance dans la zone évacuée
- Établir un plan de circulation
- Prévoir des personnes pour nourrir les animaux domestiques qui seraient restés dans les habitations, ou un centre d'accueil acceptant ces animaux

Organisation de l'Hébergement transitoire (1)

Objectifs :

Prendre en charge les personnes évacuées dans les centres d'hébergement d'urgence,
Prévoir leur restauration, à minima assurer les premiers besoins,
Rendre compte au Maire de la situation.

Qui se charge de cette action ?

Cellule Population

Cellule Logistique/Terrain avec l'aide de la R.C.S.C.

Comment

Choisir les centres d'accueil d'urgence les mieux adaptés à la situation (proches du lieu du sinistre) Ouvrir les centres d'accueil et prévoir une équipe d'accueil	Centres d'accueil d'urgence : - salle polyvalente - l'église - etc. Moyens humains utiles : - membres de la cellule population, - une équipe d'accueil des nouveaux arrivants, - volontaires para-médicaux, médicaux, - associations caritatives.
Faire acheminer le matériel nécessaire à l'accueil des personnes déplacées	Moyens matériels utiles : - micro-ordinateur, photocopieur, téléphones, fax ou radio afin d'assurer les transmissions. - Chaises, couvertures, matelas, sanitaires, matériel de fléchage et de balisage (pour délimiter les espaces confidentiels, espace médical, d'écoute..), jeux pour enfants.. <i>la fiche support « Accueil des personnes accueillies dans les centres d'urgence », Voir l'Annuaire de Crise</i>

Rôle de l'équipe d'accueil :

Il est recommandé d'établir un centre d'accueil des nouveaux venus dans chaque centre d'accueil d'urgence :

- Accueillir les personnes et les recenser au moment de leur entrée dans le centre (nom, prénom, âge, lieu de résidence, centre d'accueil où la personne est orientée (si plusieurs centres, l'heure d'arrivée)
- Transmettre régulièrement au chef du PC un bilan du nombre de personnes accueillies et faire remonter tout signalement de personnes disparues.

Organisation de l'Hébergement transitoire (2)

Cellule Population

Rôle du reste de l'équipe du centre d'accueil :

- Organiser la distribution de boissons chaudes dans un premier temps puis de repas,
- Prévoir des biberons, petits pots, et des changes pour les enfants en bas âge,
- Prévoir une assistance pour les personnes isolées ne pouvant suffire à elles-mêmes (personnes âgées, invalides, enfants, handicapés...)
- Demander si possible de l'aide aux associations caritatives locales (Croix Rouge), qui ont l'habitude de gérer ce genre de crise,

Qui se charge de cette action ?

Cellule R.C.S.C.

La cellule **R.C.S.C.** désigne un **Responsable Sécurité** Un par lieu d'hébergement ayant pour mission de gérer la sécurité (incendie, secourisme, poste secouriste et / ou médical, sécurité des lieux et des abords, etc.) en coordination avec la **Cellule Population**

- La cellule **R.C.S.C.** Prévoit une équipe avec les moyens communaux, volontaires, anciens pompiers, secouristes, et si besoin, **paramédicale, et médicale (volontariat)**
- La cellule **R.C.S.C.** Assure les premiers soins aux victimes en coordination avec les secours (Pompiers, SAMU) et fait évacuer vers les centres médicaux les blessés graves nécessitant des soins plus importants.

Répondre aux besoins en eau potable et en nourriture

Objectifs :

- Assurer le ravitaillement en eau potable et en nourriture des personnes évacuées et hébergées au sein de la commune,
- Assurer le ravitaillement en eau potable et en nourriture des services de secours et des personnes appartenant aux cellules de crise.

Qui se charge de cette action

Cellule Logistique/Terrain	Cellule Population
La R.C.S.C.	

Dès le début de la crise :

Appeler les lieux de stockage et de fabrication de denrées alimentaires afin de connaître l'état de leurs stocks	<i>voir Annuaire de crise</i>
--	-------------------------------

Une fois le nombre de personnes à nourrir connu :

Contactez les lieux de stockage afin d'obtenir les quantités nécessaires et effectuez une réquisition des aliments nécessaires (le Maire)	- Acheminer les produits vers les lieux de consommation par les moyens de la cellule logistique ou les faire livrer si le fournisseur possède une structure le permettant. <i>voir Annuaire de Crise</i> <i>voir modèle d'arrêté de réquisition, PCS général</i>
---	---

Denrées prioritaires :

Eau,
 Pain,
 Café, thé, lait
 Sucre,
 Pâtes, riz,
 Biberons, petits pots pour bébés, couches, etc...

MISE EN PLACE D'UNE CHAPELLE ARDENTE

Lorsqu'il y a plusieurs décès, la mise en place de la chapelle ardente est à la charge de la commune où a eu lieu l'évènement. Les familles viennent alors s'y recueillir.

Qui se charge de cette action ?

Cellule Evaluation/Sécurité	Cellule Logistique/Terrain
Cellule Population et la R.C.S.C.	

En relation avec le Préfet et le Commandant des Opérations de Secours (COS), le Directeur des Opérations de Secours (DOS) détermine l'emplacement de la chapelle ardente (ne pas choisir de lieu où cette utilisation pourrait laisser une trace symbolique traumatisante (école).

La faire équiper, si possible, par une société de pompes funèbres (cf. annuaire de crise),

Le soutien psychologique pourra être assuré par le SAMU ou des associations de soutien aux sinistrés,

Si non disponible, choisir pour l'accueil des volontaires présentant un forte résistance psychologique et des qualités d'écoute et d'empathie, les relever régulièrement pour qu'ils évacuent les émotions (attention poste à fort impact psychologique)

Informe l'ensemble des acteurs de la crise (services de secours, élus, personnel communal) et les familles des victimes de l'emplacement de la chapelle ardente,

Régule le flux des familles en mettant notamment en place une zone d'accueil (en collaboration avec la gendarmerie ou avec une société de surveillance, cf. annuaire de crise),

Affiche clairement les horaires d'ouverture pour les visites (exemple : 9h00- 20h00) et les numéros de téléphone des personnes à contacter (tél. mairie, tél. astreinte PCS, ...).

IMPORTANT :

Les informations relatives aux personnes décédées ne peuvent être divulguées que par les autorités judiciaires,

L'identification des corps est réalisée par les autorités et les médecins légistes.

GESTION POST-CRISE

Qui se charge de cette action ?

Cellule Population

Objectifs

- Gérer l'organisation des actions d'urgence pour le retour à la normale dans le court et moyen terme
- Fédérer les missions de retour à la normale avec une efficacité optimale
- aider la mairie à assister la population des zones sinistrées, pour la continuité de la vie courante

Porter assistance aux sinistrés immédiatement après la crise

- Aider à rétablir les voies de communication prioritaires
- Aider les sinistrés (relogement, rétablissement de l'eau potable, de l'électricité et du téléphone, assistance médicale et paramédicale)
- Aider à mettre en œuvre les opérations de nettoyage
- Organiser les aides des bénévoles sur les secteurs sinistrés.

Voir Annuaire de Crise

Aider les sinistrés pour la constitution des dossiers d'indemnisation

- Recenser les dégâts occasionnés
- Aider la population pour la constitution des dossiers « catastrophes naturelles » et « calamités agricoles »
- Rechercher des crédits d'urgence,
- Suivre la répartition des aides de l'Etat

Voir Annuaire de Crise

Aider les sinistrés pour l'assistance à la continuité de la vie courante

- Ravitaillement en produits de première nécessité
- Apport d'énergie pour le chauffage et les appareils à cuisson (gaz, bois). Ravitailler si nécessaire : voir Annuaire de Crise
- Gestion des déplacements :
Ramassage scolaire
Heures de fermeture des bureaux
Établissements recevant du public
Autres
 - Ramassage des ordures ménagères
 - assistance sanitaire

Voir Annuaire de Crise

Commune de BARRAUX 38530



SECURITE CIVILE

FICHES SUPPORT



L.D. Concept

SOMMAIRE

FICHES SUPPORT 229

Sommaire

Consignes de sécurité en cas d'inondation

Consignes de sécurité en cas de mouvements de terrain

Consignes de sécurité en cas d'accident industriel

Consignes de sécurité en cas d'accident de transport de matières dangereuses

Consignes de sécurité en cas de séisme

Consignes de sécurité en cas d'incendie de forêt

Consignes de sécurité en cas d'inondation par rupture de grands barrages

Main courante version papier

Télécopie « déclenchement du PCS de la commune »

Organigramme vierge de la cellule de crise communale

*Inventaire des Membres mobilisés des cellules - Etat des lieux du matériel -
Inventaire du matériel réquisitionné - (voir dossier tableaux)*

Réquisition : rappel réglementaire sur les pouvoirs du maire

Modèle d'arrêté de réquisition

Modèle d'arrêté d'interdiction de pénétrer dans les propriétés privées

Modèle d'arrêté d'interdiction de circulation

Dispositif de vigilance hydrométéorologique

Dispositif vigilance inondation Isère

Dispositif vigilance inondation torrentielle et ruissellement

*Suivi des bénévoles engagés sur le terrain - Recensement des personnes évacuées -
Accueil des personnes au centre d'accueil d'urgence - (voir dossier tableaux)*

Réaliser un rapport de retour d'expérience

CONSIGNES DE SECURITE EN CAS D'INONDATION

Cellule accueil / standard général

Avant :

- fermer portes et fenêtres, les obturer
- couper le gaz et l'électricité
- mettre les produits et objets au sec
- faire une réserve d'eau potable et alimentaire

Pendant :

- s'informer de la montée des eaux (radio, mairie.)
- ne vous engager pas sur une route inondée (à pied ou en voiture)
- couper le gaz et l'électricité
- se réfugier sur les points hauts (étages supérieurs du bâtiment, collines proches)
- n'évacuer qu'après avoir reçu l'ordre ou si vous y êtes forcé. Prenez vos papiers

Après :

- aérer et désinfecter les pièces à l'eau de javel
- chauffer dès que possible
- ne rétablir le gaz et l'électricité que sur une installation sèche

CONSIGNES DE SECURITE EN CAS DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

Cellule accueil / standard général

**EN CAS DE GRONDEMENT SOURD ET INQUIETANT,
EVACUER LE BATIMENT IMMEDIATEMENT !**

Signaler en mairie :

L'apparition de fissures dans le sol

Des écoulements anormaux des eaux, détournement des sources

La fissuration de l'habitation,

Des portes et/ou des fenêtres qui ferment et s'ouvrent de plus en plus difficilement

Pendant :

A l'extérieur :

S'éloigner de la zone dangereuse en fuyant latéralement par rapport au phénomène

Ne pas revenir sur ses pas

Ne pas revenir sur ses pas

A l'intérieur :

S'abriter sous un meuble solide ou près d'un mur porteur, s'éloigner des fenêtres

Après :

Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé et s'éloigner aussitôt si celui-ci menace de s'effondrer

Ne pas toucher aux fils électriques tombés au sol. Risque d'électrocution.

CONSIGNES DE SECURITE EN CAS D'ACCIDENT INDUSTRIEL

Cellule accueil / standard général

Pendant :

Se mettre à l'abri dans un local,

Fermer les portes et les fenêtres, calfeutrer les ouvertures et aérations

Couper les ventilations

Ecouter la radio (France bleue Isère : 102.8 ou 98.2) et suivre les consignes de sécurité diffusées

Couper le chauffage

Ne pas fumer

Ne pas téléphoner, pour ne pas encombrer les lignes

Ne pas aller chercher les enfants à l'école, les enseignants s'occupent d'eux

Après :

A la fin de l'alerte, aérer tout le bâtiment

Consignes de sécurité en cas d'accident de transport de matières dangereuses

Cellule accueil / standard général

Avant :

Savoir identifier un convoi de matières dangereuses

Pendant :

Si l'on est témoin d'un accident TMD

Protéger :

- Pour éviter un « sur accident », en balisant le sinistre et en éloignant les personnes à proximité
- Ne pas fumer

Donner l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112)

Dans le message d'alerte, préciser si possible,

- Le lieu exact,
- le moyen de transport,
- la présence ou non de victimes,
- la nature du sinistre (feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc.),
- le numéro du produit et le code danger (visibles sur la plaque orange).

En cas de fuite du produit :

- Ne pas entrer en contact avec le produit
- Quitter la zone de l'accident, si possible perpendiculairement à la direction du vent
- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se mettre à l'abri

Après :

Vous vous êtes mis à l'abri, aérer le bâtiment à la fin de l'alerte.

Consignes de sécurité en cas de séisme

Cellule accueil / standard général

Avant :

Repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité
Fixer les appareils et les meubles lourds

Pendant :

A l'intérieur : S'abriter sous un meuble solide ou près d'un mur porteur, s'éloigner des fenêtres

A l'extérieur : Ne pas rester sous des fils électriques et s'éloigner des bâtiments qui peuvent s'effondrer

En voiture : Arrêter le véhicule et attendre la fin de la secousse
Se protéger la tête avec les bras. Ne pas allumer de flamme, ni d'étincelle.

Après :

Après la première secousse, méfiez-vous des répliques, il peut y avoir d'autres secousses

Evacuer rapidement les bâtiments en prenant vos papiers, vêtements chauds.
Ne pas prendre l'ascenseur,
Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé et s'éloigner aussitôt si celui-ci menace de s'effondrer

Vérifier l'eau, l'électricité : en cas de fuite, ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités.

LE MAIRE OU LE D.O.S. ADJOINT REMPLACANT LE MAIRE Nom, prénom.....
--



CELLULE SECRETARIAT / STANDARD DU PC

CHEF DU POSTE DE COMMANDEMENT (PCC)
Nom, prénom.....

[illegible]

RESPONSABLE COMMUNICATION Nom, Prénom,

[illegible]

Réquisition : Rappel réglementaire sur les pouvoirs du maire

Le droit de réquisition que détient le Maire est fondé sur l'article L2212-2 du Code Général des Collectivités territoriales relatif à la police municipale.

Serait illégale la réquisition faite par un maire, s'il a la possibilité de mettre en œuvre ses propres moyens et s'il possède les éléments indispensables à l'accomplissement de sa mission.

La loi n° 87-565 du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile autorise les autorités de l'Etat à procéder à la réquisition de moyens privés de secours nécessaires pour la protection des personnes, des biens et de l'environnement contre les accidents, les sinistres et les catastrophes (art. 10).

La commune pour laquelle une réquisition a été faite doit verser au prestataire ou à ses ayants droit, dans le délai d'un mois à compter de la demande d'indemnisation, une provision proportionnée à l'importance du dommage subi.

La commune doit présenter au prestataire une offre d'indemnisation dans un délai de trois mois à compter de la date de réception de la justification du préjudice.

Arrêté de réquisition

Le Maire de

Vu la Loi n°87-565 du 22 juillet 1987 et notamment son article 10 ;
Vu le Code Général des Collectivités territoriales, article L 2212-2 ;

Considérant : l'accident, l'évènement.....
.....survenu le àheures.
.....

Considérant qu'il est nécessaire de doter la commune des moyens nécessaires pour répondre à ses obligations :

Vu l'urgence ;

ARRETE :

Article 1er :

Il est prescrit à M.....
Demeurant à :

.....
.....

de se présenter sans délai à la Mairie de.....

Pour effectuer la mission de :

.....
..... qui lui sera confiée.

Où

de mettre à la disposition du Maire le matériel suivant :

.....
.....
.....
.....
.....

et de le faire mettre en place à (indiquer le lieu).....

Article 2 :

Le Commissaire de Police/le Commandant de la Brigade de Gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait àle.....

Le Maire,

Rappel : les frais de réquisition sont à la charge de la commune sauf convention contraire avec le responsable de l'accident.

Arrêté d'interdiction de pénétrer dans les propriétés privées

Le Maire de
Vu les articles L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu le rapport d'expertise géotechnique établi par le bureau d'études géotechniques.....
.....
en date du.....

Considérant qu'en raison de la menace grave de glissement ou d'éboulement de terrain au droit des parcelles.....
appartenant à M. et Mme avec incidence sur les parcelles.....
appartenant à M. et Mmeet..... Appartenant à M et Mme....., il y a lieu d'interdire l'accès aux propriétés concernées à toutes personnes y compris les propriétaires, à l'exception des personnes dûment autorisées et chargées de suivre l'évolution de la situation ou de prendre les mesures propres à y remédier :

ARRETE

Article 1er : L'accès aux propriétés ci-après énumérées est interdit à toutes personnes, y compris les propriétaires, à l'exception de celles dûment autorisées, et chargées de suivre l'évolution de la situation ou de prendre les mesures propres à y remédier :
parcelles.....appartenant à M. et Mme.....
parcelles.....appartenant à M. et Mme.....
parcelles.....appartenant à M. et Mme.....

Article 2 : Cette interdiction sera maintenue tant que les mesures préconisées dans le rapport géotechnique susvisé établi par le bureau d'études géotechnique.....pour mettre fin aux risques encourus, n'auront pas été réalisées.

Article 3 : Le présent arrêté, qui sera notifié aux propriétaires et affiché à la mairie ainsi que sur les lieux concernés, entrera en vigueur immédiatement.

Article 4 : M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de / M. le Commissaire de Police, M. le Garde Champêtre de la commune de, M. le Commandant des Sapeurs-pompiers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :
M. le Préfet du département/M. le Sous-préfet de l'arrondissement,
M. le Secrétaire de Mairie,
M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie/M. le Commissaire de Police,
M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et Secours,
M. le Garde Champêtre communal
Mme et MM les propriétaires des parcelles considérées.

Pour exécution en ce qui les concerne.

Fait à..... le.....

Le Maire.

Arrêté d'interdiction de circulation

Le Maire de

Vu les articles L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu le mouvement de terrain survenu le
Vu le rapport d'expertise géotechnique établi par le bureau d'études géotechnique
.....en date du.....

Considérant que le mouvement de terrain constitue un danger pour la sécurité publique ;

ARRETE

Article 1er : L'accès à la voie (communale, départementale..), N°..... est interdit jusqu'à nouvel ordre.

Article 2 : Les riverains de la voie devront laisser leur véhicule en stationnement devant les barrières interdisant l'accès à la portion de voie endommagée.

Article 3 : Un exemplaire du présent arrêté sera affiché à proximité des barrières interdisant l'accès à la route et un exemplaire sera remis à chacune des personnes directement concernées (riverains de la voie).

Article 4 : M. le Secrétaire Général, M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ou le Commissaire de Police sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
M. le Préfet du département/M. le Sous-préfet de l'arrondissement,
M. le Président du Conseil Général,
M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie/M. le Commissaire de Police,
M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et Secours,

Pour exécution en ce qui les concerne.

Fait à..... le.....

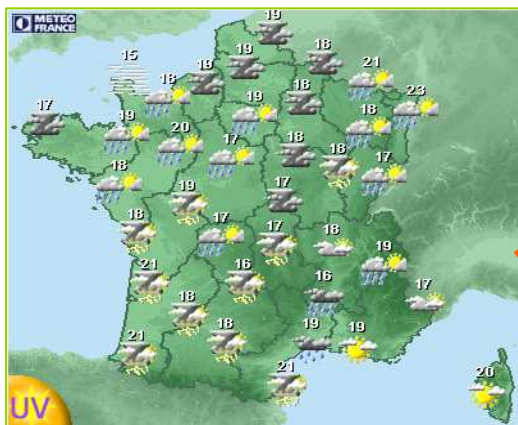
Le Maire.

DISPOSITIF DE VIGILANCE HYDROMETEOROLOGIQUE

Le dispositif de vigilance permet de prévoir si, dans les 24 heures, un phénomène **météorologique ou hydrologique** affectera un département.

Vigilance météorologique CMIR
(Centre Météorologique Inter Régional)
Carte et bulletin

www.meteofrance.com



Vigilance crue
SPC (Service de Prévision des Crues)
Carte et bulletin

www.vigicrues.ecologie.gouv.fr



Vigilance « pluie inondation »

www.meteofrance.com

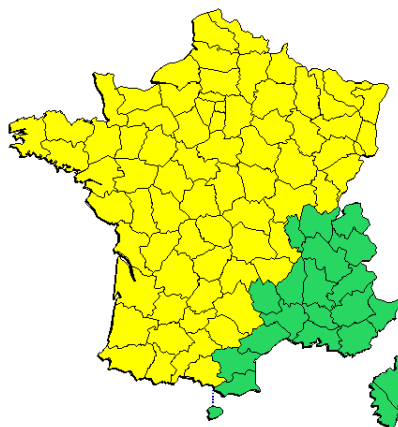
Cette carte renseigne, au niveau départemental :

- sur les risques de fortes pluies
- sur les risques inondation

Le pictogramme, apposé sur le département, pour représenter la prévision des événements « pluie » et « inondation » est :



Pluie - Inondation



Vent violent



Pluie - Inondation



Orages



Neige - Verglas



Avalanches

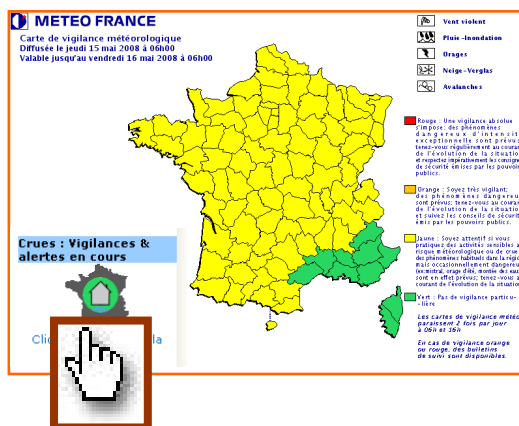
ROUGE	Une vigilance absolue s'impose : des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.
ORANGE	Soyez très vigilant ; des phénomènes dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.
JAUNE	Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux (ex : mistral, orage d'été) sont en effet prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.
VERT	Pas de vigilance particulière.

DISPOSITIF VIGILANCE INONDATION ISERE

Consulter les sites suivants :

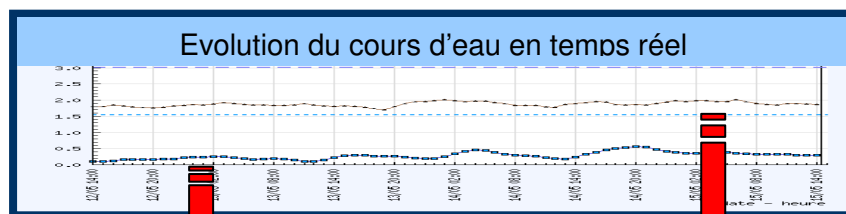
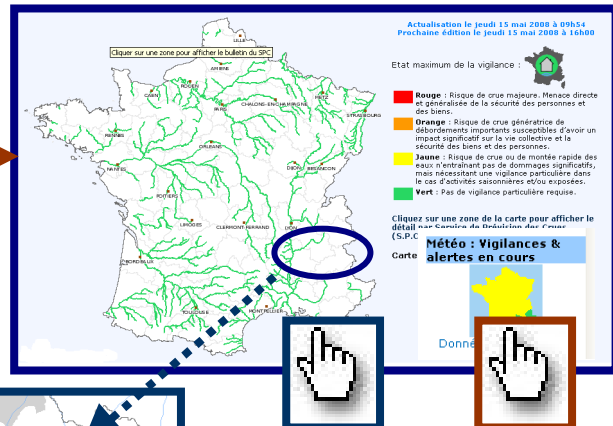
Vigilance « pluie inondation »

www.meteofrance.com



Vigilance crue : tronçon ISERE-AMONT

www.vigicrues.ecologie.gouv.fr



Seuils de prévision des crues
à la station Bastille

Seuil de prévision des crues au
pont de la Gâche

Description des événements pouvant se produire

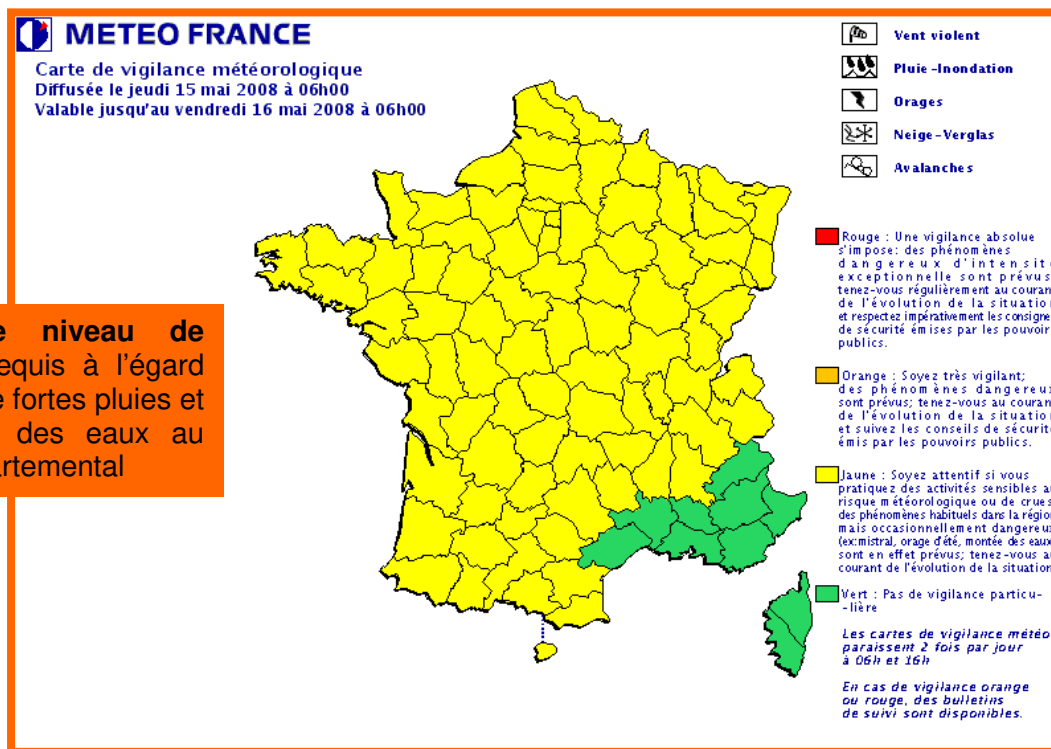
ROUGE	Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	Risque d'inondation du secteur situé à l'est de l'autoroute, dans la plaine de la GACHE. Menace directe des personnes et des biens.
	Echelle Bastille : > 4.35 mètres	Echelle Pont de la Gache: > 5 mètres
ORANGE	Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	Risque d'inondation peu probable pour BARRAUX. Vigilance requise.
	Echelle Bastille : > 3.75 mètres	Echelle Pont de la Gâche: hauteur > 4.5 mètres
JAUNE	Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	Risque d'inondation peu probable pour BARRAUX. Vigilance requise.
	Echelle : > 1.50 mètres	Echelle Pont de la Gâche: hauteur > 3 mètres
VERT	Pas de vigilance particulière requise.	Pas de vigilance particulière requise.

DISPOSITIF VIGILANCE INONDATION TORRENTIELLE ET RUISSELLEMENT

Consulter le site suivant :

Vigilance « pluie inondation »

www.meteofrance.com



VIGILANCE METEO A 24H	CONSEQUENCES GENERALES POTENTIELLES
ROUGE	Une vigilance absolue s'impose : des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.
ORANGE	Soyez très vigilant ; des phénomènes dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.
JAUNE	Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux (ex : mistral, orage d'été) sont en effet prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.
VERT	Pas de vigilance particulière.

Réaliser un rapport de retour d'expérience

Qui se charge de cette action ?

Cellule Secrétariat/Standard du PCC

Le rapport de retour d'expérience doit être systématiquement réalisé et transmis en préfecture après un événement (ou un exercice). Il a pour objectif de revenir sur l'organisation et la mise en place des moyens de sauvegarde lors d'une crise. Il permet ainsi de relever les dysfonctionnements et par la suite de trouver des solutions pour éviter de faire les mêmes erreurs. Ce compte rendu est donc nécessaire pour le bon déroulement des gestions de crise futures mais aussi permet d'avoir une bonne connaissance de l'outil PCS. Pour cela nous vous proposons une méthodologie afin de réaliser au mieux ce rapport de retour d'expérience.

MISE EN ŒUVRE

Objectif du retour d'expérience :

- Partager une vision globale de l'événement et renforcer les liens entre les cellules :
- Repérer les points positifs
- Identifier les points négatifs et proposer les axes d'amélioration
- Reconnaître le travail de chacun
- Valoriser l'expérience acquise pour la gestion des événements futurs
- Multiplier les enseignements tirés et sensibiliser les acteurs potentiels

Méthodologie générale

- Définir un périmètre
- Définir un calendrier de réalisation (pour prévenir chaque cellule de la date des réunions en sachant que chacune de celle-ci doit venir munie des documents indiqués dans leur classeur
- Prévoir la méthode de collecte, de tri et d'analyse des informations
- Préparer un document de synthèse et la réunion de partage
- Animer de façon neutre et organisée la réunion

Restitution du rapport du retour d'expérience :

- Restituer le retour d'expérience en le formalisant sous forme de compte-rendu de réunion ou de rapport
- Mettre en œuvre les décisions d'amélioration prises au cours du retour d'expérience et instituer un suivi de cette mise en œuvre
- Faire connaître le retour d'expérience à l'extérieur (publication, Internet,...)

AVANT LA REUNION

Déterminer de la date de la réunion

- Une semaine à quinze jours avant la réunion
- prévenir les différentes cellules de la date de la réunion
- chacune des cellules doit faire parvenir à la secrétaire une copie des documents et fiches rapports complétés lors de l'évènement

La secrétaire doit recenser l'ensemble des informations pour pouvoir commencer le rapport :

- Main courante
- Schéma d'alerte (complété et en faisant apparaître les dates et heures)
- Fiches support de pré retour d'expérience des différentes cellules (complétés)
- Les communications de presse
- Fiches d'observation risque torrentiels
- Photographies de dégâts (facultatifs)
- Revue de presse relatant des faits (facultatif)
- Compte rendu des interviews de terrains (facultatif)

Etablir une chronologie à l'aide des documents. Cela va permettre de donner un fil conducteur à la réunion de débriefing.

PENDANT LA REUNION

La secrétaire va animer la réunion de débriefing. Elle va suivre la chronologie qu'elle a mise en place. Cette réunion permet à chaque acteur de visualiser l'histoire de l'évènement. Elle se déroule de la manière suivante

- Contexte de survenue de l'évènement source
- Description chronologique de l'évènement
- Analyse de l'évènement du point de vue technique, humain
- Analyse des mesures de gestion prises
- Proposition de pistes d'amélioration
- Remplir les tableaux de dysfonctionnement
- Tableau sur les aspects matériels (voir fiche support « dysfonctionnement du matériel »)

APRES LA REUNION : REDACTION DU RAPPORT

Le compte rendu doit faire apparaître

- Le nom du département
- Le nom de la commune
- Sa population
- Sa superficie
- Les acteurs présents lors de la gestion de crise (leurs fonctions)
- La durée de la crise
- Le jour d'apparition de l'évènement
- Chronologie de l'évènement (des signaux d'alerte, de l'organisation mise en place pour répondre à l'évènement)
- Les points forts et points faibles de la gestion de l'évènement
- Les difficultés rencontrées (y compris en termes d'acteurs) et des éléments de surprise en analysant quels ont été les facteurs de blocage
- Les mises en œuvre des décisions d'amélioration prises au cours du retour d'expérience

Par la suite, l'ensemble des documents de la gestion de crise sera archivé ainsi que le rapport de retour d'expérience. Ainsi la mairie conservera une mémoire des risques survenus dans la commune